

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING,
TRADE AND
COMMERCE

Chair:

The Honourable IRVING GERSTEIN

Wednesday, April 30, 2014
Thursday, May 1, 2014

Issue No. 9

Second meeting on:

The present state of the domestic
and international financial system

First meeting on:

The subject-matter of those elements contained in
Parts 2, 3 and 4 and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24
and 25 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement
certain provisions of the budget tabled in Parliament on
February 11, 2014 and other measures

APPEARING:

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P.,
Minister of Finance

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES
ET DU
COMMERCE

Président :

L'honorable IRVING GERSTEIN

Le mercredi 30 avril 2014
Le jeudi 1^{er} mai 2014

Fascicule n^o 9

Deuxième réunion concernant :

La situation actuelle du régime financier
canadien et international

Première réunion concernant :

La teneur des éléments des parties 2, 3, et 4 et
les sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6
du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines
dispositions du budget déposé au Parlement
le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

COMPARAÎT :

L'honorable Joe Oliver, C.P., député,
ministre des Finances

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Bellemare	Greene
Black	Maltais
Campbell	Massicotte
* Carignan, P.C.	Ngo
(or Martin)	Ringuette
* Cowan	Tkachuk
(or Fraser)	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Rivard was removed from the membership of the committee, replacement pending (*April 28, 2014*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Unger (*April 14, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Poirier (*April 14, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Irving Gerstein

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Greene
Black	Maltais
Campbell	Massicotte
* Carignan, C.P.	Ngo
(ou Martin)	Ringuette
* Cowan	Tkachuk
(ou Fraser)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Rivard a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 28 avril 2014*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénatrice Unger (*le 14 avril 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 14 avril 2014*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* Wednesday, April 9, 2014:

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Demers:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of all of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, introduced in the House of Commons on March 28, 2014, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to sit for the purposes of its study of the subject-matter of Bill C-31 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject-matter of the following elements contained in Bill C-31 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6;
 - (b) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6;
 - (c) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 1 and 7 of Part 6;
 - (d) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Parts 2, 3 and 4 and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 and 25 of Part 6;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-31 submit their final reports to the Senate no later than June 19, 2014;
3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-31 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 9 avril 2014 :

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Demers,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 28 mars 2014, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-31 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-31 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6;
 - b) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6;
 - c) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 1 et 7 de la partie 6;
 - d) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des parties 2, 3, et 4 et les sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-31, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 19 juin 2014;
3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-31 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject-matter of all of Bill C-31.

After debate,

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-31.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2014
(22)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:22 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Ngo, Ringuette and Tkachuk (10).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 7, 2013, the committee continued its examination of the present state of the domestic and international financial system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Bank of Canada:

Stephen S. Poloz, Governor;

Tiff Macklem, Senior Deputy Governor.

The chair made an opening statement.

Mr. Poloz made a statement and, together with Mr. Macklem, answered questions.

At 6:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 1, 2014
(23)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Ngo and Tkachuk (10).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Communications Directorate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2014
(22)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 22, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Ngo, Ringuette et Tkachuk (10).

Également présents : Adriane Young et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mona Ishack, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 7 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Banque du Canada :

Stephen S. Poloz, gouverneur;

Tiff Macklem, premier sous-gouverneur.

Le président prend la parole.

M. Poloz fait une déclaration puis, avec M. Macklem, répond aux questions.

À 18 h 5, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 1^{er} mai 2014
(23)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Ngo et Tkachuk (10).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Services d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente de communications, Direction des communications.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee began its examination of the subject-matter of those elements contained in Parts 2, 3 and 4 and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 and 25 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

APPEARING:

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Toni Gravelle, General Director, Financial Sector Policy Branch;

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation;

Gervais Coulombe, Chief, Excise Policy, Sales Tax Division;

Dean Beyea, Director, International Trade Policy;

Patrick Halley, Chief, Trade and Tariff Policy;

Kevin Wright, Chief, Financial Markets Division;

David Smith, Senior Chief, Capital Markets Policy;

James Wu, Chief, Financial Institutions Analysis;

Michèle Legault, Senior Project Leader, Financial Institutions Division;

Michèle Govier, Chief, Trade Remedies and General Trade Relations.

Health Canada:

Suzy McDonald, Director General, Workplace Hazardous Materials Directorate;

Jason Wood, Director, Policy and Program Development, Workplace Hazardous Materials Directorate;

John Morales, Legal Counsel, Legal Services Unit.

Canada Revenue Agency:

Brian McCauley, Assistant Commissioner, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch.

Canada Border Services Agency:

Tammy Branch, General Director.

Foreign Affairs, Trade and Development Canada:

Colin Bird, Director, Softwood Lumber Divisions.

Bank of Canada:

Rob Turnbull, Special Counsel, Financial System.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité entreprend son étude sur la teneur des éléments des parties 2, 3 et 4 et les sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6, du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

COMPARAÎT :

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Toni Gravelle, directeur général, Direction de la politique du secteur financier;

Pierre Mercille, chef principal de la législation, Législation sur la TPS;

Gervais Coulombe, chef, Politique de l'accise, Division de la taxe vente;

Dean Beyea, directeur, Politique commerciale internationale;

Patrick Halley, chef, Politique commerciale et tarifaire;

Kevin Wright, chef, Division des marchés financiers;

David Smith, chef principal, Politique des marchés financiers;

James Wu, chef, Analyse des institutions financières;

Michèle Legault, économiste principal, Division des institutions financières;

Michèle Govier, chef, Recours commerciaux et relations commerciales.

Santé Canada :

Suzy McDonald, directrice générale, Direction des matières dangereuses utilisées au travail;

Jason Wood, directeur, Bureau d'élaboration de politiques et de programmes, Direction des matières dangereuses utilisées au travail;

John Morales, avocat, Unité des services juridiques.

Agence du revenu du Canada :

Brian McCauley, sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires.

Agence des services frontaliers du Canada :

Tammy Branch, directrice générale.

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :

Colin Bird, directeur, Directions du bois-d'œuvre.

Banque du Canada :

Rob Turnbull, conseiller spécial, Système financier.

Canada Deposit Insurance Corporation:

Mark Maltais, Director, Treasury and Investment Management.

The chair made an opening statement.

The Minister made a statement and, together with Mr. Ernewein and Mr. Gravelle, answered questions.

At 11:05 a.m., the committee suspended.

At 11:07 a.m., the committee resumed.

Mr. Mercille made a statement and answered questions.

Mr. Coulombe made a statement and, together with Mr. Mercille, answered questions.

At 12:09 p.m., the committee suspended.

At 12:23 p.m., the committee resumed.

Mr. Beyea made a statement and, together with Mr. Halley, answered questions.

Mr. Wright made a statement and, together with Mr. Turnbull and Mr. Maltais, answered questions.

Ms. McDonald made a statement and, together with Mr. Wood and Mr. Morales, answered questions.

Mr. McCauley made a statement and answered questions.

Ms. Branch made a statement and answered questions.

Mr. Smith made a statement and answered questions.

Mr. Wu made a statement and, together with Ms. Legault, answered questions.

Ms. Govier made a statement and, together with Mr. Bird, answered questions.

At 1:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Société d'assurance-dépôts du Canada :

Mark Maltais, directeur, Trésorerie et gestion de placement.

Le président prend la parole.

Le ministre fait une déclaration puis, avec MM. Ernewein et Gravelle, répond aux questions.

À 11 h 5, la séance est suspendue.

À 11 h 7, la séance reprend.

M. Mercille fait une déclaration, puis répond aux questions.

M. Coulombe fait une déclaration puis, avec M. Mercille, répond aux questions.

À 12 h 9, la séance est suspendue.

À 12 h 23, la séance reprend.

M. Beyea fait une déclaration puis, avec M. Halley, répond aux questions.

M. Wright fait une déclaration, puis, avec MM. Turnbull et Maltais, répond aux questions.

Mme McDonald fait une déclaration, puis, avec MM. Wood et Morales, répond aux questions.

M. McCauley fait une déclaration, puis répond aux questions.

Mme Branch fait une déclaration puis répond aux questions.

M. Smith fait une déclaration puis répond aux questions.

M. Wu fait une déclaration puis, avec Mme Legault, répond aux questions.

Mme Govier fait une déclaration puis, avec M. Bird, répond aux questions.

À 13 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:22 p.m. to examine the present state of the domestic and international financial system.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, senators. I call this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce to order.

Today, we are pleased to welcome Mr. Stephen Poloz, Governor of the Bank of Canada, and Mr. Tiff Macklem, Senior Deputy Governor. They are here to discuss the Bank of Canada's economic projections and its most recent Monetary Policy Report and to give the committee an update on the overall health of the Canadian economy.

Before I turn the floor over to the governor, I would like to bring to the attention of colleagues two important milestones in the careers of both the governor and Mr. Macklem. The first, coming this Friday, May 2, marks one year — the first anniversary — since Mr. Poloz was announced as the next Governor of the Bank of Canada.

Second, today is Mr. Macklem's last day as Senior Deputy Governor. Within the next few months, Mr. Macklem will become the Dean of the Rotman School of Management at the University of Toronto.

I know that I speak on behalf of all members of the committee when I thank both of you for your service to the bank.

With that, I turn the floor over to the governor for his opening remarks. Governor, the floor is yours.

Stephen S. Poloz, Governor, Bank of Canada: Thank you very much, and thank you for the opportunity for Tiff and me to be here today to share with you the highlights of the recent economic outlook that we've published.

The bank aims to communicate openly and effectively so that Canadians know how we are achieving our mandate to promote the economic and financial welfare of this country, and I think one of the best ways we do this is by appearing before this committee and answering your questions.

I'll discuss the bank's outlook for inflation and then move on to our outlook for global and economic growth for Canada. We'll touch on some recent bank research and finish with the trends that we are observing in that respect.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 22, pour examiner la situation actuelle du régime financier canadien et international.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bon après-midi, sénateurs. Je déclare la séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ouverte.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de recevoir M. Stephen Poloz, gouverneur de la Banque du Canada, et M. Tiff Macklem, premier sous-gouverneur. Ils sont ici pour nous parler des prévisions économiques de la Banque du Canada et de son plus récent rapport sur la politique monétaire, ainsi que pour donner au comité une mise à jour sur l'état de santé général de l'économie canadienne.

Avant de céder la parole au gouverneur, j'aimerais attirer votre attention, chers collègues, sur deux jalons importants dans la carrière du gouverneur et de M. Macklem. Le premier, qui tombera le vendredi 2 mai, marquera le premier anniversaire de la nomination de M. Poloz au poste de gouverneur de la Banque du Canada.

Le deuxième jalon est qu'aujourd'hui marque la dernière journée de M. Macklem au poste de premier sous-gouverneur. Au cours des prochains mois, M. Macklem deviendra doyen de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.

Au nom de tous les membres du comité, je tiens à vous remercier tous les deux de votre travail à la banque.

Sur ce, je cède maintenant la parole au gouverneur pour ses remarques liminaires. Gouverneur, la parole est à vous.

Stephen S. Poloz, gouverneur, Banque du Canada : Merci beaucoup et merci de votre invitation, à Tiff et à moi, à venir vous présenter aujourd'hui les faits saillants des plus récentes prévisions économiques publiées par la Banque du Canada.

La banque s'est engagée à communiquer ouvertement et efficacement afin que les Canadiens sachent comment elle s'y prend pour réaliser son mandat, qui consiste à favoriser la prospérité économique et financière du pays. Je pense qu'un des meilleurs moyens pour ce faire est de venir témoigner devant votre comité et de répondre à vos questions.

J'exposerai dans un premier temps les perspectives d'évolution de l'inflation établie par la banque, puis celles concernant la croissance de l'économie mondiale et de l'économie canadienne. Nous aborderons ensuite certains travaux de recherche menés récemment par la banque et nous terminerons par les tendances observées à l'heure actuelle.

To begin with inflation, inflation in Canada remains low. We expect core inflation to stay well below our 2 per cent target this year, and we'll return to target over the next two years. In contrast, total CPI inflation will move closer to the target of 2 per cent in the next few quarters due to some temporary factors.

Let me explain these two differences. We expect that economic slack and heightened retail competition will continue to keep core inflation well below target until early 2016. At the same time, higher consumer energy prices, primarily gasoline and natural gas, plus the effects of a lower Canadian dollar will contribute to pushing up total CPI inflation very close to target. Total CPI inflation, we expect, will remain pretty close to target throughout our projection period. This will happen even as the upward pressure from energy prices will be dissipating because the impact of retail competition will be fading from underneath and excess capacity will be absorbed. With those two effects, core inflation will gradually make its way up to 2 per cent and catch up with total inflation from below.

[*Translation*]

Moving to our economic outlook, global growth should gather steam in the coming three years as the headwinds that have dampened growth dissipate.

Overall, we see global economic growth picking up to 3.3 per cent in 2014, moving to 3.7 per cent in 2015 and 2016. In Canada, real GDP growth is expected to average about 2.5 per cent in 2014 and 2015 before easing to around 2 per cent.

These numbers are essentially in line with the bank's January outlook, but they do not reflect the actual quality of the outlook, which has changed in meaningful ways, especially for emerging market economies in Europe.

Growth in Europe is modest, but inflation remains too low, and hopeful signs of recovery might be stalled by the Russia-Ukraine situation.

[*English*]

China and other emerging economies are showing solid growth, but there are some concerns about financial vulnerabilities, specifically increased market volatility in response to political uncertainty.

In the United States, the economic recovery is proceeding as expected, despite recent softer results largely, we think, due to unusual weather. In fact, private demand could turn out to be stronger than we had originally thought.

Commençons par l'inflation. L'inflation demeure faible au Canada. Nous prévoyons que l'inflation mesurée par l'indice de référence restera nettement en deçà de notre cible de 2 p. 100 cette année et qu'elle retournera à la cible d'ici deux ans. En revanche, l'inflation mesurée par l'IPC globale devrait se rapprocher de la cible au cours des prochains trimestres en raison de facteurs temporaires.

Permettez-moi de vous expliquer ces deux différences. Nous nous attendons à ce que les capacités excédentaires au sein de l'économie et la concurrence accrue dans le commerce de détail maintiennent l'inflation mesurée par l'indice de référence sous la cible jusqu'au premier mois de 2016. En même temps, les prix à la consommation de l'énergie plus élevés, notamment le pétrole et le gaz naturel, et le niveau plus faible du dollar canadien contribueront à faire remonter l'inflation mesurée par l'IPC globale très près de la cible. L'inflation mesurée par l'IPC globale demeurera relativement près de la cible tout au long de la période de projection, alors même que la pression à la hausse exercée par les prix de l'énergie s'estompera, car les effets de la concurrence dans le commerce de détail vont s'amenuiser graduellement, et les capacités inutilisées, se résorber. Avec ces deux effets, l'inflation mesurée par l'indice de référence remontera graduellement à 2 p. 100 et rattrapera l'inflation mesurée par l'IPC globale.

[*Français*]

Passons aux perspectives économiques. La croissance mondiale devrait se raffermir au cours des trois prochaines années à mesure que les vents contraires qui ont bridé l'activité se dissipent.

Dans l'ensemble, le taux de croissance de l'économie mondiale devrait augmenter pour s'établir à 3,3 p. 100 en 2014 et à 3,7 p. 100 en 2015 et 2016. Au Canada, la croissance du PIB réel devrait avoisiner 2,5 p. 100 en moyenne en 2014 et en 2015, avant de ralentir pour se situer autour de 2 p. 100.

Ces chiffres concordent pour l'essentiel avec les prévisions de la banque publiées en janvier, mais ils ne rendent pas compte de l'aspect qualitatif des perspectives, qui ont changé de façon notable, surtout en ce qui concerne les pays émergents et l'Europe.

La croissance en Europe est modeste, mais l'inflation demeure trop faible et la reprise, qui donne des signes encourageants, pourrait être compromise par la situation concernant la Russie et l'Ukraine.

[*Traduction*]

La Chine et d'autres économies émergentes affichent une croissance solide, quoique les vulnérabilités financières soient plus préoccupantes, en particulier l'intensification de la volatilité sur les marchés en raison de l'incertitude politique.

Cependant, la reprise économique aux États-Unis se déroule comme prévu, malgré les chiffres peu élevés enregistrés dernièrement, qui sont en grande partie attribuables aux conditions météorologiques inhabituelles. De fait, la demande privée pourrait se révéler plus forte qu'escomptée.

The issues that Canada's economy faces are not unfamiliar to you. Competitiveness challenges continue to weigh down our export sector's ability to benefit from stronger growth abroad. Given the importance of the export sector to an open economy such as ours and given the growing wedge between Canada's exports and foreign demand, the bank has deepened its analysis of the export sector, specifically non-energy exports.

By breaking down the non-energy export sector into a large number of subsectors — 31, in fact — interesting facts and trends emerge. To start with, we are discovering that there are some subsectors, such as machinery and equipment, building materials, commercial services, aircraft and aircraft parts, that are running in line with fundamentals, or in some cases doing even better than their respective U.S. benchmarks. This suggests to us that, as the U.S. recovery gathers momentum and becomes more broadly based, many of our exports will indeed benefit. The lower Canadian dollar will also contribute to the recovery of some of these subsectors.

Other subsectors, including auto and truck makers, food and beverage suppliers, chemicals, will also be helped by a lower dollar, but this will be to a lesser extent since they are experiencing greater competitive challenges so their recovery will be slower.

The big picture tells us to expect a gradual convergence between the growth rate of Canada's exports and that of the U.S. economy, but this more granular research indicates that the wedge in the level terms between the exports and foreign demand will endure. This wedge is on the order of 35 to \$40 billion of exports that have, in effect, gone missing.

Make no mistake, this wedge is real and it is big. The good news is that we now know more precisely where it is, and it lies with about half of our non-energy exports. The bad news is that these subsectors are doing worse individually than we thought before. This deeper understanding of our export sector is valuable, but it doesn't make us any less concerned about the challenges that lie ahead.

Looking forward, we continue to believe that the rising global demand for Canadian goods and services, along with an assumption that oil prices will remain elevated, will stimulate business investment in Canada and help shift the economy to a more sustainable growth track.

[Translation]

We continue to expect a soft landing for the housing market and Canada's household debt-to-income ratio to stabilize. Nevertheless, the imbalances in the housing sector remain

Par ailleurs, les difficultés auxquelles l'économie canadienne est confrontée ne vous sont pas inconnues. Les défis sur le plan de la compétitivité pèsent encore sur la capacité des exportateurs canadiens de profiter du renforcement de la croissance à l'étranger. Compte tenu de l'importance du secteur des exportations dans une économie ouverte comme la nôtre, et du décalage grandissant entre les exportations canadiennes et la demande étrangère, la banque a approfondi son analyse du secteur des exportations, et notamment des exportations hors énergie.

Quand on subdivise le secteur des exportations hors énergie en un grand nombre de sous-secteurs — 31, pour être plus précis —, des tendances et des faits intéressants se dégagent. Premièrement, on découvre que certains sous-secteurs, comme les machines et le matériel, les matériaux de construction, les services commerciaux et les aéronefs et pièces d'aéronef, évoluent en phase avec les facteurs fondamentaux, voire font mieux que les sous-secteurs américains correspondants. Cela donne à penser qu'à mesure que la reprise aux États-Unis gagnera en vigueur et se généralisera, beaucoup de nos exportations en bénéficieront. Le niveau plus faible du dollar canadien contribuera aussi au redressement de ces sous-secteurs.

D'autres sous-secteurs, dont les constructeurs de camions et de véhicules automobiles, les fournisseurs d'aliments et de boissons et les fabricants de produits chimiques, profiteront eux aussi d'un dollar plus faible, mais dans une moindre mesure, étant donné qu'ils doivent faire face à de plus grands défis sur le plan de la compétitivité. Leur reprise sera ainsi plus lente.

Le portrait global de la situation laisse entrevoir une convergence graduelle entre le taux de croissance des exportations canadiennes et celui de l'économie américaine. Mais cette étude plus détaillée indique que le décalage entre les exportations et la demande étrangère est appelé à persister. Ce décalage représente de 35 à 40 milliards de dollars en exportations qui ont, de fait, disparu.

Ne vous y trompez pas. Ce décalage est réel et important. La bonne nouvelle, c'est que nous savons maintenant plus précisément ce qu'il touche : la moitié environ de nos exportations hors énergie. La mauvaise nouvelle, c'est que la tenue de ces sous-secteurs est pire qu'on ne le pensait précédemment. Cette compréhension plus approfondie de ce secteur est précieuse, mais elle n'atténue pas nos inquiétudes concernant les défis qui nous attendent.

Nous croyons encore que la hausse de la demande mondiale de biens et de services canadiens, conjuguée au niveau élevé postulé pour les prix du pétrole, stimulera les investissements des entreprises au Canada et contribuera à réorienter l'économie sur une trajectoire de croissance plus soutenable.

[Français]

Nous continuons à nous attendre à un atterrissage en douceur dans le marché du logement et à une stabilisation du ratio de la dette au revenu des ménages canadiens. Néanmoins, les

elevated and would pose a significant risk should economic conditions deteriorate. We are observing, anecdotally at least, an increased awareness of this risk. Consumers are showing responsibility; for example, homebuyers are optint to buy less house than they qualify for so they do not find themselves overextended if interest rates rise.

Banks, as well, are underwriting loans more carefully, ensuring that people can service their debts if rates go up. So, while the risk could be significant, we are comfortable that it is not outsized.

[*English*]

To sum up, the bank continues to see a gradual strengthening in the fundamental drivers of growth and inflation in Canada, but this view depends largely on the projected upturn in exports and investment.

There's a growing consensus that, when we do get home, interest rates will still be lower than we became accustomed to in the past. This is because of our shifting demographics and, further, after such a long period at such unusually low levels, interest rates simply won't need to move as much to have the same impact on the economy.

With underlying inflation expected to remain below target for some time, the downside risk to inflation remains important, as are the risks associated with elevated household imbalances.

The bank judges that the balance of these risks remains within the zone for which the current stance of monetary policy is appropriate. As you know, we did decide on April 16 to maintain the target for the overnight rate at 1 per cent. The timing and direction of the next change to the policy rate will depend on how new information influences this balance of risk.

Just before Tiff and I respond to your questions, I would like to take a moment to say a few words about the man sitting beside me. Tiff's contributions to the bank started a long time ago as a new recruit with a fresh master's degree in hand in 1984, and when I hired him for the first time. His contributions throughout his career have been significant and we will miss him at the bank for his intellect and management skills, but we'll also miss a great friend to many of us, myself included.

We can rest assured that Tiff's contributions to the financial welfare of Canada will continue as the Dean of the Rotman School of Business, where he will be busy ensuring that the next generation of economists and business leaders are prepared to take Canada into a prosperous future.

déséquilibres restent élevés dans le secteur du logement et poseraient un risque important si la situation économique se détériorait. Nous observons, de manière anecdotique, du moins, que de plus en plus de gens sont conscients de ce risque. Les consommateurs se comportent de façon responsable. Par exemple, les acheteurs optent pour des maisons moins chères que ce que leur crédit leur permettrait, et ce afin d'éviter de se retrouver surendetté si les taux d'intérêt montent.

Les banques se montrent également plus prudentes dans l'octroi de prêts. Elles veillent à ce que les emprunteurs soient en mesure d'assurer le service de leurs dettes si les taux augmentent. Ainsi, même si le risque pourrait être notable, nous sommes convaincus qu'il n'est pas démesuré.

[*Traduction*]

En somme, la banque est encore d'avis que les moteurs déterminants de la croissance et de l'inflation se raffermissent graduellement au Canada. Toutefois, ce point de vue est fortement tributaire du redressement projeté des exportations et des investissements.

Selon un consensus de plus en plus large, quand l'inflation aura regagné la cible, les taux d'intérêt demeureront plus bas que ce à quoi nous étions habitués dans le passé — en raison de l'évolution démographique et parce que, après s'être maintenus à des niveaux exceptionnellement bas pendant une période aussi longue, les taux d'intérêt n'auront pas à varier autant pour exercer le même effet sur l'économie.

L'inflation sous-jacente devant rester sous la cible pendant quelque temps, les risques à la baisse entourant l'inflation demeurent importants, de même que les risques associés aux déséquilibres dans le secteur des ménages.

La banque estime que la résultante de ces risques reste dans la zone pour laquelle la politique monétaire actuelle est appropriée et, comme vous le savez, elle a décidé le 16 avril de maintenir le taux cible du financement à un jour à 1 p. 100. Le moment et l'orientation du prochain changement du taux directeur seront fonction de l'influence des nouvelles informations sur la résultante des risques.

Avant que Tiff et moi répondions à vos questions, j'aimerais prendre un moment pour dire quelques mots sur l'homme assis à mes côtés. La relation de Tiff avec la banque remonte à loin, à 1984, à l'époque où, nouvelle recrue, il venait d'obtenir sa maîtrise, et je venais de l'embaucher. Les contributions qu'il a apportées tout au long de sa carrière ont été considérables. À la banque, son intelligence et ses compétences en gestion nous manqueront. Mais nous regretterons aussi l'excellent ami qu'il était pour de nombreux collègues, moi y compris.

Nous savons néanmoins que Tiff continuera à contribuer au bien-être financier du Canada en tant que doyen de l'École de gestion Rotman, où il s'attachera à assurer la formation de la prochaine génération d'économistes et de chefs d'entreprise qui garantiront au Canada un avenir prospère.

Tiff did such a great job as senior deputy governor that to find his replacement we've had to split the position and look for two people to fill his shoes. I'm pleased to report that we will be in safe hands. I look forward to introducing you to Carolyn Wilkins, the incoming senior deputy governor, in due course. Carolyn will oversee the bank's strategy planning and operations and will share responsibility for the conduct of monetary policy.

I also look forward to working with our new chief operating officer, Filipe Dinis. He will be responsible for managing all the bank's administrative functions.

With that, Tiff and I are happy to take your questions.

The Chair: Thank you, governor, for your opening remarks.

Senator Black: Before getting under way with my questions, Mr. Macklem, I would also like to, on behalf of Albertans, thank you for the contribution that you have made. You are a model of public service and contribution to the greater good of Canada, and we owe you a debt.

As the governor has pointed out, the University of Toronto is extraordinarily fortunate to have you. Best of luck to you. You'll be missed in Ottawa but, as the governor also pointed out, we're looking to you to ensure that the next generation is better than we are.

The first question relates to an interesting article I read this week in respect of the risk of a bubble bursting in the Chinese housing market. If that were to happen, what are the consequences that you might foresee for our economy?

Mr. Poloz: We have highlighted in the *Monetary Policy Report* the risks in China as one of our high-level risks that we're monitoring carefully. It's maybe a little less precise than the one you mentioned, which is particularly related to housing, but it's more related to the financial system, which of course would be catalysed by the kind of risk you raise.

China, of course, has seen extraordinary growth for a long period of time, and we have had bumps before. In the big picture, they haven't really had long-lasting effects. They're the sorts of bumps that one sees in economies that are developing in that way.

The financial system has a number of vulnerabilities, and no doubt we would be making a mistake if we believe we would be insulated. We simply would not. I will remind you that back when the U.S. was going through its first rumblings in 2007 there were papers predicting that the world would be insulated from that, too, because the world has two tracks for growth. In fact, it turned out that we're more integrated than ever before.

We watch this carefully. The way this would work is there would be a disturbance that actually slows down growth in a meaningful way in China. Even if China slowed only to 5 per cent growth, which might still sound like a big number, that would

Tiff s'est acquitté de ses fonctions de premier sous-gouverneur avec un tel brio que pour le remplacer, nous avons dû scinder son poste en deux et trouver deux personnes pour lui succéder. J'ai le plaisir d'annoncer que nous serons en de bonnes mains. Je me réjouis à la perspective de vous présenter Carolyn Wilkins, la prochaine première sous-gouverneur, en temps et lieu. Carolyn supervisera la planification stratégique et les opérations de la banque, et partagera la responsabilité de la politique monétaire.

Je serai heureux également de collaborer avec notre nouveau chef de l'exploitation, Filipe Dinis. Il sera chargé de la gestion de l'ensemble des fonctions administratives de la banque.

Sur ce, Tiff et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur le gouverneur, de vos remarques liminaires.

Le sénateur Black : Avant de vous poser mes questions, monsieur Macklem, j'aimerais d'abord, au nom de tous les Albertains, vous remercier de vos contributions. Vous êtes un modèle pour la fonction publique et pour votre contribution au bien commun du Canada, et nous vous en sommes reconnaissants.

Comme le gouverneur l'a dit, l'Université de Toronto est très chanceuse de vous avoir. Je vous souhaite bonne chance. Vous allez nous manquer à Ottawa, mais comme le gouverneur l'a aussi dit, nous comptons sur vous pour que la prochaine génération nous surpasse.

Ma première question concerne un article que j'ai lu cette semaine au sujet de l'éclatement de la bulle immobilière chinoise. Si cela se produisait, quelles seraient les conséquences pour notre économie?

M. Poloz : Dans votre *rapport sur la politique monétaire*, nous avons relevé les risques en Chine comme étant importants et à surveiller de près. Cela est peut-être un peu moins précis que le risque que vous avez soulevé, celui de l'immobilier, mais c'est surtout lié au système financier, qui pourrait évidemment être catalysé par le genre de risque dont vous avez parlé.

La Chine, bien sûr, a enregistré une croissance extraordinaire sur une longue période, et elle a déjà connu des ratés. Mais en gros, ils n'ont pas eu d'effets à long terme. Ils étaient le genre de ratés que l'on voit dans des économies qui se développent de cette manière.

Le système financier présente un certain nombre de vulnérabilités, et nous aurions certainement peur de croire que nous serons à l'abri. Ce n'est pas du tout le cas. Rappelez-vous les États-Unis, au début de la crise en devenir de 2007. Des articles à l'époque prédisaient que le monde y échapperait aussi parce que le monde possède deux voies de croissance. Or, nous nous sommes aperçus que nous sommes plus intégrés que jamais.

Nous sommes très attentifs à la situation. Ce qui se passerait, c'est qu'il y aurait une perturbation qui entraînerait un ralentissement important de l'économie de la Chine. Même si la croissance de l'économie ralentissait à seulement 5 p. 100, ce qui

have a pretty big impact on global commodity markets in particular. A lot of countries, including ourselves, will see a deterioration in what we call our terms of trade, which you would think of as oil prices and coal and a few other major exports. Resource pricing, relative to other things, would go down. It wouldn't just be us, of course. Brazil has terms of trade very much correlated with ours and Mexico and so on. A lot of countries would feel this.

For us the way it would impact immediately would be lower levels of income coming into the country through our trade, a significant slowdown in the economy, reduced investment in those sectors and a lot of uncertainty about how long it might last. There may also, of course, be consequences for our own banking system. The system is very strong, but there would be implications for them. So it's not a risk we take lightly.

When we say inflation is expected to take a couple of years to get back on target, it assumes that none of these sorts of things happen. If we were thrown off track meaningfully in that way we would need to re-evaluate the relative risks around household imbalances and risk to inflation. Inflation is already well below target and that would push it even further.

Senator Black: Governor, perhaps it was your comments in Saskatoon last week, which you amplified again today about this nature of — my words, possibly not yours — uncompetitive producers continuing to lose market share because of what you describe as “the wedge.” I understand the bank understands where those problems occur. I'm interested in why we've gotten to this circumstance. What is the problem here?

Mr. Poloz: That is a complicated question, and it varies a lot from firm to firm or sector to sector. But let's start at the basics. Canada has not had a strong track record in terms of generating new productivity growth. We're all aware of that. If we go back a generation, we have had something like 30 percentage points less productivity growth than the United States. There are many possible explanations for that. The economies are not the same, and there are lots of statistical issues. I won't go there.

The fact is we have, on average, under-invested, in productivity enhancing equipment, possibly infrastructure, all of the kinds of things that go into the competitiveness equation. But the more recent thing that happened is that the competitiveness of a company depends on their productivity, and fundamentally the costs at which they produce something. And their competition may be in Mexico or the United States, it could be somewhere else. If you're not keeping up and your exchange rate rises as well, then that will, in effect, make the situation worse.

peut quand même sembler peu négligeable, cela aurait une incidence considérable sur les marchés mondiaux des produits de base en particulier. Bien des pays, y compris le nôtre, verraient une détérioration de ce qu'on appelle les termes de l'échange, comme le cours du pétrole et du charbon et de quelques autres principaux produits exportés. Le prix des ressources, entre autres, baisserait. Nous ne serions pas, évidemment, les seuls touchés. Il y a une grande corrélation entre les termes de l'échange du Canada et ceux du Brésil, du Mexique et d'autres encore. Donc, bien des pays en ressentiraient les répercussions.

L'incidence immédiate, pour nous, serait une réduction des recettes de nos échanges commerciaux, un ralentissement important de l'économie, une diminution de l'investissement dans ces secteurs et beaucoup d'incertitude sur la durée probable de cette situation. Elle pourrait aussi, bien entendu, se répercuter sur notre propre système bancaire. Ce système est très vigoureux, mais il en souffrirait néanmoins. Donc, il ne faut pas prendre ce risque à la légère.

Quand on dit qu'il faudra environ deux ans avant que l'inflation reprenne la trajectoire souhaitée, on suppose que rien de tout cela ne se produit. Si une telle situation venait qu'à nous désarçonner, il faudrait réévaluer les risques relatifs que présente le déséquilibre dans le secteur des ménages et le risque en matière d'inflation. Le taux d'inflation est déjà bien inférieur à l'objectif visé, et il pourrait ainsi être encore plus poussé à la baisse.

Le sénateur Black : Monsieur le gouverneur, peut-être cela vient-il des commentaires que vous avez faits la semaine dernière à Saskatoon, sur lesquels vous avez encore insisté aujourd'hui, à savoir — et ce sont là mes mots, peut-être pas les vôtres — que les producteurs non compétitifs perdent une part du marché en raison de ce que vous décrivez comme un écart. Je comprends que la banque sait où surviennent ces problèmes. Ce qui m'intéresse, c'est pourquoi nous en sommes arrivés là. Quel est le problème?

M. Poloz : C'est une question complexe, et cela varie beaucoup d'une firme à l'autre, d'un secteur à l'autre. Mais partons de la base. Le Canada n'a pas de solides antécédents pour ce qui est de la génération de nouvelle croissance de la productivité. Nous en sommes tous conscients. Si nous remontant une génération en arrière, nous avons une croissance de la productivité de quelque 30 points de pourcentage de moins que les États-Unis. Il y a toutes sortes d'explications possibles à cela. Les économies ne sont pas les mêmes, et il y a beaucoup de facteurs statistiques. Nous n'entrons pas dans ce sujet.

Le fait est que nous avons en moyenne sous-investi dans l'équipement visant à accroître la productivité, dans l'infrastructure peut-être et dans toutes sortes de facteurs qui entrent en compte dans l'équation de la compétitivité. Néanmoins, depuis peu, la compétitivité d'une compagnie dépend de sa productivité, et au bout du compte, des coûts de sa production. Ses concurrents peuvent bien être au Mexique, aux États-Unis ou ailleurs. Si elle ne tient pas la cadence et que le taux de change augmente, cela ne fera qu'aggraver la situation.

What we have had since roughly around the crisis or a little before, as I mentioned, is a rise in our terms of trade, which is the global price of the resources we produce relative to other things.

Today our terms of trade, as we call it, is about 25 per cent above its average from the 1990s. The primary driver is world energy prices — oil — but it's not just oil.

Of course that's a positive thing. This is what my speech was primarily about in Saskatoon. It means that for everything we're doing, somebody out there is willing to pay us even more than usual on top of everything. And so today, Canada's average income is about 7 per cent higher than it would be without that rise in oil prices. Everyone benefits from this. But one of the consequences is that over long horizons, the terms of trade and the exchange rate tend to hang out together, so the Canadian dollar is above where it was 10 years ago for many reasons, but a really important one is the higher terms of trade.

That's partly how the wealth gets spread around. That increases our purchasing power globally through that mechanism. However, it means that if you're one of the companies that doesn't sell oil or other resources, your ability to compete with someone else has deteriorated regardless of what your underlying productivity is.

Now, that's part of the adjustment mechanism that economists understand. It means that for a period of time, measured in years, you would have a two-speed economy: the high speed resource economy, and the slower speed. Let's call it simply "manufacturing," but it's more precise than that.

You would have this slower track, and the average would be what we get, let's say 2.5 per cent. Those adjustments take time and what happens is that more investment, more labour, move into the hot sector away from the cooler sectors. That's a process of adjustment which will continue even as the recovery continues. We will have these two speeds.

From a company's standpoint, they will see it as the dollar went up. I don't understand that, that's what did this to me. Of course, as you can tell, it's much more complex than that, but it is a very important factor and, give or take, two thirds of the loss of competitiveness is due to the currency over the past 10 years.

Senator Black: That was very helpful.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Thank you. Once again I would like to welcome our colleagues, and, to Mr. Macklem, I would like to wish him good luck and, especially, much pleasure in his new job, and I would like to thank him for the excellent work he has done

Ce qui se passe depuis la crise ou peut-être un peu avant, comme je le disais, c'est qu'il y a eu une augmentation dans les termes de l'échange, c'est-à-dire le coût global des ressources que nous produisons comparativement à d'autres choses.

De nos jours, les termes de l'échange sont d'environ 25 p. 100 supérieurs en moyenne à ce qu'ils étaient dans les années 1990. Le principal catalyseur, c'est le cours mondial de l'énergie — le pétrole —, mais il ne s'agit pas que du pétrole.

Bien sûr, c'est une mesure positive. Voilà sur quoi portait surtout mon discours à Saskatoon. Donc, pour tout ce que nous faisons, il y a quelqu'un qui est prêt à nous payer encore plus. Alors aujourd'hui, le revenu moyen du Canada est d'environ 7 p. 100 plus élevé qu'il le serait sans cette augmentation des prix du pétrole. Tout le monde en profite. Cependant, une des conséquences à long terme, c'est que les termes de l'échange et le taux de change ont tendance à être liés, si bien que le dollar canadien a une plus grande valeur qu'il y a 10 ans pour de nombreuses raisons, dont l'amélioration des termes de l'échange, qui en est une très importante.

Voilà en partie comment la richesse est distribuée. Ce mécanisme augmente de façon générale notre pouvoir d'achat. Par contre, cela veut dire que si vous êtes une entreprise qui ne vend pas de pétrole ou d'autres ressources, votre capacité de livrer concurrence aux autres s'est détériorée, quelle que soit votre productivité.

Cela fait partie du mécanisme d'ajustement que les économistes comprennent. Cela signifie que pendant une certaine période, mesurée en années, il y a une économie à deux vitesses : l'économie des ressources à haute vitesse, et la vitesse plus basse. Disons le « secteur manufacturier », mais c'est plus précis que cela.

Il y a cette voie plus lente, et disons que nous obtenons en moyenne 2,5 p. 100. Cet ajustement prend du temps, et plus d'investissement et plus de main-d'œuvre se déplacent vers les secteurs en évolution rapide à partir des secteurs au ralenti. C'est un processus d'ajustement qui se poursuivra pendant la reprise. Nous aurons ces deux vitesses.

Les entreprises s'en apercevront avec la montée du dollar. Elles ne comprendront pas que c'est ce qui s'est produit. Bien sûr, comme vous pouvez le voir, c'est beaucoup plus compliqué, mais c'est un facteur très important, et la perte d'environ deux tiers de la compétitivité des 10 dernières années est due à la valeur du dollar.

Le sénateur Black : C'est une réponse très utile.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Merci. Je réitère mes souhaits de bienvenue à nos collègues, et je souhaite bonne chance, et surtout, beaucoup de plaisir dans son nouveau travail à M. Macklem, et je tiens à le remercier pour l'excellent travail

with us. Mr. Poloz, you have a huge task ahead of you. Your predecessors did an excellent job; these champions have set the bar very high for you.

There is a myth that I would like to clear up. We are told that the United States has continued to stimulate the economy, especially because of the impact of the economic crisis, and that rather than limit their spending they have continued to spend, whereas the World Bank, that plays an important role, has imposed significant restrictions on the recovery in Europe.

There seems to be a dichotomy between the way in which the United States has dealt with this issue and the role that the World Bank has played in perhaps slowing down economic growth in Europe.

Is it a myth to think that the horrendous restrictions imposed on Greece, for example, and probably also on Italy, slowed down the recovery and that in the end, the cure might have been worse than the disease?

Mr. Poloz: I think one has to look at this from the perspective of the shock that took place in the United States. This was a worldwide shock. I look at it as a financial bubble that affected the global financial market. After the bubble a crater was left that was the same size as the bubble. It is not a coincidence that the bubble took almost seven years to build up. I think it will take approximately seven years to correct this. That gives us two years for reconstruction and adjustments.

Durant that time, the shock made its appearance in Europe where the implications were different because the context was that there were fiscal problems in some European countries. Therefore, the adjustments, even though they were difficult to make in the United States, or even less easy to undertake in Europe because they were complicated by the fact that there was a risk of default on the part of the government. That is why austerity measures were taken and that is why I think we consequently saw examples of policies restricting growth rather than the opposite.

Furthermore, it is the mix of policies that is important. We have zero percent interest rates; that is very stimulative and I think it is the most important mechanism for correcting the situation. We can see the recovery beginning in Europe. It is still a fragile recovery and that is why we are saying that the Ukraine-Russia situation could undermine confidence, investments, et cetera, in Europe. So this fragile recovery is now at risk. At the same time, inflation is very low. This is a very, very difficult situation from a monetary policy perspective.

I do not know if that answers your question?

Senator Hervieux-Payette: It gives me a general idea.

qu'il a fait avec nous. Monsieur Poloz, vous avez une grosse tâche devant vous. Vos prédécesseurs ont fait un travail fantastique; vous devez donc partir d'assez haut pour vous mesurer à ces champions.

Il y a un mythe que j'aimerais éclaircir. On nous dit que les États-Unis ont continué à stimuler l'économie, surtout à cause de l'impact de la crise économique, et qu'ils ne se sont pas mis, eux, en position de restreindre leurs dépenses, mais qu'ils ont continué à dépenser alors que la Banque mondiale, qui joue un rôle marquant, a imposé des restrictions importantes à la reprise en Europe.

Il me semblait y avoir une dichotomie entre la façon dont les États-Unis abordaient la question et le rôle qu'a joué la Banque mondiale qui, peut-être, a ralenti la croissance économique en Europe.

Est-ce un mythe que de penser que le fait que des restrictions épouvantables aient été imposées en Grèce, par exemple, et probablement aussi en Italie, a ralenti la reprise et que, finalement, le remède était peut-être trop fort pour la maladie?

M. Poloz : Je pense qu'il faut aborder cela en ayant une compréhension du choc qui a eu lieu aux États-Unis. C'était un choc mondial. Moi, je me le représente comme une bulle financière qui a affecté le marché financier mondial. Après la bulle, il reste un cratère qui est de même taille que la bulle. Ce n'est pas par hasard que la bulle a mis presque sept ans à se construire. Je pense que ça va prendre approximativement sept ans pour la corriger. Ça nous laisse deux ans pour reconstruction et faire les ajustements.

Durant cette période, le choc est apparu en Europe, où les implications étaient différentes, parce que, dans ce contexte, il y a eu des problèmes fiscaux dans quelques pays d'Europe. Donc, les ajustements, même s'ils ont été difficiles aux États-Unis, étaient moins faciles à faire en Europe, car la complication était, en fait, un risque de défaut de la part d'un gouvernement. C'est pourquoi les ajustements d'austérité ont été mis en place, et par conséquent, on a vu des exemples où, me semble-t-il, les politiques ont restreint la croissance au lieu de l'inverse.

D'autre part, c'est le mélange des politiques qui compte. Nous avons des taux d'intérêt à zéro; c'est très stimulant, et c'est le mécanisme le plus important, quant à moi, pour corriger la situation. Et on voit que la reprise s'amorce en Europe. C'est encore une reprise fragile, et c'est pourquoi on mentionne que les problèmes entre l'Ukraine et la Russie pourraient peut-être miner la confiance, les investissements, et cetera, en Europe. Alors cette reprise fragile est maintenant remise en question. En même temps, le taux d'inflation est très bas. C'est une situation très, très difficile du point de vue d'une politique monétaire.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

La sénatrice Hervieux-Payette : Ça me donne une idée.

Tiff Macklem, Senior Deputy Governor, Bank of Canada: I would like to add a few points. In the United States, the shock was a very big one. It is important to note that even though this was a very difficult and complex situation during the crisis, when you look at it now, you can see that they took some very aggressive measures: a highly accommodative monetary policy and very aggressive monetary stimulus.

They injected their own funds into their banks in order to increase the capital and they undertook very strict stress tests in order to restore confidence in the financial system. These measures took time, however now we can see that the American economy is becoming stronger and we see it in our forecasts. This is a reflection of the fact that they took those measures.

Several countries in Europe are taking measures but the political system is more complicated and it is taking more time. Now they have an opportunity because the European Central Bank is imposing stress tests on their banks. This is an opportunity to restore confidence in their banks. A recovery is happening, but it is happening later than that of the United States and it is more fragile, therefore there are more risks.

[English]

Senator Hervieux-Payette: The last question is: How is Basel III going? Generally, with all of these players, are we going in the right direction?

Mr. Poloz: Yes. I think there is absolutely no doubt that the financial system that we're working in today is a safer financial system than the one we had before. It has more capital. It has more liquidity, and it has a greater sensitivity to what's going on. At the root of it, we believe, was excessive leverage in the banking system, so all of this new regulatory architecture has already moved us into a better place. There are still more threads that are under way, which will come to a natural conclusion at the leaders' summit this fall in Australia. That will still leave some issues unresolved, but they're the bottom 20 per cent. The first 80 per cent will be largely complete this year.

You might say that that global movement — this is maybe too general — has mostly moved in what we call a “Canadian direction.” The characteristics that we point to, a more conservative type of risk culture, is what is captured in those new regulations.

Mr. Macklem: To give you a number, if you look at banks in North America and Europe — so largely U.S. and European banks — they've raised something like \$660 billion of new capital, and that is very much a result of the fact that Basel has raised the capital and increased the quality of capital. There were a lot of critics saying that this would crush the recovery, this would prevent lending. In fact, it's the reverse. It has re-established confidence in the financial system, and that is a key part of the recovery.

Tiff Macklem, premier sous-gouverneur, Banque du Canada : J'aimerais ajouter quelques points. Aux États-Unis, le choc a été très grand. Il est important de souligner que, même si ça a été très difficile et très complexe durant la crise, quand on regarde la situation aujourd'hui, ils ont pris des mesures assez agressives : beaucoup de détente monétaire, un stimulus monétaire très agressif.

Ils ont injecté des fonds propres dans leurs banques pour augmenter leur capital; ils ont fait des tests de tension très rigoureux pour restaurer la confiance dans le système financier. Ces mesures ont pris du temps, mais on voit maintenant que l'économie américaine commence à prendre plus de force, on le voit dans nos prévisions. Cela reflète le fait qu'ils ont pris ces mesures.

En Europe, plusieurs pays prennent des mesures, mais il s'agit d'un système politique plus compliqué, et ça a pris plus de temps. Maintenant, ils ont une opportunité, car la Banque centrale européenne est en train d'effectuer des tests de tension sur leurs banques. C'est une occasion de rétablir la confiance en leurs banques. Ils ont une reprise, mais elle est en retard sur celle des États-Unis et est plus fragile, donc il y a plus de risques.

[Traduction]

La sénatrice Hervieux-Payette : Comment va Bâle III? En général, est-ce que l'on va dans la bonne direction, avec tous les autres acteurs?

M. Poloz : Oui. Je pense qu'il n'y a aucun doute que le système financier d'aujourd'hui est plus sécuritaire que celui que nous avions avant. Il contient plus de capitaux. Il a plus de liquidités et s'ajuste mieux à ce qui passe. Nous croyons que la source du problème était un effet de levier excessif dans le système bancaire, alors toute cette nouvelle architecture réglementaire nous a placés dans une meilleure position. Il reste d'autres choses à régler, et nous en viendrons à une conclusion naturelle au sommet des dirigeants cet automne en Australie. Il restera 20 p. 100 des questions à résoudre. Nous aurons réglé 80 p. 100 des questions cette année.

On pourrait dire que ce mouvement mondial — c'est peut-être trop général — est surtout allé dans ce qu'on appelle une « direction canadienne ». Une culture du risque plus prudente fait partie des caractéristiques de ces nouveaux règlements.

M. Macklem : Pour vous donner un chiffre, les banques d'Amérique du Nord et d'Europe — surtout les banques américaines et européennes — ont attiré environ 660 milliards de dollars en capitaux frais, et c'est surtout dû au fait que l'accord de Bâle a attiré des capitaux et en a accru la qualité. Des détracteurs disaient que l'accord écraserait la reprise et empêcherait les prêts. En fait, l'inverse s'est produit. On a rétabli la confiance envers le système financier, et c'est un aspect clé de la reprise.

Senator Tkachuk: Welcome, governor and Mr. Macklem. I wanted to ask a couple of questions. One is about the Canadian dollar, which has been dropping lately against U.S. currency, after being almost at par for quite a long period of time. You referenced the dollar yesterday, governor, as a factor that has contributed to a decline in the expected level of Canadian exports. I assume that the drop — I think it's 90 cents today — will help reverse that decline, although it's not the only factor. The decline will also mask another factor, which you refer to, which is productivity. This is a bit of a vicious circle. I used to have great conversations with Governor Dodge about the 65-cent dollar and what it would do to productivity. I don't know if that was a nightmare situation that still has repercussions today on the question of productivity, but I'm a fan of a strong dollar. I'm not a fan of a declining dollar, but, nonetheless, I'm not an economist. I'm just a simple politician from the Prairies who worries about the cost of imports and the cost of inputs, which, for us, are almost at all times imported from other countries, and, of course, this is increasing our input costs in the Prairies. Perhaps you could just talk about that a little bit, and then I have one more question. I'll try to keep it to two, Mr. Chair.

Mr. Poloz: Most of what you summarize there is exactly right, and it shows how complicated this question actually is. First, we don't get our choice in where the dollar will be in any way, shape or form. I mentioned before that the terms of trade has been an important driver of the dollar. Last week I likened that to walking the dog through the park. After walking the dog through the park — and you're the terms of trade and the dog is the dollar — on one of those leashes that stretches out and keeps coming back, what will happen is that the footprints through the park will look a lot like an economist's chart, where the dog's footprints keep crisscrossing yours. The important thing is that, when you come out of the park at the other side, you are still together. That's roughly the relationship between the terms of trade and the dollar.

Economists approximate this by putting the price of oil in an equation that describes how the dollar goes up or down, so there's a regularity in that relationship. But the true, fundamental thing is that it is resource prices, more generally, that cause that. When we look at the chart — there's a good chart in the January MPR that has the terms of trade and the dollar — you can see that, over the sweep of, say, 30 years, it's a very good approximation. So the terms of trade was very weak when the dollar was in the 60s, and the terms of trade is far higher now than it was. So the dollar is higher. There's no choice in this. The relationship is almost arithmetical, but there are periods where it seems to go a little further. The dog wanders a little too far to the left or a little too far to the right, and so those are the sorts of things we can't really explain very well. On that basis, it looks like, when it was up above parity, primarily it was because the U.S. dollar was weak against everybody. It was because the crisis in the U.S. that had pushed everything down there made Canada appear as a safe haven for investors and so on relatively speaking, and that seems

Le sénateur Tkachuk : Bienvenue, monsieur le gouverneur et monsieur Macklem. Je voudrais poser deux questions. La première concerne le dollar canadien, dont la valeur diminue ces derniers temps par rapport au dollar américain, après avoir été au même niveau pendant une longue période. Hier, monsieur le gouverneur, vous avez dit que le dollar est un facteur qui a contribué au déclin du niveau attendu d'exportations canadiennes. J'imagine que cette baisse — je pense qu'il vaut 90 cents aujourd'hui — contribuera à renverser cette tendance, bien que ce ne soit pas le seul facteur. Le déclin masquera un autre facteur, dont vous avez parlé, à savoir la productivité. C'est un peu un cercle vicieux. J'ai eu d'excellentes conversations avec le gouverneur Dodge à propos du dollar à 65 ¢ et de l'effet sur la productivité. Je ne sais pas si c'était un cauchemar qui a toujours des répercussions aujourd'hui sur la productivité, mais j'aime quand le dollar est fort. Je n'aime pas quand le dollar est en baisse, mais, bon, je ne suis pas un économiste. Je suis un simple politicien des Prairies qui s'inquiète du coût des importations et des intrants qui, pour nous, sont presque toujours importés d'autres pays, ce qui fait bien entendu monter le coût des intrants dans notre région. Peut-être pourriez-vous nous en parler un peu, et j'aurai ensuite une autre question. J'essaierai de me limiter à deux, monsieur le président.

M. Poloz : En gros, votre résumé est exact, et cela démontre à quel point cette question est complexe. Premièrement, nous ne pouvons choisir d'aucune façon quelle sera la valeur de notre dollar. J'ai déjà dit que les termes de l'échange étaient un facteur important pour donner de la force au dollar. La semaine dernière, j'ai comparé cela à prendre une marche dans le parc avec son chien. Après avoir marché dans le parc — vous êtes les termes de l'échange et le chien est le dollar — avec une de ces laisses qui s'étirent et qui reviennent s'enrouler, les empreintes laissées ressembleront beaucoup au tableau d'un économiste, car les empreintes du chien croiseront les vôtres. Ce qui est important, c'est que lorsque vous sortirez de l'autre côté du parc, vous soyez toujours ensemble. Voilà en gros la relation entre les termes de l'échange et le dollar.

Les économistes évaluent cela en donnant un prix au pétrole dans une équation qui décrit la montée et la baisse du dollar, afin que la relation soit régulière. Mais réellement, ce sont les prix des ressources qui, en général, causent les fluctuations. Lorsque nous regardons le tableau — il y a un bon tableau dans le rapport sur la politique monétaire de janvier qui comprend les termes de l'échange et le dollar —, nous pouvons voir que sur, disons, 30 ans, il y a une très bonne approximation. Les termes de l'échange étaient très faibles lorsque le dollar valait 60 cents., et ils sont maintenant beaucoup plus élevés qu'avant. Donc le dollar vaut plus. Ce n'est pas un choix. La relation est presque arithmétique, mais il y a des périodes où il semble y avoir un plus grand écart. Le chien s'écarte un peu trop vers la gauche ou la droite, et il y a donc tous ces facteurs qu'on ne peut pas très bien expliquer. Sur cette base, on a l'impression que lorsque le dollar était au-dessus de la parité, c'était surtout parce que le dollar américain était faible par rapport à toutes les autres monnaies. C'est parce que la crise aux États-Unis qui avait tout

to have pumped the Canadian dollar up a little extra than what this relationship would say. As the U.S. has regained its momentum over these last six to nine months, we have seen a bit of a reset in many currencies, not just our own. The Canadian dollar has come down approximately 10 cents from those levels, and it's as close as anything, I guess, to that long-term relationship between the dog and the master that I've described. It's not a very reliable model, if you like, but it's something that we can see over long periods of time.

So that's to say that I'm not a fan of the dollar one way or the other. It will be ground out as it is. We're going to focus on inflation, and, if we look at that, say, a year ago, we thought that, by now, exports would be a lot stronger. They have disappointed us. Based on the fundamentals, the U.S. economy has been recovering, but our exports have not. That wedge has grown now from 35 to \$40 billion. That's how much we have not exported that we otherwise would have. That would have made a big difference to economic growth if that had happened. That has disappointed us, and, by us being clear about that revision to our outlook, markets have seen that. The implication is that that must mean that getting inflation back to normal is much further down the road than we thought before, and, as a consequence, markets have decided that the Canadian dollar should be lower. That's what has happened, but we had no idea how far it would go or what it should be. I hope that helps you appreciate that. It's a difficult question to answer.

Senator Tkachuk: I'll remember that dog on the leash story for a long time.

Mr. Poloz: It does help. It helps me.

Senator Tkachuk: I had read a couple of articles on this. I'm a politician, so I think I'm an expert or something. With the question of productivity, which has always been a concern of mine, we haven't been able, in all of our discussions, to put our finger on what we can do to improve that question, but it seems to me that, as we rely more and more on natural resources for our wealth — much like other countries that only have natural resources, like Saudi Arabia or Venezuela, rely on oil and everything else goes to hell in a hand basket, basically — it attracts more capital. It attracts the best and the brightest to the oil industry, because that's where the money is. Maybe that's part of our problem. We're not Hong Kong, where all the money is. There are no resources, so you have to put your brains to work and manufacture like hell and figure other stuff out to make a lot of money.

fait baisser là-bas a fait paraître le Canada comme un bon refuge pour les investisseurs, et relativement, cela a fait monter le dollar canadien un peu plus haut que cette relation l'aurait indiqué. Alors que l'économie américaine a repris du dynamisme au cours des six à neuf derniers mois, de nombreuses monnaies ont enregistré un léger recul, et pas seulement la nôtre. Le dollar canadien a perdu environ 10 ¢ par rapport à ces niveaux, et cela ressemble de près ou de loin, j'imagine, à la relation à long terme entre le chien et son maître que j'ai décrite. Ce n'est pas un modèle très fiable, si on veut, mais c'est une relation qui s'exprime sur de longues périodes.

Bref, je ne suis un adepte ni du dollar fort, ni du dollar faible. Le dollar est ce qu'il est. Nous allons nous concentrer sur l'inflation; il y a un an, nous pensions que les exportations seraient maintenant plus vigoureuses. Nous sommes déçus. Selon les facteurs économiques fondamentaux, l'économie américaine récupère, ce qui n'est pas le cas de nos exportations. Le décalage est maintenant passé de 35 à 40 milliards de dollars. C'est le montant des exportations que nous aurions autrement réalisées. Cela aurait eu d'énormes répercussions sur notre croissance économique. Mais nous avons été déçus, et comme nous avons été clairs et avons révisé nos perspectives, les marchés l'ont perçu. On a interprété cette révision comme l'annonce d'un retour à des taux d'inflation normaux encore plus loin dans l'avenir que prévu et, par conséquent, les marchés ont décidé que le dollar canadien devait être plus faible. Voilà ce qui s'est produit, mais nous ne savions pas jusqu'où cela irait, ou quelle devrait être la valeur du dollar. J'espère que ma réponse vous aide à comprendre le phénomène. C'est une question difficile.

Le sénateur Tkachuk : Je me souviendrai pendant longtemps de l'histoire du chien en laisse.

M. Poloz : Oui, c'est fort utile. Ça m'aide.

Le sénateur Tkachuk : J'avais lu quelques articles à ce sujet. Je suis politicien, donc je me crois expert, ou quelque chose du genre. En ce qui concerne la productivité, sujet qui m'a toujours préoccupé, nous n'avons pas réussi, dans le cadre de nos discussions, à déterminer avec précision ce que nous pourrions faire pour l'améliorer. Toutefois, il me semble qu'à mesure que nous comptons de plus en plus sur les ressources naturelles pour notre richesse — à l'instar d'autres pays qui n'ont que des ressources naturelles, tels l'Arabie saoudite ou le Venezuela, qui ne misent que sur le pétrole et, en gros, laissent tout le reste dégénérer —, cela a pour effet d'attirer davantage de capitaux. Le secteur pétrolier attire les personnes les plus compétentes et les plus intelligentes, car c'est là où se trouve l'argent. Voilà peut-être une partie de notre problème. Nous ne sommes pas Hong Kong, là où se trouve tout l'argent. Là-bas, il n'y a pas de ressources, si bien qu'ils n'ont d'autre choix que de se creuser les méninges, de fabriquer d'énormes quantités de produits et de trouver d'autres moyens de faire énormément d'argent.

I think that may have something to do with it. I don't know if it does, but I'm wondering if there are any studies around that are looking at that. Resource prices are really good, so we're making lots of money. I think that's got to be attracting capital and attracting brains like crazy.

Mr. Poloz: That's exactly right. That's what my speech was about last week in Saskatoon, just to help people appreciate it. Those are forces which come from outside. It's not something we can choose to do or not to do, but the markets do the work for us, attracting the capital.

That part of the Canadian economy is expanding much more quickly than the rest of it for precisely that reason: because it's more profitable, better wages, better everything. Net movement, net migration, is to Alberta and Saskatchewan for those exact reasons. Those are natural processes of adjustment that you would be hard pressed somehow to resist.

The fact is that the level of productivity in the resource sector tends to be lower, on average, than it is in manufacturing. In manufacturing you can fine-tune your machinery and do your things higher, better equipment and all that, whereas in the resource sector you're drilling holes, and some of them work and some don't, so the level of productivity tends to be lower. There are higher levels of investment up front in order to get things to work in the end.

As the economy shifts its proportion of resources in the lower productivity sector, then the average level of productivity would appear to be slower than if that change had not occurred. So that's an important descriptor of our history, I think.

No doubt my expert to the right has some things to add to that, but it's important for us to bear in mind that there's no extra benefit to Canada to somehow stop these processes and try to be really productive in making something that no one really wants to buy, when in fact we could move into that sector and make it bigger and make more income for all Canadians. In terms of when trade shock comes and we get more money for our oil, those folks need a Tim Hortons, they need a pick-up truck, they need all the stuff for the kids and they spend it; therefore, the entire economy benefits. Every province has benefited, not just the ones that have the energy.

Tiff, would you like to add something to this?

Mr. Macklem: I'll just add a couple of things. You asked if there were some studies. There are actually endless studies. What they show, exactly as the governor said, is that one part of it is that when you're extracting resources you've got to keep going deeper, and so it takes more inputs to get the marginal resource

C'est probablement un facteur. Je n'en suis pas certain, mais je me demande s'il existe des études à ce sujet. Le prix des ressources est très bon, ce qui nous permet de faire beaucoup d'argent. Je suis certain que ce secteur attire énormément de capitaux et de cerveaux.

M. Poloz : Vous avez tout à fait raison. C'est ce que j'ai dit dans le discours que j'ai fait la semaine dernière à Saskatoon pour aider les gens à bien comprendre. Ces forces sont externes. Ce n'est pas à nous de choisir de le faire ou non; c'est plutôt les marchés qui font tout le travail, qui attirent les capitaux.

C'est justement pour cette raison que ce secteur de l'économie canadienne prend de l'expansion beaucoup plus rapidement que les autres : il est plus rentable, les salaires sont supérieurs, tout est supérieur. L'Alberta et la Saskatchewan affichent un taux net de migration positif pour ces mêmes raisons. Il s'agit de processus d'ajustement naturels auxquels il serait difficile de résister.

En fait, le niveau de productivité du secteur des ressources est plus faible, en moyenne, que celui du secteur manufacturier. Les fabricants peuvent perfectionner leurs machines, leur équipement et ainsi de suite, tandis que dans le secteur des ressources, on procède à des activités de forage, qui ne sont pas toutes couronnées de succès, ce qui exerce une pression à la baisse sur le niveau de productivité. De plus, les investissements de départ, qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise, sont beaucoup plus élevés.

À mesure que la proportion du secteur à plus faible productivité prend de l'ampleur au sein de l'économie, le niveau moyen de productivité paraîtra plus faible que si ce changement ne s'était pas produit. Je crois que cela décrit bien ce qui nous arrive.

Je suis certain que le collègue assis à ma droite, expert en la matière, a quelque chose à ajouter, mais il est important de garder à l'esprit que le Canada ne retirera aucun avantage supplémentaire en tentant de freiner ces processus et d'augmenter sa productivité en fabriquant des produits que personne ne veut vraiment, au moment où nous devrions plutôt investir dans ce secteur, le faire croître afin de générer plus de revenus pour tous les Canadiens. Lorsqu'il y a un choc des termes de l'échange et que la valeur de notre pétrole s'apprécie, ceux qui en profitent ont besoin d'un Tim Hortons, d'une camionnette, de toutes sortes de choses pour leurs enfants. Ils dépensent leur argent; ainsi, c'est toute l'économie qui en bénéficie. Toutes les provinces en ont bénéficié, pas seulement celles où se trouvent les ressources énergétiques.

Tiff, auriez-vous quelque chose à ajouter?

M. Macklem : J'aurais simplement quelques points à ajouter. Vous nous avez demandé s'il existait des études à ce sujet. En fait, il y en a d'innombrables. Comme l'a dit le gouverneur, ces études montrent que dans le secteur de l'extraction des ressources, il faut toujours forer de plus en plus creux; il faut donc plus d'intrants

out, and so the measure of productivity goes down. It's still a good idea if the prices are high and still a big benefit to Canada.

Having said that, you can't explain the whole productivity puzzle in Canada with resources, because if you look at productivity in other sectors, like the manufacturing sector, in the business sector and the service sector, we tend to underperform relative to our natural comparator, the United States. That's not to say that there aren't some extremely successful companies in Canada that are competing very effectively on a global scale: there are. If there were a few more of them, you'd see better productivity numbers.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you to you both for coming.

I would like to take this opportunity to thank you, Mr. Macklem, on behalf of all Canadians and Quebecers for your expertise and your commitment. You provide excellent services to Canada. I am happy that you have remained a good Canadian. It is very much appreciated.

I would like to come back to a topic that we have already discussed, and that is your projections and your model forecasts. It is all very reassuring. You have provided good explanations in response to our questions.

However I am not sure if I really feel reassured because even the governor said a few weeks ago that the model is broken. You used the words "uncharted waters." You have already made the comment in the past that forecasts made four or five years ago showed steady growth. Yet if we look at the reports from the Bank of Canada or the European Development Fund, there is always a reassuring explanation for the past, even though the forecasts have continuously been wrong.

So the unexpected can happen, and as you said, perhaps the model no longer applies. We have a document of several pages that could lead us to believe that we know where we are headed but do we really know? Should we feel reassured?

You do not always seem sure about your forecasts. Perhaps this is because this is new, perhaps we are going to experience the same situation that Japan went through. Perhaps something is not working.

There is mention of exports and billions of dollars. Should we really feel reassured or should we simply say, thank you for the good read but who knows?

pour extraire les ressources accessoires, ce qui fait diminuer l'indice de productivité. Nous sommes d'avis qu'il est souhaitable de poursuivre les activités tant et aussi longtemps que les prix sont élevés; c'est très bénéfique pour le Canada.

Cela dit, le secteur des ressources n'explique pas à lui seul le casse-tête de la productivité au Canada. En examinant la productivité d'autres secteurs, comme les secteurs de la fabrication, des affaires et des services, nous constatons que le rendement du Canada est inférieur à celui des États-Unis, pays auquel nous avons naturellement tendance à nous comparer. Il ne faut évidemment pas oublier les entreprises canadiennes qui connaissent un énorme succès et qui sont très concurrentielles à l'échelle internationale; il y en a plusieurs. Mais s'il y en avait encore davantage, cela aurait une incidence positive sur les indicateurs de productivité.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci à vous deux d'être parmi nous.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier, monsieur Macklem, au nom de tous les Canadiens et Québécois, pour votre compétence et votre engagement. Vous offrez d'excellents services au Canada. Je suis heureux que vous demeuriez un bon Canadien. C'est très apprécié.

J'aimerais revenir sur un sujet dont on a déjà discuté, soit vos projections, vos prévisions sur le modèle. Tout cela est très rassurant. Vous avez de bonnes explications aux questions qu'on vous pose.

Mais je ne sais pas si je suis vraiment rassuré, parce que je remarque que même le gouverneur a dit, il y a quelques semaines, que le modèle est brisé. Vous avez utilisé les mots « *uncharted waters* ». Vous avez déjà fait le commentaire, dans le passé, que les prévisions faites il y a quatre ou cinq ans annonçaient une croissance régulière. Mais lorsqu'on regarde les rapports de la Banque du Canada ou ceux du Fonds européen de développement (FED), on a toujours une explication rassurante du passé, bien que l'on se soit continuellement trompé dans les prévisions.

Il y a donc des imprévus, et comme vous l'avez dit, peut-être que le modèle ne s'applique plus. On a même un cahier de plusieurs pages qui nous laisse penser que l'on sait où on s'en va, mais est-ce qu'on le sait vraiment? Est-ce qu'on devrait être rassuré?

Vous n'avez pas toujours l'air certain de vos prévisions. Peut-être parce que c'est nouveau, peut-être qu'on va vivre la même situation que le Japon a vécue. Il y a peut-être quelque chose qui ne fonctionne pas.

On parle des exportations, on parle de milliards. Est-ce qu'on devrait être vraiment rassuré ou est-ce qu'on se dit : merci, bonne lecture, mais on ne le sait pas?

Mr. Poloz: I will begin by saying quite frankly that I do not really trust those forecasts. Forecasts are always a combination of judgement and models. And certainly the uncertainty is greater than usual.

It should not be surprising to say that because this was an extraordinary event, it is something that we had not predicted. It was not incorporated into our models and models cannot really explain the effect of these shocks.

However there are parts of our models that display some very fundamental behaviour, intrinsic factors that will not change; that is the behaviour of consumers and businesses. It is other levels of these models that were affected by these developments, however.

What happened was that these models were used as a starting point. They allow us to begin the conversation and to ask ourselves what is different from the past in what we are seeing. Can we develop satellite models to better explain developments since the crisis, for example, and invest in those models?

Second, we speak to people who manage businesses in Canada in order to understand what they are seeing and to observe what their reactions will be.

What we are hearing is that they feel very uncertain about the future. Based on their experience, they are hesitating to make investments and put their money on the table because they have been burned in the past. Even their boards are not allowing them to make investments because the situation is too uncertain.

So what we are waiting for is for confidence to increase. There has been an impetus to recovery in the United States and exports will increase. All these factors are present but they are not as reliable as they were in the past.

At some point in time all the dominos will be in the right place but it is difficult to predict exactly when that will happen. All the ingredients are there to make the cake but the cake has only just begun to be made.

Senator Massicotte: Two or three weeks ago you said that you were relying to a greater and greater degree on interviews with industries in order to make your forecasts because the standard model was not working well. Personally, I do not find that very reassuring.

Anecdotes are being used. I think the Bank of Canada has been doing this for years. More than 20 years ago I even participated myself and I asked for a certain number of documents in order to write up reports on your forecasts, your hiring plans, et cetera. However, these are far from being reliable or scientific because you based them on impressions from certain individuals. You even assess consumer confidence but that is not a good indicator of economic growth. People are constantly making mistakes. When you say that for 2014-15 there is a projected growth of 2.5 per cent, that may actually be 1.5 per cent or 3.5 per cent

M. Poloz : Pour commencer, franchement, je dois dire que je n'ai pas vraiment confiance en ces prévisions. Ces prévisions sont toujours une question de jugement en combinaison avec nos modèles. Et l'incertitude est certainement plus grande que d'habitude.

Il n'est pas étonnant de dire que parce que nous avons vécu une expérience extraordinaire, c'est quelque chose qui n'était pas prévu. Ce n'est pas incorporé dans nos modèles et les modèles ne peuvent pas vraiment expliquer l'effet de ces chocs.

Mais il y a des parties de nos modèles qui démontrent des comportements très fondamentaux, des éléments intrinsèques, qui ne vont pas changer; ce sont les comportements des consommateurs et des entreprises. Mais ce sont d'autres niveaux de modèles qui ont été touchés par ces développements.

Ce qu'on a fait, c'est qu'on a utilisé les modèles comme un point de départ. C'est pour entamer la conversation et se demander ce qui diffère du passé dans ce que l'on voit. Est-ce qu'on peut développer des modèles satellites pour mieux expliquer les développements depuis la crise, par exemple, et investir dans ces modèles?

Et deuxièmement, on parle aux gens qui gèrent les entreprises au Canada pour comprendre ce qu'ils voient et voir quelles seront leurs réactions.

Ce qu'on entend, c'est qu'ils sont très incertains de l'avenir. D'après leur expérience, ils hésitent à faire des investissements et à mettre leur argent sur la table, parce qu'ils se sont brûlés durant les années passées. Même leurs conseils d'administration ne leur permettent pas de faire les investissements parce que la situation est trop incertaine.

Alors ce qu'on attend, c'est que la confiance augmente. La reprise aux États-Unis a pris une impulsion, et les exportations vont croître. Tous ces éléments sont présents, mais ils ne sont pas aussi sûrs que par le passé.

À un certain point, tous les dominos vont se mettre en place, mais c'est difficile de prévoir exactement quand. Tous les ingrédients sont là pour faire le gâteau, mais on vient à peine de le commencer, ce gâteau.

Le sénateur Massicotte : Vous avez déjà dit, il y a deux ou trois semaines, que vous vous fiez de plus en plus aux entrevues avec les industries pour préparer vos prévisions, parce que le modèle standard ne fonctionne pas bien. Mais personnellement, je ne trouve pas cela très rassurant.

On se base sur des anecdotes. Je crois que la Banque du Canada fait cela depuis des années. J'ai même contribué, il y a plus de 20 ans, et j'ai demandé un certain nombre de documents pour faire des rapports sur vos prévisions, des planifications d'embauche, et cetera. Mais c'est loin d'être certain et c'est loin d'être scientifique parce que vous vous basez sur les impressions de certaines personnes. Vous évaluez même la confiance des consommateurs, qui n'est pas un bon indicateur de la croissance économique. Le monde se trompe continuellement. Lorsque vous dites qu'on aura, en 2014-2015, une prévision d'une croissance de

because it is based on anecdotal evidence. That is a 40 per cent margin of error. It is all very well to believe you until we find out once again that you are wrong.

Mr. Poloz: First, perhaps it has been your impression in the past that this is a scientific process, and that is somewhat exaggerated. Second, it was less scientific than today, but it is not zero. Some aspects of behaviour are very predictable. There is a portion that we cannot explain but at the same time there is a part that is quite predictable.

I referred to 31 export sectors, half of which display predictable behaviour along with the usual variables. It is the other half that is problematic. We can predict that the part that displays predictable behaviour will respond to the recovery in the United States, as usual. Perhaps even more so because the Canadian dollar has depreciated. We publish a forecast that we can measure, we present that forecast as well as its margin of uncertainty, which may boil down to one detail. Then we need to develop our monetary policy in order to minimize the risk in those areas of uncertainty. This is not a scientific issue or an engineering issue but rather a risk management issue. There is a better categorization of monetary policy than there used to be.

Senator Massicotte: I am wondering if every 30 or 40 years we are changing models. For 30 or 40 years now we have been relying on controlling inflation. If we control inflation, then eventually, with interest rates and the monetary policy, there will be economic growth. As you know, history is full of erroneous models; we are convinced that the model is accurate but perhaps in five years we will realize once again that we have the wrong model. Is this the case?

Mr. Poloz: Quite frankly I do not know. However I will say that there is something at the heart of these models that we will keep. When Tiff and myself were young, the bank's forecasting model was not based on oil wells. This was not in the model because historically it was not a very important factor in the behaviour of the economy. But over the years, the importance of the oil sector has increased and it is thanks to Tiff and the thesis he did at Western University that the bank integrated that into its model. That model is better than the one that used to be used. So now we are in a position where we have a much better understanding of the model than we did in the past.

Mr. Macklem: Perhaps it is time to craft a new model. For example, if you take exports, they now represent approximately \$130, \$140 billion dollars less than they would in a typical, or normal or average recovery. The biggest share of that amount, approximately \$100 billion, can be explained by the fact that the recovery in the United States is the weakest it has been since the Second World War. If we integrate that reality into the model, we can explain approximately 100 billion dollars' worth of that weakness. However there is another factor that is more difficult to explain with our models and that represents approximately \$30 or

2,5 p. 100, comme on se base sur des anecdotes, ce sera peut-être 1,5 p. 100 ou 3,5 p. 100. C'est un potentiel d'erreur de 40 p. 100. On se sent bien preneur jusqu'à ce qu'on découvre qu'on s'est encore trompé.

M. Poloz : Premièrement, vous avez peut-être eu l'impression dans le passé que c'est un processus scientifique, et cela est un peu exagéré. Deuxièmement, c'est moins scientifique qu'aujourd'hui, mais ce n'est pas zéro. Dans le comportement, il y a certains éléments du comportement qui sont très réguliers. Il y a une partie qu'on ne peut pas expliquer, mais en même temps, il y a une partie qui est régulière.

J'ai mentionné les 31 secteurs d'exportations, dont la moitié a un comportement régulier accompagné des variables habituelles. C'est dans l'autre partie qu'il y a des problèmes. On peut prévoir que la partie qui a un comportement régulier va répondre à la reprise aux États-Unis, comme d'habitude. Peut-être même davantage, parce que le dollar canadien a déprécié. Nous émettons une prévision que l'on peut mesurer, nous la présentons, ainsi que sa zone d'incertitude, qui revient à un détail. Alors il faut développer notre politique monétaire pour minimiser les risques dans ces zones. Ce n'est pas une question scientifique ou d'ingénierie mais une question de gestion de risque. Il s'agit d'une meilleure catégorisation de la politique monétaire qu'auparavant.

Le sénateur Massicotte : Je me demande si, tous les 30 ou 40 ans, on change de modèle. Depuis 30 ou 40 ans on se fie au contrôle de l'inflation. Si on contrôle l'inflation, éventuellement, avec les taux d'intérêt et la politique monétaire, il y aura une croissance économique. Comme vous le savez, l'histoire est pleine d'erreurs de modèle; on est convaincu que le modèle est exact, mais peut-être que dans cinq ans on va dire que c'est encore le mauvais modèle. Est-ce que c'est le cas?

M. Poloz : Je ne le sais pas, franchement. Mais je dirais que oui, je pense qu'au cœur de ces modèles il y a quelque chose qu'on va garder. Quand Tiff et moi étions jeunes, le modèle de prévision à la banque n'était pas fondé sur les puits de pétrole. Ce n'était pas dans le modèle parce que, historiquement, ce n'était pas très important comme explication pour le comportement de l'économie. Mais au fil des ans, l'importance du secteur pétrolier a augmenté, et c'est grâce à Tiff et à la thèse qu'il a faite à l'Université Western que la banque l'a incorporé dans le modèle. Ce modèle est supérieur au modèle qui était utilisé auparavant. Alors voilà, nous avons une situation où l'on comprend beaucoup mieux le modèle que dans le passé.

M. Macklem : Il est peut-être temps d'élaborer un nouveau modèle. Par exemple, si l'on prend les exportations, elles se chiffrent maintenant à environ 130, 140 milliards de dollars de moins que dans le cadre d'une reprise typique ou normale ou moyenne. La plus grande partie de ce montant, à peu près 100 milliards de dollars, s'explique par le fait que la reprise aux États-Unis est la plus faible depuis la Deuxième Guerre mondiale. Si on intègre cette réalité dans le modèle, on explique à peu près 100 milliards de dollars de cette faiblesse. Mais il y a un autre élément, qu'on a de la difficulté à expliquer avec les modèles, et

\$40 billion. So the model is still useful but it does show what can and cannot be explained. We need more data and more experience in order to formulate and test other hypotheses that will improve the models. During that period, the best thing we can do is to speak to businesses and to decision-makers and get their perspective. It is not a perfect system.

Senator Massicotte: Thank you, Mr. Chair.

Senator Maltais: Welcome, governor. Thank you Mr. Macklem for the service you gave to Canadians and good luck for the future.

Governor, during your conferences and announcements, you often speak about improving manufactured products and manufacturers. Would a Canada-Europe free-trade agreement accelerate the production of manufactured products?

Mr. Poloz: Yes, in theory. That is generally the case. If you remove trade barriers, you create a wider market for exporters and manufacturers. At the same time, this increases competition because there are manufacturers who might be making the same product in Europe. There is a lot of talk about this competitive effect between manufacturers in two different countries. Specifically about who will benefit and who will have to reduce their production. But the most important aspect of a free-trade agreement is always that prices go down; consumers in both countries can buy anything and that increases demand for everyone. That is the most important thing. But it is difficult for a specific manufacturer to know what the result will be for him.

Senator Maltais: You also speak a lot about natural resources, particularly oil, which is a very important resource. But what do you think about the Canadian mining industry? For example, you specifically talk about mines in Quebec and aluminum manufacturing companies. Do you think that in the future the Canadian mining sector will take off once again and that aluminum prices will increase? Could that happen one of these days?

M. Poloz: For the mining sector, yes; I am convinced that the "super cycle" is one factor that will allow natural resource prices to remain high in the coming years. This is true of all resources: metals, energy, and so on.

Over the years, we have been able to monitor cycles in this area. They are difficult to predict, but we believe that the world will continue to grow and gain momentum and that prices will increase.

As far as the price of aluminum is concerned, that is a bit more complex. The new aluminum producers have a lower production cost because the cost of energy, in the Middle East for example, is a very important factor. It is difficult to predict the marginal cost of aluminum, but generally speaking, I would expect a price increase.

qui se chiffre à environ 30 ou 40 milliards de dollars. Donc, le modèle est encore utile, mais il démontre ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas expliquer. Il faudra plus de données et plus d'expérience pour formuler et tester d'autres hypothèses pour améliorer les modèles. Durant cette période, la meilleure chose à faire c'est de parler à des entreprises, à des personnes qui prennent des décisions et d'obtenir leur perspective. Ce n'est pas parfait.

Le sénateur Massicotte : Merci, monsieur le président.

Le sénateur Maltais : Bienvenue, monsieur le gouverneur. Merci, monsieur Macklem, pour les services rendus aux Canadiens et bonne chance dans le futur.

Monsieur le gouverneur, lors de vos conférences et dans vos déclarations, vous parlez beaucoup de l'amélioration des produits manufacturiers et des fabricants. Est-ce qu'un traité de libre-échange Canada-Europe pourrait accélérer la reprise de la production de produits manufacturiers?

M. Poloz : Oui, en principe. C'est généralement le cas. Si on enlève les barrières des échanges, on crée un marché plus large pour les exportateurs et les fabricants. En même temps, on augmente la compétition parce qu'il y a des fabricants qui, peut-être, feront la même chose en Europe. On parle beaucoup de cet effet de compétition entre les fabricants des deux pays, à savoir lesquels seront les gagnants et lesquels vont réduire la production. Mais la chose la plus importante dans un accord de libre-échange, c'est que tous les prix diminuent; les consommateurs des deux pays peuvent acheter n'importe quoi et cela augmente la demande pour tous. Cela, c'est le plus important. Mais il est difficile pour un fabricant spécifique de savoir quel sera le résultat pour lui.

Le sénateur Maltais : Vous parlez aussi beaucoup des ressources naturelles, particulièrement du pétrole qui est une ressource fort importante. Mais que dire de l'industrie minière canadienne? Par exemple, vous parlez particulièrement des mines du Québec et les alumineries; est-ce que vous voyez dans l'avenir une reprise du secteur minier au Canada et une hausse du prix de l'aluminium? Est-ce que cela peut arriver un jour ou l'autre?

M. Poloz : Pour le secteur minier, oui; je suis convaincu que le « *super cycle* » est un facteur qui va permettre aux prix des ressources de demeurer élevés durant les prochaines années, peu importe les ressources : les métaux, l'énergie, ainsi de suite.

Au cours des années, nous avons pu examiner des cycles dans ce domaine. C'est difficile à prévoir, mais nous prévoyons que le monde va gagner en croissance, prendre de l'impulsion et que les prix vont augmenter.

En ce qui concerne le prix de l'aluminium, c'est une question un peu plus complexe. Les nouveaux producteurs d'aluminium ont un coût de production qui est moindre parce que le coût de l'énergie est un facteur très important, au Moyen-Orient par exemple. Il est difficile de prédire le coût marginal de l'aluminium, mais en général, je m'attends à une augmentation des prix.

[English]

Senator Ringuette: Tiff, I can only reiterate what all my colleagues have said, and probably they can say it better than I can.

Reading up on predictions, a headline here is: “Canada is losing foreign market share, missing out on about \$40 billion in export, says the Bank of Canada Governor Tuesday.”

Then I read another article: “Canadian trade forecast rosy, expert says,” and that was a speech given to the Montreal Board of Trade by Peter Hall, Vice-President and Chief Economist of Export Development Canada. He predicts that export growth will be at 6 per cent per year for the next two years.

Would that only be in the energy sector? Because, on the one hand, you say that we’re missing out on \$40 billion of export. The bottom line is that it comes down to the question of model that Senator Massicotte was talking about.

Are Canadian experts looking at different models? You’re saying we’re lagging by \$40 billion, and this guy says we have a very rosy forecast of 7 per cent growth for the next two years.

Mr. Poloz: We actually have a very good, collaborative relationship with EDC, as you can imagine.

Senator Ringuette: Yes, I was supposing that.

Mr. Poloz: Those two forecasts are actually very aligned with each other. Please let me explain. What we’re talking about — our preoccupation here — is how much exports have not gone up compared to what we would have expected with our models — that error term, as Tiff has said. Out of \$500 billion of exports, our error term is about 130 — 100 of which we understand because the U.S. recovery has been slower to normal. So 30 to \$40 billion, out of \$500 billion, is the so-called missing exports, which is significant. I’m not minimizing it, but we need to understand that we have models that explain most of it, as does EDC.

Our forecast is that exports pick up later this year and in the next year, and the growth rates aren’t different, meaningfully. What we are concerned about is that that loss remains permanent despite those growth rates.

Our forecast is that, as things converge, growth in our exports will be about the same as growth in the United States, but that means that the loss of 30 to \$40 billion remains permanent until such time as those competitiveness conditions turn around in those sectors that we’ve highlighted. So it’s not just energy. There are a lot of other sectors that we’ve highlighted that will see this

[Traduction]

La sénatrice Ringuette : Monsieur Macklem, je ne puis que répéter ce que mes collègues ont déjà dit de manière probablement plus élégante.

Lorsque je me suis renseignée au sujet des prévisions, je suis tombée sur une manchette qui disait : « Le Canada perd des parts de marché étranger, passant à côté de quelque 40 milliards de dollars d’exportations, selon les déclarations faites mardi par le gouverneur de la Banque du Canada. »

J’ai ensuite lu un autre article qui disait : « Les prévisions sont bonnes pour les échanges commerciaux du Canada ». Cet article faisait état d’une allocution prononcée par Peter Hall, vice-président et économiste en chef d’Exportation et développement Canada devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Selon lui, la croissance des exportations se chiffrera à 6 p. 100 par année pour les deux prochaines années.

Ne s’agirait-il là que du secteur énergétique? Je me pose la question, car vous dites que nous passons à côté de 40 milliards de dollars d’exportations. Au bout du compte, on en revient à la question du modèle dont a parlé le sénateur Massicotte.

Les experts canadiens examinent-ils différents modèles? Vous évoquez un décalage de 40 milliards de dollars, mais cet autre expert prédit un avenir prometteur, avec un taux de croissance de 7 p. 100 pour les deux prochaines années.

M. Poloz : Vous ne serez pas étonnée d’entendre que nous entretenons de très bonnes relations de coopération avec EDC.

La sénatrice Ringuette : C’est en effet ce que je m’imaginai.

M. Poloz : Ces deux prévisions ne se contredisent pas. Je m’explique. Ce dont nous discutons en ce moment — ce qui nous préoccupe aujourd’hui —, c’est le décalage entre l’augmentation réelle des exportations et les attentes en fonction de nos modèles — c’est le terme d’erreur dont a parlé M. Macklem. Sur un total de 500 milliards de dollars d’exportations, notre terme d’erreur s’élève à environ 130 milliards de dollars — dont 100 milliards de dollars que nous expliquons par la lenteur de la reprise américaine. Il reste donc entre 30 et 40 milliards de dollars, montant considérable que nous qualifions d’exportations manquées, en quelque sorte. Je ne cherche pas à minimiser l’importance de cette somme, mais vous comprendrez que nos modèles et ceux d’EDC servent à expliquer la majeure partie de ce montant.

Nous prévoyons une reprise des exportations plus tard cette année et au début de l’année prochaine; d’ailleurs, les taux de croissance sont assez semblables. Ce qui nous cause du souci, c’est que ces pertes sont permanentes, malgré les taux de croissance.

Si la situation évolue comme nous le pensons, nous prévoyons que la croissance de nos exportations sera à peu près la même que celle des États-Unis, ce qui représente tout de même une perte de 30 à 40 milliards de dollars, une perte sèche, qui durera jusqu’à ce que la compétitivité soit rétablie dans les secteurs dont nous avons parlé. Il n’y a pas que l’énergie. De nombreux autres secteurs dont

growth, and that is important to us because there is just enough growth in our forecast to close the output gap over the next couple of years, which will mean that inflation gets back to target. If, for some reason, that doesn't happen or happens less than that, we'll have to revise when we will get back to our inflation target.

There simply is no meaningful inconsistency between the two stories. It sounds a little different the way you summarize it. I understand that, but our growth in exports is very similar.

Senator Ringuette: I guess the other major concern and inconsistency that I find is that Parliament, six years ago, approved a corporate tax reduction with the caveat that it would give some cash flow to Canadian corporations for them to reinvest in their efficiency. A few years after that, we heard that they were sitting on that cash. They were not investing it.

Then Parliament approved — there were a few hundred pages in an omnibus bill — tariff reduction on necessary manufactured items. So there was a major reduction and a lot of elimination of these import tariffs so that they would buy the new, modernized equipment and gain efficiency. I'm looking at the result, and it doesn't seem to have had the impact that was supposed to happen.

What other means can Parliament put forth to foster efficiencies in our manufacturing sectors that would reduce that wedge that you're talking about, not only the current one but also the future ones? It seems that investment in Canadian manufacturing is not happening at a time where the cash flow was available to do so.

Mr. Poloz: It's a complicated question, which varies a lot from company to company, sector to sector, but let me try to at least fill in some of the blanks.

It is important to think of it from the point of view of a company. When is it appropriate for a company to invest in equipment that will add to their efficiency or increase their productivity? I would say at a time when the economy is in a severe recession or when the exports are 50 per cent what they were two years ago. So I'm describing 2009, 2010. It's not going to have much impact on that company. If they have no customers, they simply are not going to take whatever financing or cash flow that they still have remaining to invest in new efficiency because they don't have any customers to buy the product.

I described a company that survived, but we know that there are 8,000 or 9,000 exporting, manufacturing companies that simply disappeared during this down-cycle. We can't expect them to recover and invest according to our models because they're gone. So that's another complicating factor that we can't control. And there's literally nothing that Parliament could imagine doing to somehow stop that. We had a major recession driven by

nous avons parlé connaîtront cette croissance, et c'est important à nos yeux, parce qu'il n'y a pas suffisamment de croissance dans nos prévisions pour réduire l'écart de production au cours des deux prochaines années, ce qui signifie que l'inflation sera de nouveau à surveiller. Si, pour une raison ou une autre, cela ne se produit pas, ou si cela se produit dans une moindre mesure, il faudra revoir nos prévisions ainsi que notre cible pour l'inflation.

Il n'y a pas de contradiction à proprement parler entre ces deux versions. Votre résumé présente les choses un peu différemment. Je le comprends, mais la croissance des exportations est très semblable.

La sénatrice Ringuette : Il y a pour moi une autre incohérence, et c'est une grande préoccupation. Il y a six ans, le Parlement a approuvé une réduction de l'impôt sur les sociétés, à la condition qu'une telle mesure donne aux sociétés canadiennes certaines liquidités qu'elles pourraient ensuite réinvestir dans leur efficacité. Quelques années plus tard, on a constaté que cet argent était resté entre leurs mains et qu'il n'avait pas été réinvesti.

Le Parlement a ensuite approuvé une réduction tarifaire sur des biens manufacturés essentiels, dans le cadre d'un projet de loi omnibus qui comptait quelques centaines de pages. On a donc réduit de beaucoup, voire éliminé, les tarifs à l'importation pour que les entreprises puissent acheter du nouveau matériel moderne afin d'améliorer leur efficacité. Je regarde les résultats : on ne semble pas avoir atteint les objectifs souhaités.

De quels autres moyens le Parlement dispose-t-il pour favoriser l'efficacité du secteur manufacturier, pour réduire cet écart dont vous parliez, non seulement l'écart actuel, mais aussi ceux de l'avenir? Il semble que le secteur manufacturier canadien n'ait pas réinvesti les sommes qui ont été dégagées.

M. Poloz : C'est une question complexe et les réponses varient d'une entreprise à l'autre, d'un secteur à l'autre, mais j'avais au moins essayé de vous donner des renseignements.

Il est important de voir les choses du point de vue de l'entreprise. Quand convient-il pour une entreprise d'investir dans du matériel qui la rendrait plus efficace ou qui augmenterait sa productivité? Je dirais que c'est lorsque l'économie est en grave récession ou lorsque les exportations sont 50 p. 100 moins importantes qu'il y a deux ans. Je parle donc de 2009, 2010. Cela n'aura pas beaucoup d'effet sur l'entreprise. Si elle n'a plus de clients, elle ne profitera pas de l'argent supplémentaire pour l'investir dans son efficacité, n'ayant pas de clients pour ses produits.

Je décris là une entreprise qui a survécu, mais nous savons que 8 000 ou 9 000 sociétés exportatrices du secteur manufacturier ont tout simplement disparu pendant le ralentissement économique. On ne peut pas s'attendre à une reprise, ni à un investissement correspondant aux modèles énoncés, puisque ces entreprises n'existent plus. C'est un autre facteur qui complique les choses et qui échappe à notre contrôle. Et il n'y a vraiment rien que le

circumstances outside of Canada. That's very important, so it's risky to set it aside. But you need to understand the context during which these observations are created.

Let's ask ourselves: How does a company deal with its competitiveness, and what goes into its competitiveness? The answer is: Anything that affects a company's costs, not just their equipment. They could be competitive against the company that's across the street because they have just the right equipment and so on, but they might have not as good logistics for delivery to their customer, for example. They could have higher costs because they have trouble getting the right workers. You would be competing across borders. The exchange rate, as we discussed earlier, can make a big difference to what costs look compared to a company in the United States or Mexico. What about the cost of the workers? We have a case study that says a worker in Georgia or South Carolina, earning a much lower wage rate than somewhere in Ontario, has yet a better standard of living because it costs less for housing. How do we take account of these kinds of things?

When you're competing, if you have to pay workers so much in Canada regardless of what their productivity is and your competitor in the southern United States can pay a lower rate yet the workers have a better standard of living because of the cost of living in the area, then it's very hard to compete against that. What drives those costs might be things like infrastructure, the fees that we put on housing when you're creating a new neighbourhood, municipal fees, that sort of thing. All kinds of things go into that competitiveness picture, which of course are beyond all those macro things we try to pay attention to every day.

From a business point of view, if you ask them, "Why haven't you invested?" they have many things that are holding them back. As I said before, the first one is that they still are just barely getting more certain that the U.S. recovery is for real. That's the most important thing. All these other things are secondary compared to will there be customers for the things I'm going to produce? If I know I've got them, then it's time for me to invest, to add capacity, more efficiency. They've waited, and I think I understand why.

Senator Ringuette: Maybe we should have invested in infrastructure with that money so that the modern infrastructure for them to now invest in would be there.

Parlement puisse envisager pour y remédier. Nous avons connu une grave récession causée par des circonstances à l'extérieur du pays. C'est très important, et il serait risqué de l'oublier. Mais il faut comprendre le contexte dans lequel ces observations sont faites.

Il faut se poser la question suivante : comment est-ce qu'une entreprise compose avec sa compétitivité et qu'est-ce qui permet de définir cette compétitivité? Je répondrai comme suit : cela concerne tout ce qui a une incidence sur les coûts de l'entreprise, bien au-delà de son équipement. Une société pourrait faire concurrence à sa rivale d'en face du simple fait qu'elle soit dotée du bon équipement, et cetera. En revanche, elle n'a peut-être pas un aussi bon système de logistique en ce qui a trait à la livraison pour les clients. Peut-être que ses coûts sont plus élevés parce qu'elle a du mal à obtenir de bons travailleurs. Il peut également y avoir une compétitivité entre les frontières. Comme nous l'avons mentionné tout à l'heure, le taux de change peut avoir un effet considérable sur les coûts, selon que l'entreprise se trouve aux États-Unis ou au Mexique. Qu'en est-il du coût des travailleurs? Nous avons une étude de cas qui indique qu'un travailleur en Géorgie ou en Caroline du Sud, dont le taux salarial est beaucoup plus faible qu'en Ontario, a néanmoins un meilleur niveau de vie, car le logement est moins coûteux dans ces régions. Comment peut-on tenir compte de toutes ces données?

En ce qui a trait à la compétitivité, si vous devez payer davantage les travailleurs canadiens, peu importe leur productivité, et que votre concurrent dans le sud des États-Unis peut payer ses travailleurs à un taux plus faible tout en leur offrant un meilleur niveau de vie en raison du coût de la vie dans cette région, alors il sera très difficile de soutenir cette concurrence. Plusieurs facteurs peuvent faire augmenter ces coûts : l'infrastructure, les frais de logement lorsqu'on crée un nouveau quartier, les frais municipaux, et cetera. Il y a toutes sortes de choses qui font partie de ce tableau de la compétitivité; bien entendu, cela va plus loin que les questions macroéconomiques sur lesquelles nous nous penchons quotidiennement.

Du point de vue des entreprises, si vous leur demandez pourquoi elles n'ont pas investi, elles pourraient invoquer plein de raisons qui les retiennent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, tout d'abord, il faut savoir qu'elles ont encore peine à croire que la reprise économique américaine est bien réelle. Il s'agit du facteur le plus important. Tout le reste est secondaire par rapport au fait de se demander s'il y aura une clientèle pour acheter les produits. Si l'on est certain d'avoir des clients, alors on investit, on accroît les capacités et on gagne en efficacité. Les entreprises ont attendu, et je crois comprendre pourquoi.

La sénatrice Ringuette : On aurait peut-être dû utiliser ces fonds pour investir dans l'infrastructure afin qu'elles soient désormais dotées d'une infrastructure moderne dans laquelle elles pourraient investir.

[Translation]

Senator Bellemare: It is a privilege for me to be able to have a conversation with the Bank of Canada. I have two slightly different questions. The first follows up on the idea of Senator Massicotte, and the other concerns monetary policy in Canada.

My first question concerns your report on Canada's situation, but first I would like to say that I am thrilled with the way monetary policy is currently being handled. Recently, I felt reassured when reading about the position that you have adopted on exchange rates and budgetary balance, and more generally about the expansionary monetary policy that you intend to implement.

My question has to do with long-term issues, new problems that are emerging today. I am basing this on your short term forecasts, which could possibly teach us lessons concerning long-term forecasts. If you look at your short-term forecasts, you can see that domestic demand is the largest contributor to economic growth. But within that idea of domestic demand, there is also household consumer spending. When it comes to external demand, in other words exports minus imports, it is much lower. But it seems that your only choice, in terms of monetary policy, is to try to increase external demands.

Personally, it seems to me that there is a limit to what domestic demand, and particularly consumer spending, can generate in terms of economic growth. We remember the lesson learned from the bank's coordinated effort with Finance Minister Jim Flaherty, on the economic action plan 2008, through which we accelerated and increased public investment projects across Canada. This allowed us to get through the recession in better shape than other countries.

Given that, and given your general observation that it is better to be cautious rather than optimistic in your forecasts, when we look at the great crises of the past, and particularly the crisis of the 1930s, a long and significant period of world-wide stagnation which was ended by investments intended to respond to political problems that no one would ever want to experience again — it was a terrible war — we do not want to head in that direction and to wait for that kind of shock to get out of the crisis.

So my question is as follows: I remember that the OECD, during a G20 conference in 2008 or 2009, said that the best way to get out of this crisis — which is a unique financial crisis, I won't get into the details — was to align social and employment policies with tax and monetary policies. So in all countries, governments would intervene through their social and employment policies to

[Français]

La sénatrice Bellemare : C'est un privilège de pouvoir avoir une conversation avec la Banque du Canada. J'ai deux questions un peu différentes l'une de l'autre. La première est un peu dans le même ordre d'idées que celle du sénateur Massicotte, et l'autre concerne la politique monétaire, proprement dite, du Canada.

Ma première question concerne votre rapport sur l'état de la situation du Canada, mais je veux dire auparavant que je suis tout à fait ravie de la conduite de la politique monétaire actuellement. J'ai été rassurée, dernièrement, en lisant des propos au sujet de la position que vous avez adoptée par rapport au taux de change et à la balance, en tout cas quant à l'aspect positif expansionniste de la politique monétaire que vous entendez suivre.

Ma question a trait à des questions à long terme, aux problèmes nouveaux qui émergent peut-être aujourd'hui. Je fais la lecture suivante à partir de vos prévisions à court terme, d'un enseignement qu'on pourrait peut-être en tirer pour les prévisions à long terme. Quand on examine vos prévisions à court terme, on voit que c'est la demande intérieure qui contribue le plus à la croissance de l'économie. Or, au sein de la demande intérieure, il y a les dépenses de consommation des ménages. Quant à la demande extérieure, soit les exportations moins les importations, elle est beaucoup plus faible. Mais on sent que vous n'avez pas d'autre choix, en termes de politique monétaire, que d'essayer de faire augmenter la demande extérieure.

Pour ma part, ce que je vois ici, c'est qu'il y a une limite, à un moment donné, à ce que la demande intérieure, et en particulier les dépenses de consommation, peut générer comme croissance économique. Nous tenons compte de l'enseignement tiré de la coordination que la banque a effectuée avec notre ministre des Finances, Jim Flaherty, au sujet du plan d'action économique en 2008, dans le cadre duquel on a accéléré et augmenté les projets d'investissements publics partout au Canada, ce qui nous a permis de traverser la récession d'une meilleure façon que d'autres pays.

En partant de ce constat, et aussi de votre constat général selon lequel l'optimisme n'y est pas et que vous êtes prudent dans vos prévisions, on tient compte du fait que, quand on évalue les grandes crises qu'on a connues dans le passé, et en particulier la crise des années 1930, qui a été une période de stagnation internationale très importante, dont on s'est sorti par des investissements pour répondre à des problèmes politiques qu'on ne voudrait jamais revoir sur notre planète — c'était une guerre terrible —, on ne veut pas s'en aller dans cette direction et attendre des chocs de cette nature pour s'en sortir.

Alors ma question est la suivante : dans ce contexte, je me rappelle que l'OCDE, lors d'une conférence du G20, je crois, autour de 2008-2009, disait que la meilleure façon pour se sortir de cette grande crise — qui est différente des autres, qui est une crise financière, et cetera, on n'entrera pas dans l'analyse —, c'est de coordonner les politiques sociales et les politiques de l'emploi

create jobs, to support consumer demand, to have a tax policy of public investment and a monetary policy that responds to all of that.

What do you think of that? In other words, this was an argument against austerity measures in various European countries where it was said that cuts needed to be made because of public deficits, to avoid debt and defaults.

What do you think of that?

Mr. Poloz: That is an interesting question, of course. The conditions during the 1930s were different than those of today, obviously. But it might be possible that the solution is almost the same. I would say that the two most important aspects were that during the 1930s, governments had taken protectionist measures. There was a lot of protectionism. That is the first aspect.

The second aspect is that monetary policy was much more restrictive than it is today. Today, as Ben Bernanke said: “Not on my watch”, and he is an expert on that period. It is true that we did not make those same bad decisions this time. At the same time, I suppose it is possible that the alignment was not perfect, but I think we can say that it was not bad. We largely avoided the worst. So it was not a perfect success, but it was the preferable route. We should not forget that; the situation is much better than it could have been.

Was it a perfect policy? That is a big question. I don't really know. It is obvious that the cycle is not finished; there is still time left — as I said, maybe two years, maybe more.

We are doing the best we can. I suppose that is not an ideal response, but —

Senator Bellemare: It is a good answer anyhow. My second question has to do with monetary policy. I am an admirer of the Governor of the Federal Reserve, Ms. Yellen.

Mr. Poloz: So I am.

Senator Bellemare: She is an economist and a labour expert. In 1976, the United States adopted legislation under which American monetary policy had to meet two goals: price stability but also employment, as much as possible. Between the two, there are arbitrations that take place. Recently, the United States changed their approach somewhat by setting targets.

avec les politiques fiscales et monétaires. Il s'agirait donc que dans tous les pays, dans le cadre de leurs politiques sociales et de leurs politiques de l'emploi, les gouvernements interviennent pour créer des emplois et répartir un peu, soutenir la demande de consommation, avoir une politique fiscale d'investissement public et une politique monétaire qui répond à tout ça.

Qu'est-ce que vous en pensez? En d'autres mots, c'était un plaidoyer contre les politiques d'austérité des différents pays d'Europe où on disait devoir faire des coupures en raison des déficits publics, pour éviter une dette et être en déficit de paiement.

Qu'est-ce que vous pensez de ça?

M. Poloz : C'est une question intéressante, certainement. Les conditions des années 1930 étaient différentes de celles d'aujourd'hui, évidemment. Mais il est peut-être possible que la recette soit presque la même. Je dirais que les deux éléments différents les plus importants étaient que, durant les années 1930, les gouvernements avaient pris des mesures protectionnistes. Il y avait beaucoup de protectionnisme. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est que la politique monétaire était beaucoup plus restrictive qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aujourd'hui, comme Ben Bernanke l'a dit : « *Not on my watch* », car il est un expert de cette période. Il est vrai qu'on n'a pas pris ces mauvaises décisions, cette fois-ci. En même temps, je suppose qu'il est possible que la coordination n'ait pas été optimale, mais on pourrait dire que c'était pas mal. Dans une grande mesure, on a évité le pire. Alors ce n'est pas un succès au sens de la perfection, mais c'est quelque chose de préférable. Il ne faut pas oublier cela; cette situation est bien meilleure qu'elle n'aurait pu l'être.

C'était une politique optimale, c'était une grande question. Je ne sais pas vraiment. Il est évident que le cycle n'est pas terminé, il y a encore du temps — comme je le disais, peut-être deux ans, peut-être plus.

Nous faisons du mieux que nous pouvons. Je suppose que ce n'est pas une réponse idéale, mais...

La sénatrice Bellemare : C'est quand même une bonne réponse. Ma deuxième question a trait à la politique monétaire. Je suis une admiratrice de la gouverneure de la réserve fédérale, Mme Yellen.

M. Poloz : Moi aussi.

La sénatrice Bellemare : C'est une économiste et spécialiste du marché du travail. Les États-Unis ont adopté en 1976 une loi selon laquelle la politique monétaire américaine devait viser deux objectifs : la stabilité des prix mais aussi l'emploi, au maximum. Entre les deux, il y a des arbitrages à faire. Dernièrement, les États-Unis ont quand même un peu changé leur orientation en se fixant des cibles.

I was wondering whether you agreed with this approach and if you would agree with the idea of adding job creation to your mandate. At this time, your mandate only includes price stability, even if you do take that into consideration. If it was included, would you agree?

Mr. Poloz: That is not officially part of our mandate. Our mandate pertains to price stability and the rate of inflation. In my opinion, these two are consistent. Our goal of 2 per cent inflation would be an objective in which the production gap would be closed and, I hope and I am convinced, would eventually close the gap in the labour market capacity as well. These things are therefore consistent. There is no true compromise between the two. It may seem so to observers but it is not the case. It is a false compromise in my opinion. In the end, all conditions will be optimal, with a rate of inflation that is stable, predictable and consistent with our goal.

Senator Bellemare: So, what you are telling me is that we could combine both objectives within the same mandate without any problem.

Mr. Macklem: Since you are an economist, I will tell you that there is not a Philips curve with long-term stability, so there is no compromise. Therefore, both are consistent. Even the Federal Reserve, in explaining its policies, states that its primary goal is to maintain well-anchored inflation expectations, because if they are not, there will not be job growth; there will be several problems in the economy. This is reflected in policies. The frameworks are not much different. They are explained a bit differently, but ultimately, they are based on the same objectives.

[English]

Senator Greene: Thank you very much for being here. My question is a little off topic, but it certainly relates to your work and the work the committee is doing. Our committee is engaged in a study of a digital currency, in particular the bitcoin. It's fair to say that the bitcoin is probably the first among many digital currencies. The bitcoin might transform itself into something more powerful and acceptable or maybe tomorrow there will be another artificial coin launched.

As a central banker, what is the impact of a digital currency on central bank operations on your forecasting and its effect on the supply of money?

Mr. Poloz: I'm going to preface the answer, and then I'm going to turn it over to Tiff, who has followed this subject very closely. It's a good opportunity for him to show you the stuff he knows the day before he leaves us.

As you've alluded to in your question, these are early days in this field. Our responsibilities are to the monetary and payment systems. So far digital currencies have not made it to what we would call money. They don't satisfy all those criteria. It's maybe

Je me demandais si vous étiez d'accord avec cette approche et si vous seriez d'accord pour qu'on ajoute à votre mandat proprement dit la poursuite de la création d'emplois. Car à l'heure actuelle, votre mandat ne comprend que la stabilité des prix, même si vous prenez cela en considération. Si c'était inclus, seriez-vous d'accord?

M. Poloz : Ce n'est pas officiellement notre mandat. Notre mandat vise la stabilité des prix et le taux d'inflation. Quant à moi, les deux sont cohérents. Notre objectif d'inflation à 2 p. 100 serait un objectif dans lequel l'écart de production serait fermé et, je l'espère et j'en suis convaincu, éventuellement l'écart de la capacité dans le marché du travail sera fermé aussi. Donc ces choses sont cohérentes. Ce n'est pas un vrai compromis entre les deux. Ça semble l'être pour les observateurs mais ce ne l'est pas vraiment. C'est un faux compromis à mon avis. Dans le fond, toutes les conditions seront optimales, avec un taux d'inflation stable, prévisible et conforme à notre objectif.

La sénatrice Bellemare : Finalement, ce que vous me dites, c'est qu'on pourrait combiner les deux objectifs dans le mandat et il n'y aurait pas de problème.

M. Macklem : Comme vous êtes économiste, je vous dirais qu'il n'y a pas une courbe de Philips stable à long terme, donc il n'y a pas de compromis. Donc, les deux sont cohérents. Même la réserve fédérale, quand elle explique ses politiques, son premier objectif est de maintenir les anticipations d'inflation bien ancrées, parce que si elles ne le sont pas, il n'y aura pas de croissance d'emplois; il y aura plusieurs problèmes dans l'économie. Cela se reflète dans les politiques. Les cadres ne sont pas tellement différents. Ils sont expliqués un peu différemment, mais dans le fond, ils sont fondés sur les mêmes objectifs.

[Traduction]

Le sénateur Greene : Merci beaucoup d'être des nôtres. Ma question est un peu hors sujet, mais elle porte sur votre travail ainsi que sur le travail qu'effectue le comité. Notre comité prend part à une étude sur la devise numérique et nous nous penchons plus particulièrement sur le bitcoin. Je crois que l'on peut conclure que le bitcoin est sans doute le premier parmi bon nombre de devises numériques. Le bitcoin pourrait se transformer en quelque chose de plus puissant et de plus acceptable. Il se pourrait également que l'on mette sur pied une autre monnaie artificielle à l'avenir.

En tant que banquier central, comment évaluez-vous l'incidence qu'aura une devise numérique sur les opérations de la banque centrale et ses effets sur la masse monétaire?

M. Poloz : Je vais d'abord répondre à la question, puis céder la parole à Tiff, qui suit cette question de très près. Ce sera pour lui une occasion en or de nous présenter toutes ses connaissances la veille de son départ.

Comme vous l'avez indiqué dans votre question, nous en sommes encore au tout début de ce nouveau domaine. Nous sommes chargés de la politique monétaire et des systèmes de paiement. Jusqu'à présent, les devises numériques ne

better to think of them now as settlement systems or payment systems, in which case you compare their deficiencies and the risks associated with them. We're following that carefully. We've got a team analyzing those things and collaborating with researchers outside of the bank. We'll be launching a new website to share that with people and to encourage others to participate.

From my point of view, we've got a way to go before we need to be thinking about the policy implications of it. Anything like that requires that we be all over it in terms of what's going on next.

Maybe you would like to offer some specifics on that.

Mr. Macklem: It's a big question. We're very pleased that your committee is looking at this. There are potential implications for monetary policy. The Governor indicated they seem somewhat speculative and far off, but there are also implications for consumer protection, anti-money laundering, for a variety of aspects. It's a very good topic for you to be looking at. A couple of our colleagues have appeared, and as our research progresses in analysis, we would certainly be happy to come back.

I'm just on the cusp of leaving the bank. I started at the bank in 1984, 30 years ago, and through my entire career at the bank the demise of cash has been much predicted. There have been periodic innovations where people thought that we would be moving to a cashless society. Cash has been remarkably durable, even with the increased use of credit and debit cards. Now you have tap-and-go cards. It's true we're all using those more and cash less than we did 30 years ago. Nonetheless, cash has been remarkably resilient. If you look at the growth of cash in the economy, it has grown roughly in line with the growth of nominal income; so on the balance sheet of the Bank of Canada, which the big block of it is currency cash, it appears as liability on the Bank of Canada's balance sheet. That is matched with our assets, basically government bonds which we buy with the money, and since we earn interest on the bonds and we don't pay interest on the cash, that's our source of revenue, and economists call that seigniorage.

Getting to the consequences, if an alternative to cash were to gain significant traction and become a bigger part of the economy, our balance sheet would shrink, and the revenue, most of which we remit to the government because our expenses are a small part of what we earn in revenue. If you have a licence to print money, it's a very good business. Governments get the profits of that business. If our balance sheet would shrink, there would be less money going to the government.

correspondent pas encore à ce que nous appelons de l'argent. Elles ne satisfont pas encore à tous les critères. Il vaut peut-être mieux les considérer comme des systèmes de règlement ou de paiement, auquel cas on peut comparer leurs lacunes et les risques connexes. Nous suivons ce dossier de près. Nous sommes dotés d'une équipe qui analyse tout cela et qui collabore avec des chercheurs à l'extérieur de la banque. Nous allons mettre sur pied un nouveau site web pour faire part de ces renseignements aux gens et encourager d'autres personnes à participer.

À mon avis, nous avons encore du chemin à faire avant de devoir penser aux incidences que cela pourrait avoir sur le plan des politiques. Pour ce faire, il faut être absolument au courant de ce qui se passera par la suite.

Peut-être que vous pouvez fournir plus de détails à ce sujet.

M. Macklem : Il s'agit d'une grande question. Nous sommes ravis que votre comité examine ce sujet. Cela pourrait avoir des répercussions sur la politique monétaire. Le gouverneur a indiqué que l'on en est encore à des suppositions et qu'on a encore du chemin à faire, mais il y a également des répercussions en ce qui a trait à la protection des consommateurs, au blanchiment d'argent et à d'autres enjeux. Il s'agit d'un excellent sujet sur lequel se pencher. Plusieurs de nos collègues ont déjà comparu au comité et, lorsque nous aurons approfondi notre recherche en la matière, nous serons ravis de revenir vous voir pour vous en parler.

Je suis sur le point de quitter la banque. J'ai commencé à y travailler en 1984, il y a 30 ans. Tout au long de toute ma carrière à la banque, on a toujours prédit la disparition de l'argent liquide. Il y a eu des innovations périodiques qui ont amené les gens à penser qu'on allait passer à une société sans numéraire. Mais l'argent liquide a été remarquablement durable, et ce, en dépit d'une utilisation accrue de cartes de crédit et de débit. Nous avons désormais des cartes qu'il suffit d'agiter devant un récepteur. Il est vrai que nous utilisons davantage ces cartes et que nous avons moins recours à l'argent liquide qu'il y a 30 ans. Quoi qu'il en soit, l'argent liquide a fait preuve d'une résilience remarquable. Si vous examinez la croissance de l'argent liquide dans l'économie, vous verrez qu'il a crû à peu près au même rythme que la croissance du revenu nominal. Ainsi, sur le bilan de la Banque du Canada, dont l'essentiel est représenté par de la monnaie, on y voit l'argent liquide à titre de passif. Cela est apparié à nos actifs. En gros, il s'agit des obligations gouvernementales qui nous permettent d'acheter l'argent et, puisque nous gagnons un intérêt sur ces obligations et que nous ne payons pas d'intérêt sur l'argent, il s'agit de notre source de revenu. Les économistes l'appellent le revenu de seigneurage.

Parlons maintenant des conséquences. Si une solution de rechange à l'argent liquide gagne en popularité et joue un rôle plus important dans notre économie, notre bilan rétrécirait ainsi que le revenu, dont nous remettons la plupart au gouvernement, car nos dépenses ne sont qu'une petite partie de ce que nous gagnons en revenu. Si vous avez un permis pour imprimer de la monnaie, alors il s'agit d'une excellente affaire. Les gouvernements en récoltent les profits. Si notre bilan se rétrécit, alors le gouvernement recevra moins d'argent.

Now, on the margin, that's probably not a big issue. This is getting very speculative, but at a certain point having a balance sheet is important for conducting monetary policy. It's important for conducting financial stability. During the crisis, for example, our balance sheet increased by about \$40 billion because we set up various liquidity facilities to ensure that credit could keep flowing in the economy.

This isn't just the Bank of Canada; any central bank could be affected. Having said that, that seems pretty far off. The more pressing issues are around consumer protection, around potential for illicit uses, and more generally you have to think of electronic money. There are all kinds e-money, but there are also e-payments, person-to-person, business-to-business, and having innovation and improved efficiency in our payment system is a good thing. While you do want to make sure there is appropriate regulation and consumer protection, you don't want to stifle innovation.

There are certain applications of some global currencies that could be quite helpful; for example, payments of remittances which can be quite expensive. There could be some more efficient global means of doing that. That could certainly benefit the workers and their families back home.

It's something we need to watch closely. There are some countries that have started to introduce some regulations, and we're certainly looking at other international examples. It wouldn't simply be the Bank of Canada; it's also the Department of Finance. Much of this legislation would come under their responsibility.

You can also look at historical examples. I think you have had somebody come and talk to you about that in front of your committee, going back to where banks issued their own currencies and then eventually governments took over the issuance of that. There are good reasons for that.

It's an active area of research and analysis, and as I said, we would be happy to come back.

Senator Massicotte: In your report you have an annex or an addition talking about the effect of shale gas on our economy. As you know, Canada is proposing many pipelines to get its predominantly Alberta resources to international waters. We're having some difficulties, and who knows what will happen. How important is that issue? If it does not occur, what is the percentage effect on your GDP predictions?

Mr. Poloz: I don't have numbers for you on specific bits of infrastructure, but what we know is that the economy is already generating a great deal of GDP from the energy sector. We have

Mais, si nous nous concentrons sur la marge, il ne s'agit peut-être pas d'un si grand enjeu. Tout cela est fort hypothétique, mais il importe d'avoir un bilan pour déterminer la politique monétaire et pour créer une stabilité financière. Durant la crise, par exemple, notre bilan a crû d'environ 40 milliards de dollars, car nous avons créé plusieurs concours de trésorerie pour veiller à ce que le crédit continue à circuler dans l'économie.

Cela ne touche pas seulement la Banque du Canada. Toutes les banques centrales pourraient être concernées. Cela dit, on semble encore très loin d'une telle éventualité. Les enjeux les plus pressants concernent plutôt la protection des consommateurs et le risque d'un usage illicite; de façon plus générale, il faut aussi se pencher sur la monnaie électronique. Il existe toutes sortes de devises électroniques, mais il y a également les paiements électroniques, d'une personne à une autre, et d'une entreprise à une autre. L'innovation et l'amélioration de l'efficacité dans notre système de paiement sont une bonne chose. Même si on tient à établir des règlements adéquats et à protéger les consommateurs, on ne veut pas toutefois freiner l'innovation.

Il existe certaines applications de devises mondiales qui pourraient être fort utiles. Je songe, notamment, à l'envoi de fonds qui peut coûter très cher. On pourrait peut-être le faire de manière plus efficace et à l'échelle mondiale. Cela serait à l'avantage des travailleurs et de leurs familles.

C'est quelque chose qu'il faudra examiner de près. Il y a des pays qui ont commencé à mettre sur pied des règlements et nous examinons ce qui se passe ailleurs dans le monde. Cela ne toucherait pas seulement la Banque du Canada, mais également le ministère des Finances, à qui incomberait une grande partie de cette mesure législative.

On peut également examiner les exemples historiques. Je pense qu'un témoin vous a déjà parlé de l'époque où les banques émettaient leurs propres devises et il vous a expliqué comment, au fil du temps, les gouvernements se sont attribués cette tâche. Il y a de bonnes raisons à cela.

Il s'agit d'un domaine de recherche et d'analyse sur lequel nous nous penchons activement et, comme je l'ai mentionné, nous serons ravis de revenir vous en parler.

Le sénateur Massicotte : Dans votre rapport, vous avez ajouté une annexe qui porte sur les effets du gaz de schiste sur notre économie. Comme vous le savez, le Canada propose de construire un grand nombre de pipelines afin d'acheminer les ressources qui proviennent surtout de l'Alberta et de les transporter vers les eaux internationales. Nous nous heurtons à certaines difficultés et nous ne savons pas encore ce qui arrivera. À quel point cet enjeu est-il important? Si ce projet n'est pas mené à bien, quel effet cela aura-t-il sur les prévisions que vous avez établies relativement au PIB?

M. Poloz : Je n'ai malheureusement pas de chiffres à vous fournir en ce qui a trait à une infrastructure bien précise, mais nous savons que le secteur énergétique génère une bonne partie du

had a relatively good convergence of Western Canada slack with global prices as delivery constraints have been eased primarily through the use of rail but also some pipeline developments.

If we have more capacity and there is more demand, having the ability to deliver will add directly to GDP; the investment related to it will add to GDP. That's something we could analyze if it was in front of us, and if we knew it was happening.

As you can tell, the economy has a pretty good engine going. In my mind, it's not a question of whether the economy goes into the dark or grows back. It's not a knife-edged thing, but one that would enhance our ability to deliver to a growing global economy over time.

Senator Massicotte: It's always important, but it's not materially important to the Canadian economy?

Mr. Poloz: I consider it important in the sense that we are operating in a constrained fashion, and so the economy is finding ways to adapt to that. It would be better if there were no such constraints, but it's a really hard optimization problem.

Our economy is doing quite well in that sector, so despite the lack of decisions on certain pipeline issues, would it be better? Obviously, in some form, and I wouldn't put a number beside it, but it's not as though if we don't get those decisions the thing stops. It's doing pretty well.

Senator Hervieux-Payette: If we want to create jobs, we need to be more competitive and to have more exports. Our market is limited. At home I have a German spouse who has family, and I go there often. I work with the Canadian Germany Chamber of Commerce in Canada. They have high salaries and social benefits that match our own. The euro is very expensive so we're talking about handicaps supposedly for export.

The only place where they have an advantage over us is manpower training, and also the partnership between government and business. Over there they have these chambers of commerce that they finance generously, but the companies are contributing to it, around the world, and they have a tradition; for a few years, they have been number two to China.

I think our own businessmen — the large ones like Bombardier, I'm not thinking of that — I am thinking about the second tier, and they are not necessarily familiar. Governor, you are more knowledgeable than all of us because you were in the export business. Do we have that kind of international network to support, educate and sell? Once we have solved the

PIB de notre économie. Nous avons connu une convergence relativement bonne entre l'Ouest canadien et les prix mondiaux, car les limites d'approvisionnement ont été allégées, principalement grâce à l'utilisation du chemin de fer, mais aussi grâce à certains projets de construction de pipelines.

Si nous avons plus de capacités et qu'il y a plus de demande, la capacité d'approvisionnement se traduira par une augmentation directe de notre PIB; l'investissement connexe fera également augmenter le PIB. C'est quelque chose que nous pourrions analyser si nous disposions de toutes les données et que nous savions que cela avait lieu.

Comme vous pouvez le voir, l'économie va bon train. À mon avis, il ne s'agit pas de se demander si l'économie va en souffrir ou si elle va se rétablir. Il ne s'agit pas d'un enjeu qui est sur la corde raide; c'est plutôt une initiative qui permettrait d'accroître, au fil du temps, notre capacité d'approvisionner une économie mondiale croissante en pleine expansion.

Le sénateur Massicotte : C'est toujours important, mais ce n'est pas matériellement important pour l'économie canadienne?

M. Poloz : J'estime que c'est important dans la mesure où nous fonctionnons avec des limites et que l'économie est toujours en train d'essayer de trouver des moyens de s'y adapter. Ce serait mieux s'il n'y avait pas de limites, mais il s'agit d'un problème épineux en matière d'optimisation.

Notre économie affiche un très bon bilan dans ce secteur; alors, malgré l'indécision au sujet des pipelines, est-ce que les choses iraient mieux? Bien sûr que oui, dans une certaine mesure, mais je ne pourrais pas chiffrer cela. Toutefois, ce n'est pas comme si le fait de ne pas avoir de décisions freinait l'économie. Les choses vont bon train.

La sénatrice Hervieux-Payette : Si nous voulons créer des emplois, il faudra accroître notre compétitivité et nos exportations. Notre marché est limité. À la maison, j'ai un époux allemand qui a de la famille dans son pays d'origine et nous y voyageons fort souvent. D'ailleurs, je travaille avec la Chambre canadienne allemande du commerce au Canada. Les Allemands touchent des salaires élevés et ils bénéficient d'avantages sociaux qui s'apparentent aux nôtres. L'euro coûte très cher, ce qui devrait poser des obstacles aux exportations.

Le seul avantage qu'ils ont par rapport à nous, c'est la formation de la main-d'œuvre ainsi que le partenariat entre le gouvernement et les entreprises. En Allemagne, on trouve des chambres de commerce que le gouvernement finance très généreusement, mais les sociétés y contribuent également, partout dans le monde. Il y a aussi une tradition. Depuis plusieurs années, l'Allemagne se classe deuxième après la Chine.

En ce qui concerne nos propres entrepreneurs, je ne pense pas aux grandes entreprises comme Bombardier, mais aux entreprises de deuxième catégorie, que nous ne connaissons pas nécessairement. Monsieur le gouverneur, vous en savez plus que nous tous, ayant travaillé dans le secteur de l'exportation. Avons-nous un tel réseau international pour le soutien, la

problem of investing and modernizing our companies, how are we going to come to grips with being competitive, not just relying on oil and gas?

Mr. Poloz: This goes pretty deep beyond monetary policy. You have highlighted Germany as an example, which is an economy that functions very well, and some of the things you've put your finger on are pretty obvious positives.

You mentioned manpower training. It's even broader. There is a very strong matching system. The associations of the Mittelstadt, the medium-sized companies, have very strong coordination about what skills are needed, what jobs are available, who apprentices for what, and it's all collaborated with the schools, and it seems to run extraordinarily well. I don't have a deep familiarity with it, but from that superficial observation it seems to work extraordinarily well.

You contrast that to our situation, and it's not that we have poor systems, but that we have a bigger issue. We have a much bigger country, much more diverse both geographically and sectorally. So the potential for mismatches or the kinds of adjustments that we need is greater than they have there. I will not deny your premise, which is that even though they seem to have high costs and typically a pretty strong currency, they seem able to deliver. Their level of productivity in that industrial sector is extraordinarily high. The investments they have made over time have paid well.

They also have really strong brand value. There are a lot of things that go into that. I suppose there are lessons for us in it, but I would remind you that our problem is a much more diverse and bigger country. The adjustment issues we face are much greater than theirs.

Senator Hervieux-Payette: You forgot the strong partnership between government and enterprise. I am thinking of Korea that has a very strong partnership. France has a very strong partnership with their businesses. It seems that here, maybe at the top level, but when it comes to lower levels, I don't think we assist our firms to fight the international fight.

Mr. Macklem: This is a little speculative, but when you look at the productivity puzzle in Canada, one thing you can see is that Canadian firms have tended to invest less in machinery and equipment than American firms, which is one of the key underlying drivers of productivity growth because it embeds new technology.

The other thing you see is that even where they have invested, we don't seem to be getting the productivity boost that some other countries have. One country that does very well in this respect is Germany. They do invest a lot, but they also get a lot out of their investments.

formation et la vente? Une fois résolu le problème de l'investissement et de la modernisation de nos entreprises, comment veiller à ce qu'elles soient concurrentielles, pour ne pas uniquement compter sur le pétrole et le gaz?

M. Poloz : C'est une question qui va bien au-delà de la politique monétaire. Vous avez donné l'exemple de l'Allemagne, qui jouit d'une économie en pleine forme. Vous avez cerné des éléments positifs.

Vous avez fait mention de la formation de la main-d'œuvre. La question est très large. En Allemagne, il existe un très bon système d'appariement. Les associations de Mittelstadt, qui regroupent les entreprises de taille moyenne, se concertent régulièrement. Ainsi, elles savent quelles sont les compétences recherchées, quels emplois sont à pourvoir et qui suit une formation d'apprenti. Les associations travaillent en collaboration avec les écoles, et le tout semble fonctionner rondement. Je n'en suis pas un expert, mais de ce point de vue général, il semble que ce système fonctionne extrêmement bien.

En revanche, nos systèmes ne laissent pas à désirer, mais au Canada, la question est plus complexe. Notre pays est beaucoup plus vaste et il se caractérise par des différences géographiques et sectorielles. Le risque d'inadéquation est plus élevé au Canada, d'où le besoin de faire des ajustements. Votre prémisse est tout à fait juste, à savoir que malgré leurs coûts élevés et la force de leur devise, les Allemands semblent obtenir des résultats. Dans ce secteur industriel, leur taux de productivité est très élevé. Les investissements qu'ils ont faits portent leur fruit.

Leur image de marque est également très forte, et ce, pour bien des raisons. Je suppose que nous pouvons en tirer des enseignements, mais je vous rappelle que notre pays est beaucoup plus vaste et plus diversifié. Nous devons faire des ajustements qui sont beaucoup plus importants que les leurs.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous avez oublié le partenariat étroit entre l'État et les entreprises. Je pense à la Corée, qui jouit d'un lien très étroit avec ses entreprises; il en va de même pour la France. Au Canada, c'est peut-être le cas pour les grandes entreprises, mais pour les moins grandes, je ne crois pas que nous leur donnions les moyens de réussir à l'échelle internationale.

M. Macklem : C'est peut-être de la conjecture, mais sur le plan de la productivité, les entreprises canadiennes ont moins renouvelé leur matériel que leurs homologues américains. Ces nouvelles technologies sont essentielles pour la croissance de la productivité.

Même lorsque nos entreprises y ont investi, le taux de productivité ne semble pas augmenter comme dans d'autres pays. L'Allemagne, par exemple, fait figure de proue. Elle investit beaucoup, mais ses investissements sont rentables.

Speaking of these medium-sized firms, one of the things they seem to do in Germany — and do well — are firms that come into these firms and help them optimize their new machines, their processes. You don't get the machine and put it on the floor, switch it on and boom you have productivity. It's how you change your processes and take full advantage of the machine. There is a sector in Germany that facilitates this. I think that is something that is worth looking at.

[Translation]

Senator Bellemare: I was fascinated by table 1 in which the share of global GDP expressed in percentage is 20 per cent for the United States and 15 per cent for China. When do you think China will surpass the United States? Will that happen soon according to your forecasting and will it change the balance within economic policy?

Mr. Macklem: It has already changed.

Mr. Poloz: Things are changing very rapidly, that is true. We cannot ignore the importance of that reality. It is increasing. For example, if we look at China's rate of growth, it was 8 to 10 per cent five years ago. Everyone thinks this trend will continue, but we can see that rates of growth are lower than predicted, that is between 6 to 8 per cent. That seems much lower than 8 to 10 per cent, but the scope is so huge now that it places much greater demand on the global economy than previously. From Canada's point of view, it is not the rate of growth that matters, but rather the size of the demand.

Clearly, it will not take long for China to become the biggest. At the same time, the process of increasing personal income is much more important. That will take at least a generation, perhaps 40 years or something like that.

South Korea, for example, took 30 years to do it. It began in the same way as in Japan. In 1960, Japan was around 25 per cent when compared with the American standard of living. Thirty years later, in 1990, Japan has achieved the same standard of living as the United States. We will probably see practically the same phenomenon in China.

Senator Bellemare: Thank you very much.

[English]

The Chair: That concludes our questions. Governor, senior deputy governor, we express our appreciation for your being here today.

I usually conclude my remarks by saying that I express appreciation from everyone one around the table — and I'm speaking particularly to you today, Tiff — but I don't think I need to say that because you have heard each member of the committee express to you personally their appreciation for the service you have given to Canada and to the enlightenment you have given to our committee on so many occasions.

À propos des entreprises de taille moyenne, l'Allemagne compte des entreprises qui en aident d'autres à optimiser leur nouveau matériel et leurs processus. Il ne s'agit pas d'acheter la machine, de l'installer, de l'allumer et de s'attendre à une augmentation de productivité. Il faut adapter ses processus et tirer profit au maximum du nouveau matériel. En Allemagne, il y a un secteur qui s'y spécialise, et je crois qu'il serait utile de s'en inspirer.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'ai été fascinée par le tableau 1, où on voit que la part du PIB mondial en pourcentage est actuellement pour les États-Unis de 20 p. 100 et pour la Chine de 15 p. 100. Quand croyez-vous que la Chine surpassera les États-Unis? Est-ce pour bientôt selon vos prévisions et est-ce que cela changera l'équilibre dans la politique économique?

M. Macklem : Cela a déjà changé.

M. Poloz : Cela change très rapidement, c'est vrai. On ne peut pas oublier l'importance de cette réalité. Cela augmente. Par exemple, si on parle du taux de croissance de la Chine, il y a cinq ans, il était de 8 à 10 p. 100. Tout le monde pense que cela va continuer, mais on voit que les taux de croissance sont plus bas que prévus, soit autour de 6 à 8 p. 100. Cela semble beaucoup moins que 8 ou 10 p. 100, mais la taille est tellement grande maintenant que cela ajoute plus de demandes à l'économie mondiale qu'auparavant. Du point de vue du Canada, ce n'est pas le taux de croissance qui compte, mais la taille de la demande.

Il est évident qu'il ne faudra pas beaucoup de temps à la Chine pour devenir la plus grande. En même temps, ce processus d'augmentation du revenu par personne est beaucoup plus important. Cela prendra une génération au minimum, peut-être même 40 ans ou quelque chose comme cela.

La Corée du Sud, par exemple, a pris environ 30 ans. Cela a commencé comme au Japon. En 1960, le Japon était peut-être à 25 p. 100 du niveau de vie des États-Unis. Trente ans plus tard, en 1990, il était arrivé au même niveau que les États-Unis. On verra presque le même phénomène en Chine probablement.

La sénatrice Bellemare : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président : Cela met fin à nos questions. Monsieur le gouverneur, et monsieur le premier sous-gouverneur, nous vous remercions de votre présence ici aujourd'hui.

D'habitude, je termine la séance en remerciant tout le monde qui est autour de la table — et aujourd'hui, je m'adresse particulièrement à vous, Tiff —, mais je ne pense pas avoir besoin de le faire parce que chacun des membres du comité vous a déjà exprimé sa reconnaissance pour les services que vous avez rendus au Canada et les éclaircissements que vous avez maintes fois fournis à notre comité.

I must say I will look back on it not only recognizing your great intellect, but always with the most extreme grace.

I want to reiterate to my colleagues and to you, Tiff, that in my opening remarks I indicated that this is your last day at the Bank of Canada. I want to emphasize that what I did not say was that this would be your last appearance before the Banking Committee, whether it be bitcoin —

Senator Hervieux-Payette: Under his current title.

The Chair: Under the current title. That's what I'm saying. This would not be his last appearance, whether it be bitcoin, as Senator Greene raised, or other subjects that come up.

We look forward to seeing you back here at the committee, and again we express our greatest good wishes for your future. Thank you.

Senator Massicotte: I thought we should note given the importance of Tiff's contribution to Canada that he purposely chose to retire on a presentation to us. I mean, to his last minute. Obviously we're very important in his life, and he's showing his appreciation of our services.

Mr. Macklem: I will say it has been very much a privilege and we appreciate your interest in the Bank of Canada. Thank you.

The Chair: Before I terminate the meeting, tomorrow morning we are commencing at 10:30. The subject matter will be a study of Bill C-31, certain areas that have been devoted to us. Our opening comments will be from the Minister of Finance, Minister Oliver, plus officials. And we have received permission that we may sit for an extra hour if necessary because there will be a number of officials here. We will continue with our studies.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, May 1, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, met this day at 10:30 a.m. to examine the subject-matter of those elements contained in Parts 2, 3 and 4 and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 and 25 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

Je dois dire que quand j'y repenserai, je ne pourrai que reconnaître votre grande intelligence, mais aussi la grâce avec laquelle vous l'affichez.

J'ai déjà signalé à mes collègues, dans mes observations, que c'est aujourd'hui votre dernier jour à la Banque du Canada, Tiff. Je tiens à préciser que je n'ai pas dit que ce serait votre dernière comparution devant le Comité des banques, que ce soit pour parler du bitcoin...

La sénatrice Hervieux-Payette : Dans ses fonctions actuelles.

Le président : Dans ses fonctions actuelles, c'est bien ce que je dis. Ce ne sera pas sa dernière comparution devant notre comité, que ce soit pour parler du bitcoin, comme le disait le sénateur Greene, ou d'autres sujets qui pourraient être soulevés.

Nous sommes impatients de vous revoir devant le comité et, encore une fois, nous vous offrons nos meilleurs vœux pour l'avenir. Merci.

Le sénateur Massicotte : Je crois qu'il faut souligner que Tiff a volontairement choisi de prendre sa retraite après avoir témoigné devant nous, ce qui met en valeur l'importance de sa contribution au Canada. Il nous aura donc servis jusqu'à la dernière minute. De toute évidence, nous comptons beaucoup pour lui, et c'est sa façon de montrer sa reconnaissance envers nos services.

M. Macklem : Je tiens à dire que c'est un immense privilège et je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la Banque du Canada.

Le président : Avant de mettre fin à la réunion, je précise que nous commençons demain à 10 h 30. Nous allons procéder à l'étude du projet de loi C-31, puisqu'on nous a chargés d'examiner certains aspects de ce projet de loi. Nous allons entendre tout d'abord les observations liminaires du ministre des Finances, M. Oliver, et il sera accompagné de fonctionnaires. Nous avons été autorisés à siéger une heure de plus, au besoin, puisque nous recevrons un grand nombre de fonctionnaires. Nous allons poursuivre nos études.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 1^{er} mai 2014

Le Comité sénatorial des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour examiner la teneur des éléments des parties 2, 3 et 4 et les sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Today we will begin a series of five meetings as part of the pre-study of Bill C-31, Economic Action Plan 2014, No. 1, otherwise known as an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures on February 11, 2014, and other measures.

This morning we are pleased to welcome the Minister of Finance, the Honourable Joe Oliver, who will be with the committee for approximately 30 minutes.

He will be followed by a number of government officials, and that's an understatement as I look out in front of me, who will review the various provisions that have been assigned to our committee.

First, Minister Oliver, I would like to congratulate you on your appointment as Minister of Finance. It is indeed a pleasure to have you here this morning in your first appearance ever before the Senate Banking Committee. I understand you have two officials from the Department of Finance joining you; namely, Mr. Brian Ernewein, General Director of Tax Policy Branch; and Mr. Toni Gravelle, General Director of Financial Sector Policy Branch.

Minister, the floor is yours.

Hon. Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you very much, Senator Gerstein, for your welcome, and honourable senators. I appreciate the opportunity today to address Bill C-31, which implements certain provisions of Economic Action Plan 2014, tabled in Parliament on February 11, 2014.

I would like to provide an overview of the finance items of the bill and in particular Parts 2, 3, and 4 and several divisions of Part 6.

First, let me outline the bill's overall objectives. Our government's priorities have been clear — creating jobs and promoting economic growth and long-term prosperity for Canadians, while standing up for families and their communities across Canada.

Underpinning these objectives is a commitment to return to balanced budgets in 2015.

[Translation]

By balancing the budget and reducing the debt, we can invest more tax revenue in improving Canada's economic potential, rather than servicing the debt. That kind of fiscal prudence is what allows us to deal with unforeseen circumstances, like the recent global recession. That long-term advantage is why our government has brought down the deficit by nearly two thirds since the recession.

[Traduction]

Le président : Nous commençons aujourd'hui une série de cinq réunions au cours desquelles nous ferons notre étude préalable du projet de loi C-31, Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014, qu'on appelle aussi Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Nous sommes ravis d'accueillir aujourd'hui le ministre des Finances, l'honorable Joe Oliver, qui sera parmi nous au cours des 30 prochaines minutes environ.

Il sera suivi d'un certain nombre de représentants du ministère, c'est le moins qu'on puisse dire, qui passeront en revue les dispositions qui ont été confiées à notre comité.

Monsieur le ministre, je veux tout d'abord vous féliciter de votre nomination en tant que ministre des Finances. C'est bien entendu un plaisir de vous accueillir aujourd'hui à votre première comparution devant le Comité sénatorial des banques. Je crois savoir que deux représentants de votre ministère vous accompagnent : M. Brian Ernewein, directeur général de la Direction de la politique de l'impôt; et M. Toni Gravelle, directeur général de la Direction de la politique du secteur financier.

La parole est à vous, monsieur le ministre.

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances : Sénateur Gerstein, mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie beaucoup de votre accueil. Je suis ravi de pouvoir vous parler aujourd'hui du projet de loi C-31, qui porte exécution de certaines dispositions du plan d'action économique de 2014 déposé au Parlement le 11 février 2014.

J'aimerais vous donner un aperçu des dispositions du projet de loi portant sur les finances, en particulier celles contenues dans les parties 2, 3 et 4 et plusieurs sections de la partie 6.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler les objectifs généraux du projet de loi. Les priorités de notre gouvernement sont claires — créer des emplois, favoriser la croissance et appuyer la prospérité à long terme pour les Canadiens, tout en défendant les intérêts des familles et des collectivités du pays.

L'engagement du gouvernement de rétablir l'équilibre budgétaire en 2015 est à la base de ces objectifs.

[Français]

En retournant à l'équilibre budgétaire et en réduisant la dette, nous pourrions consacrer plus de dollars issus de l'impôt à l'amélioration du potentiel économique du Canada au lieu de payer le service de la dette. C'est cette prudence financière qui nous permet d'affronter l'imprévu, comme la récente récession mondiale. Ces avantages à long terme expliquent pourquoi notre gouvernement a réduit le déficit de près des deux tiers depuis la récession.

[English]

Our goal of balanced budgets is now within sight to realize a surplus of \$6.4 billion in 2015-16, including a \$3 billion annual adjustment for risk. We're on track and leading the global economic recovery. We have a rock-solid triple-A credit rating, the strongest income growth and lowest net debt to GDP in the G7 by far, and one of the strongest growth records in the G7 with over 1 million net new jobs created.

Allow me now to turn to the specific measures in today's legislation. Part 2 of the legislation provides a number of exemptions from the GST/HST for persons with disabilities and Canadians accessing the health care system. This includes hospital patients and visitors, who will no longer have to pay GST/HST to park at a hospital, as well as persons seeking professional services of an acupuncturist or naturopath doctor.

Measures in this bill to support persons with disabilities and their families continue our government's proud record of being a champion for people with disabilities.

This is an area in which my predecessor, the late Honourable Jim Flaherty, was a very strong advocate. I'm pleased to carry on his wonderful work.

[Translation]

More specifically, Bill C-31 expands the GST/HST exemption for training that is specially designed to assist individuals with a disorder or disability. The bill also seeks to add eyewear specially designed to treat or correct a defect of vision by electronic means to the list of GST/HST zero-rated medical and assistive devices.

[English]

I would like to turn briefly to Part 3, which deals with improving the health of Canadians. Our government believes that reducing tobacco consumption is an important public health objective, but the general domestic rate of excise duty on cigarettes has not effectively changed since 2002, meaning that the real rate of the excise duty has deteriorated by almost 24 per cent.

Prior to Budget 2014, cigarettes were subject to an excise duty of \$17 per carton of 200 cigarettes. To restore the effectiveness of the excise duty in reducing tobacco consumption, today's legislation proposes to adjust the rate of excise duty on cigarettes by roughly \$4 per carton effective February 12, 2014, to account for inflation since 2002.

[Traduction]

Notre objectif est maintenant à notre portée. Nous nous attendons à enregistrer un surplus de 6,4 milliards de dollars en 2015-2016, après avoir pris en compte l'ajustement annuel en fonction de 3 milliards de dollars. Nous sommes sur la bonne voie et le Canada est le meneur dans la reprise économique mondiale. Nous avons une cote de crédit triple A, de loin la plus forte croissance des revenus et le ratio de la dette nette au PIB le plus bas du G7, et l'une des plus fortes croissances de l'emploi observées parmi les pays du G7 — en effet, plus de 1 million d'emplois ont été créés.

Si vous me le permettez, je vais maintenant parler des mesures contenues dans le projet de loi. La partie 2 inclut un certain nombre d'exonérations de la TPS et de la TVH visant les personnes ayant une déficience et les Canadiens qui se tournent vers le système de soins de santé. Cela comprend les patients et les visiteurs d'un hôpital, qui n'auront plus à payer la TPS et la TVH pour les fournitures de stationnement des hôpitaux, de même que les personnes qui veulent obtenir des services professionnels d'un acuponcteur ou d'un naturopathe.

Les mesures visant à aider les personnes ayant une déficience et leurs familles enrichissent le bilan de notre gouvernement en matière de défense des personnes ayant une déficience, un bilan dont nous sommes fiers.

C'est un volet que défendait ardemment mon prédécesseur, l'honorable Jim Flaherty. Je suis ravi de poursuivre son excellent travail.

[Français]

Plus précisément, le projet de loi C-31 élargit l'exemption de la TPS/TVH à la formation visant précisément à aider les gens à traiter un trouble ou un handicap. Ce projet de loi prévoit également l'ajout à la liste des appareils médicaux et appareils fonctionnels détaxés sous le régime de la TPS/TVH les appareils d'optique conçus spécialement pour corriger ou traiter un trouble visuel par voie électronique.

[Traduction]

J'aimerais parler brièvement de la partie 3, qui vise à améliorer la santé des Canadiens. Notre gouvernement croit que réduire la consommation de tabac est un objectif de santé publique important, mais le taux sur le marché intérieur du droit d'accise sur les cigarettes n'a pas changé depuis 2002, ce qui veut dire que le taux réel de ce droit s'est dégradé de près de 24 p. 100.

Avant la présentation du budget de 2014, le droit d'accise qui s'appliquait était de 17 \$ par cartouche de 200 cigarettes. Pour rétablir l'efficacité du droit d'accise et réduire la consommation de tabac, le projet de loi propose d'augmenter ce droit d'environ 4 \$ par cartouche de cigarettes pour tenir compte de l'inflation depuis 2002; la date d'entrée en vigueur est le 12 février 2014.

[Translation]

In addition, we are going to eliminate the preferential excise duty treatment of tobacco products available through duty free markets. The government takes the health of Canadians very seriously and views this measure as a big step towards keeping Canadians healthy.

[English]

I would like to mention the elimination of tariffs on mobile offshore drilling units. This is another way we're helping businesses lower costs and increase the potential for valuable resource discoveries in Canada's Atlantic and Arctic offshore areas.

Honourable senators, I would like to now turn to the final part of the bill.

[Translation]

Part 6 makes amendments to bring Canada's labelling requirements for hazardous workplace chemicals in line with international standards. The measure will facilitate the sale and import of hazardous products used in the workplace.

Part 6 also sets out measures to protect consumers purchasing financial products and services under the Canadian financial system. Canada's banking system remains one of the soundest in the world, according to the World Economic Forum, and the measures in Bill C-31 will ensure it stays that way.

[English]

These include giving the government regulation-making powers over a bank's activities in relation to derivatives and benchmarks, and strengthening laws governing insured mortgages and the proceeds of crime and money laundering.

Last, I will draw your attention to the amendments to the Trade-marks Act, which will streamline national trademark registration systems, reduce costs, and save valuable time for Canadian businesses. Our government has repeatedly stood up for small business and cutting red tape. These amendments will reduce red tape by simplifying the overall registration system in Canada.

In conclusion, honourable senators, today I have only scratched the surface in describing how Bill C-31 and the Economic Action Plan 2014 will benefit Canadians. In today's uncertain world, Canada's Economic Action Plan is working. It is creating jobs, keeping our economy growing and will return us to balanced budgets in 2015, which bodes well not only for the current generation of Canadians but also for future generations.

[Français]

De plus, nous allons abolir le Régime de droits d'accise préférentiels applicable aux produits du tabac sur les marchés. Le gouvernement prend la santé des Canadiens très au sérieux et estime que cette mesure constituera un grand pas vers le maintien de la santé des Canadiens.

[Traduction]

J'aimerais souligner l'élimination de tarifs relatifs à des unités mobiles de forage au large. Il s'agit pour nous d'un autre moyen d'aider les entreprises à réduire les coûts et à augmenter les possibilités de trouver des ressources importantes dans les zones extracôtières de l'Atlantique et de l'Arctique au Canada.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je souhaite maintenant parler de la dernière partie du projet de loi.

[Français]

La partie 6 prévoit les amendements visant à aligner les exigences canadiennes sur l'étiquetage des produits chimiques dangereux en milieu de travail sur les normes internationales. Cela facilitera la vente et l'importation de produits dangereux utilisés en milieu de travail.

La partie 6 prévoit également des mesures sur la protection des consommateurs de produits et services financiers émanant de notre système financier. Le système bancaire du Canada demeure l'un des plus solides au monde selon le Forum économique mondial. Les mesures prévues dans le projet de loi C-31 assureront que cela demeure le cas.

[Traduction]

Il s'agit entre autres de donner au gouvernement le pouvoir de réglementer les activités des banques liées aux instruments dérivés et aux indices de référence, et de renforcer les lois régissant les prêts hypothécaires assurés et le recyclage des produits de la criminalité.

Enfin, je veux attirer votre attention sur les modifications à la Loi sur les marques de commerce, qui visent à simplifier les systèmes nationaux d'enregistrement des marques de commerce, à réduire les coûts et à permettre aux entreprises canadiennes de sauver un temps précieux. Notre gouvernement a pris la défense des petites entreprises à maintes reprises et il réduit les lourdeurs administratives. Les modifications réduiront les lourdeurs administratives en simplifiant l'ensemble du système d'enregistrement au Canada.

En terminant, mesdames et messieurs les sénateurs, je n'ai donné qu'un bref aperçu des avantages que le projet de loi C-31 et le Plan d'action économique de 2014 procureront aux Canadiens. Dans le contexte mondial incertain d'aujourd'hui, le Plan d'action économique du Canada donne des résultats : création d'emplois, maintien de la croissance économique et retour à l'équilibre budgétaire en 2015. C'est de bon augure non seulement pour les Canadiens de la génération actuelle, mais également pour les générations à venir.

A recent analysis by the *New York Times* in the Luxembourg income study shows that Canada's middle class today is the richest out of 20 peer countries, including the United States. It also shows that Canada's middle class has seen increases of about 20 per cent in their take-home incomes between 2000 and 2010.

We have seen Canada ranked as one of the best places in the world to do business. The IMF and OECD are projecting that Canada will have among the strongest economic growth in the G7 in years ahead. This confirms that our government's low tax plan for jobs and growth is working and increasing long prosperity for all Canadians.

The federal tax burden is now at the lowest level it has been in 50 years, and more than 1 million low-income Canadians have been removed from the tax rolls. The share of Canadians living in low-income families is now at its lowest level in over the past three decades.

Today's legislation keeps us on the road to prosperity. I encourage all members of this committee to give this bill the support it deserves.

The Chair: Thank you, minister, for your opening comments. We have approximately 20 minutes left with the minister, so I will ask senators to keep their questions short and snappy.

Senator Black: Minister, welcome, and thank you for that tremendous report. We are all extraordinarily proud of the results that you have reported to us this morning.

My question doesn't specifically relate to Bill C-31, minister. If you will indulge me, I would be appreciative. Would you please comment on the effect on the federal treasury of the ongoing delays of Canada obtaining full market access for our oil and gas exports?

Mr. Oliver: This is an issue that was a real concern to me in my previous portfolio. It remains a concern as Minister of Finance because of the importance of the natural resource sector, which represents 18 per cent of the economy and over half our exports. It employs directly and indirectly 1.8 million Canadians, and it represents an important future source of jobs, growth and long-term prosperity. It contributes some \$30 billion to governments to support critical social programs like health care, housing and education. In fact, across Canada, hundreds of projects are in the works. Over the next 10 years, they will total \$650 billion in required capital.

That is why our government is continuing to support our strong effort for responsible resource development. We have done that by introducing a number of critical measures. We are supporting mineral exploration by extending the 15 per cent mineral exploration tax credit for flow-through share investors. We are ensuring comprehensive and timely reviews of pipelines,

Selon une analyse récente publiée par le *New York Times* et fondée sur des données fournies par le Luxembourg Income Study Database, parmi 20 pays comparables, dont les États-Unis, le Canada compte la classe moyenne la plus riche. L'analyse révèle également que de 2000 à 2010, le revenu de la classe moyenne canadienne a progressé de 20 p. 100.

Nous avons constaté que le Canada est l'un des meilleurs endroits au monde pour faire des affaires. Le FMI et l'OCDE prévoient que dans les années à venir, le Canada connaîtra la plus forte croissance des pays du G7. Cela confirme que notre plan de faible imposition pour favoriser l'emploi et la croissance donne des résultats et améliore la prospérité à long terme pour tous les Canadiens.

Le fardeau fiscal fédéral n'a jamais été aussi bas en 50 ans, et plus d'un million de Canadiens à faible revenu n'ont plus à payer d'impôt. Le nombre de familles canadiennes à faible revenu est maintenant à son plus bas niveau en 30 ans.

Le projet de loi nous maintient sur la voie de la prospérité. J'incite tous les membres du comité à lui donner l'appui qu'il mérite.

Le président : Monsieur le ministre, je vous remercie de votre exposé. Le ministre restera parmi nous encore 20 minutes environ. Je demande donc aux sénateurs de poser des questions concises.

Le sénateur Black : Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue. Je vous remercie de l'excellent rapport que vous nous avez présenté. Nous sommes tous très fiers des résultats dont vous nous avez fait part.

Monsieur le ministre, ma question ne porte pas exactement sur le projet de loi C-31. Si vous le voulez bien, j'aimerais que vous nous parliez des effets qu'a sur le trésor fédéral le fait que le Canada n'ait pas encore pleinement accès au marché d'exportation de pétrole et de gaz?

M. Oliver : C'est un problème qui me préoccupait beaucoup dans l'exercice de mes fonctions antérieures. En tant que ministre des Finances, il me préoccupe toujours en raison de l'importance du secteur des ressources naturelles, qui représente 18 p. 100 de l'économie et plus de la moitié de nos exportations. Il fournit directement et indirectement de l'emploi à 1,8 million de Canadiens, et c'est donc une source d'emplois, de croissance et de prospérité à long terme. Il contribue à raison d'environ 30 milliards de dollars au chapitre de nos programmes sociaux importants, comme les soins de santé, le logement et l'éducation. En fait, au Canada, des centaines de projets sont en cours. Au cours des 10 années à venir, ils représenteront des besoins en capital de 650 milliards de dollars.

C'est pourquoi notre gouvernement continue d'appuyer nos efforts visant un développement responsable des ressources. Nous l'avons fait en présentant un certain nombre de mesures essentielles. Nous appuyons l'exploration minière en prolongeant le crédit d'impôt pour l'exploration minière de 15 p. 100 pour les détenteurs d'actions accréditives. Nous veillons

such as the TransCanada Energy East project, by investing \$28 million in the National Energy Board for such reviews. We are promoting Canadian-made products by developing a “made in Canada” campaign to promote high-quality products here and around the world. We are also working on reducing internal barriers to trade and eliminating these barriers that have been prohibiting individuals from moving spirits and beer from one province to another while it is in their personal use.

It is interesting how we, as a government, have done more than any other government in Canadian history to advance free trade around the world, and yet we have barriers at home. In fact, we have signed over 40 agreements with countries around the world, including, of course, the European Union, which is the biggest trade agreement in Canadian history, and most recently with South Korea, the first with an Asian country.

As I have traveled, Canada has been praised and envied for its remarkable economic record. We're determined to pursue that for the benefit of Canadians from coast to coast to coast.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you to you and your colleagues for being here today, minister. We greatly appreciate it. This is an ideal opportunity to learn more about the state of our economy and finances.

A number of the bill's amendments pertain to the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada to address money laundering activities and fraudulent transactions. Our committee conducted a fairly extensive study on the centre's performance results. Speaking for myself, I was a bit disappointed to learn that there had been little in the way of serious consequences so far, despite the tremendous amount of money laundering that is still going on in Canada. Do you really think the proposed amendments will do more in terms of concrete results, especially in comparison with the United States and the United Kingdom, which are both seeing real results as far as transaction oversight is concerned? Do you think these measures are adequate? Will they allow us to combat money laundering activities and fraudulent transactions within financial institutions more effectively?

Mr. Oliver: What I can tell you is that, overall, the amendments to the Proceeds of Crime and Terrorist Financing Act update the legislation and support efforts to tackle money laundering and terrorist-financing activities. That includes the way that Canada adheres to international standards set out by the Financial Action Task Force, which is the international regulating authority. The amendments contained in Part 1 include

à ce que des examens approfondis soient menés en temps opportun sur les demandes de projets de pipeline, comme le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, en affectant 28 millions de dollars à l'Office national de l'énergie. Nous faisons la promotion de produits canadiens en élaborant une campagne de promotion de l'image de marque « fabriqué au Canada » pour promouvoir la grande qualité de nos produits, ici et à l'étranger. De plus, nous prenons des mesures pour réduire les obstacles au commerce intérieur et éliminer les barrières qui empêchent les gens de transporter d'une province à l'autre des spiritueux et de la bière destinés à leur consommation personnelle.

Il est intéressant de constater à quel point notre gouvernement en a fait plus que tous ses prédécesseurs pour faire progresser le commerce international, et pourtant, il y a des barrières commerciales dans notre pays. En fait, nous avons conclu plus de 40 accords commerciaux, dont, bien sûr, celui que nous avons signé avec l'Union européenne, qui est le plus important accord commercial de l'histoire du Canada. Plus récemment, nous en avons signé un avec la Corée du Sud, et c'est le premier que nous concluons avec un pays de l'Asie.

Au cours de mes voyages, j'ai constaté que le Canada reçoit des éloges et suscite l'envie des autres pays pour son bilan économique remarquable. Nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie pour tous les Canadiens.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci, monsieur le ministre, merci à vos collègues d'être parmi nous. C'est très apprécié. C'est une audience privilégiée afin de mieux connaître notre économie et nos finances.

Dans le projet de loi proposé, plusieurs amendements concernent le Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada en ce qui a trait au blanchiment d'argent et aux transactions frauduleuses. Ce comité a fait une étude assez approfondie des résultats sur l'exploitation de ce centre. Nous étions quand même un peu déçus — je parle personnellement — qu'il y ait eu très peu de conséquences importantes, jusqu'à maintenant, malgré la somme importante de blanchiment d'argent qui s'opère toujours au Canada. Pensez-vous vraiment que les amendements proposés pourraient donner des résultats plus concrets, surtout lorsqu'on se compare aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui obtiennent de vrais résultats en ce qui concerne le contrôle de leurs transactions? Pensez-vous que ces mesures seront satisfaisantes et feront en sorte que nous soyons plus efficaces contre le blanchiment d'argent et les transactions frauduleuse au sein des institutions financières?

M. Oliver : Je peux dire que, en général, les modifications apportées à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes mettront à jour et favoriseront la législation liée à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et des activités terroristes, y compris en ce qui concerne la façon dont le Canada se conforme aux normes internationales annoncées par le Groupe d'action financière, qui

documents addressing identity checks, fraudulent transaction reporting and registration. They clearly state that the legislation applies to securities dealers and broadens its scope to apply to individuals and entities that deal in virtual currencies and foreign money services businesses.

Another part of the bill involving FINTRAC applies to the reporting of currency or monetary instruments: Part 3 makes specific amendments to the procedures for the exchange of information between FINTRAC and the Department of Finance. Furthermore, Part 4 contains provisions that amend the regulation-making authority over offences and such. Broadly speaking, this is a very serious issue, and the government wants to ensure continued follow-up because new activities need periodic monitoring. This is an area where the technology is ever-changing, so terrorists and criminals keep coming up with new ways to get around the law.

Senator Massicotte: We are indeed in a race against criminals, who use technology and other means to get around our efforts to enforce the law. And I get the feeling we are losing the race. Our most recent examination showed that our forces had recovered just \$15 million despite the fact we are spending millions to gather information; for the Americans, it is over \$1 billion.

The measures may not be the same, but the overall finding of the study was that several million dollars a week were being spent on anti-drug trafficking efforts. We got the sense that we were not seeing the results we would expect for the money being spent. Of the five or six recommendations contained in the bill, the only useful measure is the one requiring FINTRAC to report annually to the minister on expected results. But I encourage you to go further. Corruption erodes the integrity of the entire financial system and a lot more still needs to be done to ensure it runs smoothly.

[English]

Senator Gerstein: Any further response, minister, or have you taken the comments as notice?

Mr. Oliver: Yes.

Senator Tkachuk: I have a question on dangerous goods. Was this an attempt to harmonize regulations and labelling with the Americans? Were these new regulations and labelling the result of problems in the workplace that were identified?

Mr. Oliver: We always start with what is in the Canadian interest. Your second point about protecting Canadians is at the heart of our approach. When we do that, it is often critically important that we harmonize with the United States. They're

est l'organisme international de réglementation dans ce régime. Les modifications de la partie 1 comprennent des documents visant les vérifications d'identité, les déclarations d'opérations frauduleuses et les inscriptions. Elles précisent que la loi s'applique aux courtiers en valeurs mobilières et en augmente la portée de sorte qu'elle s'applique et soit liée aux personnes, aux entités menant des transactions en monnaie virtuelle, et aux entreprises étrangères du service monétaire.

Il y a aussi la partie de la loi qui impose sur la déclaration des espèces et effets, la partie 3 sur le CANAFE, les modifications précises relatives à l'échange des renseignements entre le CANAFE et le ministre des Finances. Il y a également des règlements à la partie 4 qui portent sur les modifications qui visent les pouvoirs de prise de réglementation relativement aux infractions, et ainsi de suite. En général, c'est un problème très important, et le gouvernement veut continuer son analyse parce qu'il faut de temps en temps suivre les nouvelles activités. C'est une matière dont la technologie continue d'évoluer, et les terroristes et les criminels continuent à trouver de nouvelles manières de la contourner.

Le sénateur Massicotte : Effectivement, c'est vraiment une compétition entre nous, ceux qui essaient de protéger la loi, et les criminels qui se servent de la technologie et autres. J'ai l'impression qu'on perd la course. La dernière analyse qu'on a faite montrait que nos forces ont récupéré 15 millions de dollars seulement, malgré le fait qu'on dépense des millions de dollars en recherche d'information et que pour les Américains, c'est plus d'un milliard de dollars.

Les mesures sont peut-être différentes, mais l'ensemble de l'étude confirme que plusieurs millions de dollars par semaine sont consacrés au trafic de la drogue. On a l'impression que l'on n'atteint pas les résultats escomptés pour l'argent dépensé. Parmi les cinq ou six recommandations présentées dans ce projet de loi, la seule qui est utile est celle par laquelle vous demandez au centre de faire rapport annuellement au ministre en indiquant les résultats attendus. Toutefois, je vous encourage à aller plus loin. La corruption porte atteinte à l'intégrité du système financier et il y a encore beaucoup à faire pour assurer son bon fonctionnement.

[Traduction]

Le sénateur Gerstein : Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur le ministre? Avez-vous pris note des observations?

M. Oliver : Oui.

Le sénateur Tkachuk : J'ai une question sur les produits dangereux. La mesure vise-t-elle à harmoniser la réglementation et les exigences d'étiquetage avec ceux des Américains? Les nouveaux règlements et les nouvelles exigences en matière d'étiquetage résultent-ils de problèmes qui se sont produits dans le milieu de travail?

M. Oliver : Nous nous demandons toujours d'abord ce qui est dans l'intérêt des Canadiens. Le deuxième point que vous soulevez sur la protection des Canadiens est l'élément central de notre démarche. Dans ce contexte, il est souvent essentiel d'harmoniser

facing the same issues and if you don't have harmonization, there are two problems. The cost is obvious for manufacturers, who are often producing goods for both countries — sometimes from Canada, sometimes from the United States — but there's also a potential diminution in the protection.

Yes, we do harmonize when we can, but we always take a look ourselves to make sure we're meeting the appropriate standards of protection.

Senator Tkachuk: On the excise tax on tobacco products, do you or the people with you know how much it is in dollar figures per carton increase?

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: The answer is generally it is an increase from \$17 to \$21.03, but for the duty-free shops it is actually a \$2 additional increase to standardize it all. I'm talking about the standard carton of cigarettes from \$15 to \$21.03.

Senator Tkachuk: \$4 per carton?

Mr. Ernewein: It is \$4.03 a carton basically and at duty-free shops \$6.03 a carton.

Senator Tkachuk: Why do they still call them duty-free shops? That's what I would like to know.

Mr. Ernewein: They don't charge duty.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Welcome to the committee, minister. I have been on the committee for nearly 20 years. A few years ago, demutualization was implemented, and it ruffled some feathers because not all policyholders were treated the same way. Your bill does not list any company names as far as section 237 of the act is concerned. We found out, however, that Economical Mutual Insurance Company was planning to proceed with demutualization. That means that those policyholders will probably make a request as soon as the act is passed and receives Royal Assent from the Governor General.

From a structural standpoint, within the organization, there are a million policyholders and 943 who have a different status in relation to the mutual company, which has been around for 125 years. I want to be sure that all of the company's policyholders will be able to share in the company's profits. The legislation also contains a provision allowing the courts to deal with the entire matter. I would like you to explain to us why the courts should be able to intervene. Once the decision has been made, all policyholders should presumably be treated the same way. So why should court intervention be an option?

Mr. Oliver: As you know, the government has proposed amendments to the Insurance Companies Act to authorize the Governor-in-Council to make regulations governing demutualization. The government will develop a framework and initiate stakeholder consultations. I do not have any more details than that.

notre réglementation avec celle des États-Unis. Les deux pays sont confrontés aux mêmes enjeux, et si nous ne suivons pas cette voie, il y aura deux problèmes. Les coûts sont évidents pour les fabricants qui, souvent, produisent des produits pour les deux pays — parfois au Canada, parfois aux États-Unis —, mais il se peut que la protection diminue.

Oui, nous harmonisons les normes quand c'est possible, mais nous faisons toujours notre propre examen pour nous assurer que nous respectons les normes de protection appropriées.

Le sénateur Tkachuk : En ce qui concerne la taxe d'accise sur les produits du tabac, est-ce que vous ou vos collaborateurs savez ce que l'augmentation représente en dollars par cartouche?

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : En général, le taux passe de 17 \$ à 21,03 \$, mais pour les boutiques hors taxes, c'est une augmentation additionnelle de 2 \$. Je parle de la cartouche régulière de cigarettes; le taux passera de 15 \$ à 21,03 \$.

Le sénateur Tkachuk : On parle de 4 \$ par cartouche?

M. Ernewein : C'est essentiellement 4,03 \$ par cartouche, et pour les boutiques hors taxes, on parle de 6,03 \$.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais savoir pourquoi on appelle encore ces boutiques ainsi.

M. Ernewein : Parce qu'on y vend des marchandises exemptes de droits de douane.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre. Je siège à ce comité depuis près de 20 ans et il y a quelques années, une démutualisation a eu lieu. Cette mesure a fait des vagues parce que les détenteurs de polices n'ont pas été traités de manière identique. L'article 237 de votre loi n'indique aucun nom de compagnie. Par contre, nous avons appris que la Economical Mutual Insurance Company envisageait une démutualisation. Donc, dès que la loi sera adoptée et entérinée par le gouverneur général, ces détenteurs vont probablement faire une demande.

Du point de vue de la structure, il y a des gens à l'interne, soit un million de détenteurs de polices, et 943 qui ont un statut différent par rapport à cette mutuelle, qui existent depuis 125 ans. Je veux d'abord m'assurer que tous les détenteurs de cette mutuelle pourront se partager les surplus de l'entreprise. Ensuite, dans la loi, il y a une disposition qui prévoit que l'on peut référer le tout au tribunal. J'aimerais que vous expliquiez pourquoi le tribunal devrait intervenir. Une fois la décision rendue, tous les détenteurs devraient en principe être traités sur un pied d'égalité. Pourquoi alors devrait-on avoir recours à un tribunal?

M. Oliver : Comme vous le savez, le gouvernement propose des modifications à la Loi sur les sociétés d'assurances afin de permettre au gouverneur en conseil de faire adopter des règlements visant un cadre de démutualisation. Le gouvernement élaborera un cadre et lancera des consultations auprès des intervenants. Je n'ai pas plus de détails.

Toni Gravelle, General Director, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: We were advised to conduct extensive consultations with numerous key stakeholders planning to take action in the near future. In addition, policyholders without voting rights need to be given more negotiating power. At the moment, some demutualization processes do not give policyholders enough power to negotiate more shares at the end of the process. That is one way to ensure greater fairness to certain types of policyholders. Usually, when demutualization is implemented, policyholders do not come out with their fair share.

Senator Hervieux-Payette: Why did you go with that option? Why does the act not include the million or so policyholders of mutual insurance companies? Why did you not set out a provision to ensure those policyholders would be given a fair shake, with access to redistribution? No doubt your measure allowing for court intervention has gone over well with the legal community, and there will be challenges. And in order for those challenges to be well-founded, the act has to say somewhere that all policyholders are to be treated fairly. Perhaps I did not read it carefully enough, but in your view, does it apply to all the policyholders of that mutual insurance company? Just so we are clear, there are 134 members and the rest are policyholders. As I see things, being a member means you belong to a mutual insurance company. Are you going to leave that question up to the courts? And if so, why?

Mr. Gravelle: The legislation provides for fairer representation for non-member policyholders, in other words, those without voting rights. It gives them a voice, if you will, so they can organize and allows them to be heard loud and clear during the public consultation process. There will be time later to give you more details on that. My colleagues will explain the objectives of the legislation. The reality is it is intended to ensure all policyholders receive equal treatment.

Senator Hervieux-Payette: If the act is ever amended, I expect the Minister of Finance to say that all existing Canadian policyholders will receive equal treatment.

Mr. Oliver: I understand your point, and we will discuss it at greater length. Thank you for the advice.

Senator Bellemare: Thank you, Mr. Chair. We are glad to have you here. My question pertains to productivity. On the one hand, it is a fact that a good chunk of the tax measures in last year's budget were aimed at revenue neutrality for businesses. It was argued that a number of the sectors benefiting from tax credits no longer needed them. On the other hand, Mr. Poloz, the Governor of the Bank of Canada — who we heard from yesterday — told us that productivity was a real problem in some sectors of Canada's economy. Are any of the budgetary measures aimed specifically at raising productivity in certain sectors, in particular, or across Canada, in general?

Toni Gravelle, directeur général, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : On nous a recommandé de mener des consultations approfondies de concert avec de nombreux intervenants clés qui ont l'intention d'intervenir dans un proche avenir. Il faut aussi accorder plus de pouvoir de négociation aux détenteurs de polices n'ayant pas droit de vote. À l'heure actuelle, certains procédés de démutualisation font en sorte que des détenteurs de polices d'assurance n'ont pas suffisamment de pouvoir de négociation pour obtenir plus de parts à la fin du processus. C'est une façon d'assurer plus d'équité entre certains types de détenteurs. En général, lorsqu'une démutualisation a lieu, les détenteurs n'obtiennent pas leur juste part.

La sénatrice Hervieux-Payette : Pourquoi avez-vous choisi cette option? Pourquoi la loi n'inclut-elle pas les détenteurs de mutuelles, qui représentent un million de personnes? Pourquoi n'avez-vous pas prévu un article qui garantirait l'égalité de tous ces détenteurs de polices en leur donnant accès à une redistribution? Votre article sur les tribunaux fait sans doute l'affaire du monde juridique, mais cela soulèvera des contestations. Pour donner lieu à des contestations solides, il faudrait qu'un article dans la loi prévoit l'équité de tous les détenteurs. Peut-être que j'ai mal lu, mais selon vous, est-ce qu'elle vise tous les détenteurs de cette mutuelle? Sans jouer sur les mots, il y a 134 membres et les autres sont des détenteurs de polices. À mon avis, lorsqu'on est membre, c'est qu'on fait partie d'une mutuelle. Allez-vous laisser les tribunaux trancher? Si oui, pourquoi?

M. Gravelle : La loi prévoit une représentation plus équitable pour les détenteurs qui ne sont pas membres, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas droit de vote. Cela leur donne un visage, si vous voulez, pour qu'ils s'organisent, et cela leur permet de se faire entendre haut et fort dans le processus de consultations publiques. On aura du temps tout à l'heure pour vous donner plus de précisions. Mes collègues vous expliqueront les objectifs de cette loi. En fait, la loi vise à assurer l'équité de tous les détenteurs.

La sénatrice Hervieux-Payette : Si jamais des modifications étaient apportées à la loi, je m'attends à ce que le ministre des Finances me dise que tous les Canadiens qui étaient déjà détenteurs d'une police seront tous traités sur un pied d'égalité.

M. Oliver : Je comprends l'objectif et nous en discuterons plus longuement. Merci pour les conseils.

La sénatrice Bellemare : Je vous remercie, monsieur le président. Nous sommes heureux que vous soyez des nôtres. Ma question concerne la productivité. D'une part, on sait que dans le budget de l'an dernier, bon nombre de mesures fiscales visaient à assurer la neutralité fiscale pour les entreprises. L'argument était que plusieurs secteurs qui avaient bénéficié de crédits d'impôt n'en avaient plus besoin. D'autre part, hier, nous recevions le gouverneur de la Banque du Canada, M. Poloz, et nous avons discuté de productivité, ce qui est un réel problème dans certaines industries canadiennes. Y a-t-il des mesures spécifiques dans le budget qui concernent l'amélioration de la productivité de certains secteurs en particulier ou en général pour le Canada?

Mr. Oliver: Our overall approach does not target any specific sector. Generally speaking, we are trying to help businesses lower their costs by lightening their tax burden. That will allow businesses to invest more in labour.

One of the factors affecting productivity is obviously science and technology, and our government has invested billions of dollars in science to enhance industry productivity. I am familiar with the efforts made in the gas, mining and forestry sectors, which have undergone fundamental transformations as a result of those efforts as well as enhanced expertise. In terms of taxation, we have not set out any specific measures, just an overall approach.

Senator Bellemare: But you have included some measures pertaining to labour.

Mr. Oliver: Yes, as regards training. The fact that our unemployment rate is lower than that of other industrialized countries is somewhat at odds with the fact that the unemployment rate is too high among groups such as youth, the disabled and seniors. The flip side is that certain regions and sectors lack workers with the skills and technical knowledge required. And that means training is paramount, so we are injecting billions into our training program.

Senator Maltais: Welcome, minister, and thanks to both you and your colleagues for being here. Bill C-31 introduces a measure to zero-rate eyewear to treat or correct a defect by electronic means. The measure will help millions of Canadians and come as a relief to many.

How many Canadians can buy such products? Since it involves health, which is provincial turf, were prior agreements put in place, or do you, as the Minister of Finance, already have the authority to zero-rate products of that nature?

[English]

Mr. Ernewein: I don't have a figure for the number of Canadians who can benefit from it. I can provide a description of what it involves. My understanding is that people — and this may be an example, not the entire field — who suffer, for example, from macular degeneration of the eye, regular eyeglasses cannot help them, because this is functionally a blurred vision. These electronic devices are such that, I don't know if it's quite a computer device but electronically they are able to sort out this blurring and resolve it into a better image that functionally allows people to gain back some level of vision.

Whoever suffers from that condition and is interested in acquiring this fairly novel apparatus would be entitled to benefit from the relief that's provided, which is zero rating; that is non-application of GST or HST to the devices.

M. Oliver : Notre approche, dans l'ensemble, ne vise pas un secteur spécifique. De manière générale, notre but est d'aider les entreprises à diminuer leurs coûts, notamment en réduisant leur fardeau fiscal. Ainsi, les entreprises auront davantage les moyens d'investir dans la main-d'œuvre.

L'un des éléments de productivité, évidemment, c'est la technologie et la science, et notre gouvernement investit des milliards de dollars dans le domaine de la science pour faire avancer la productivité de l'industrie. Je connais les efforts qui ont été faits dans le secteur gazier, le secteur minier et le secteur forestier, qui sont modifiés de manière fondamentale grâce à ces efforts et à l'amélioration du niveau de compétence. En ce qui concerne la taxation, on n'a pas de mesures précises. On a l'approche générale.

La sénatrice Bellemare : En revanche, vous avez certaines mesures qui touchent la main-d'œuvre.

M. Oliver : Oui, pour la formation. Il y a une sorte de conflit entre le fait que le taux de chômage est plus bas que celui des autres pays industrialisés mais qu'il est trop élevé en ce qui concerne certains groupes, comme les jeunes, les handicapés et les gens plus âgés. D'un autre côté, les régions et certains secteurs manquent de main-d'œuvre qualifiée ayant la capacité technique de faire les travaux nécessaires. Alors, la formation est absolument cruciale et on investit des milliards de dollars dans notre programme de formation.

Le sénateur Maltais : Bienvenue, monsieur le ministre, et merci d'être ici avec vos collègues. Dans le projet de loi C-31, on présente une façon de détaxer les appareils d'optique électronique. Cela va toucher des millions de Canadiens et va en soulager plusieurs.

Combien de Canadiens peuvent acheter ce produit? Étant donné que cela concerne le ministère de la Santé dans les provinces, qui est une chasse gardée des provinces, y a-t-il eu des ententes au préalable ou est-ce compris dans vos pouvoirs en tant que ministre des Finances de détaxer ces produits?

[Traduction]

M. Ernewein : Je n'ai pas de données et je ne sais pas combien de Canadiens en bénéficieront. Je peux vous décrire ce que cela comporte. Je crois comprendre — et ce n'est peut-être qu'un exemple parmi d'autres — que pour les gens qui souffrent d'une dégénérescence maculaire, des lunettes ordinaires ne peuvent pas répondre à leurs besoins, car ils ont une vision trouble. Les appareils électroniques sont conçus — et je ne sais pas s'il s'agit d'un dispositif informatique — pour rehausser électroniquement la vision d'une personne ayant un trouble de la vue.

Toute personne ayant un tel trouble de la vue qui souhaite obtenir cet appareil assez récent pourrait profiter du soulagement qu'il procure, et il est détaxé; c'est un appareil détaxé sous le régime de la TPS et de la TVH.

[Translation]

Senator Maltais: Will the measure apply to all the provinces, without any need for negotiations? Is it simply a tax initiative that is entirely within the federal government's domain?

Mr. Oliver: That is my understanding, yes.

[English]

The Chair: To you, minister, and your associates, thank you very much for appearing before us today. We look forward to many future visits.

As I mentioned in my opening remarks, we have five meetings set aside for the pre-study of BIA. As you know, we've been assigned three whole parts, and 10 divisions of Part 6. I might say it's the largest assignment that came from National Finance to another committee.

Again, I want to emphasize that this is a pre-study. We have not been referred the bill itself. My suggestion is that rather than deal with each section or clause, we will be dealing with the bill by subject matter or topic.

At the conclusion of the hearings, we will be considering a draft report, which will be a summary of the testimony we have heard.

Today we have officials to start us moving through the subject matter of the bill. As for the divisions that we will be dealing with, the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act and the Trade-marks Act, both areas that we focused on here in our committee, we have set aside a separate day for dealing with each of those topics so it won't be rushed through in any way. We have permission to go until 1:30 today if need be, and I do want to encourage all members to ask as many questions as they feel is necessary to fully understand the subject at hand. If we need to bring back officials to continue at a later date, then so be it and we will move in that direction.

Is that satisfactory to the committee?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. With that, we will move immediately to Part 2, Goods and Services Tax, Harmonized Sales Tax measures, which is tab B in your briefing binder, page 30 of the bill. It deals with amendments to the Excise Act and implements certain GST and HST measures, and for that I welcome Mr. Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation, Department of Finance Canada.

Mr. Mercille, the floor is yours.

[Français]

Le sénateur Maltais : Est-ce que la mesure va s'appliquer à l'ensemble des provinces, sans la nécessité de tenir des négociations? Est-ce simplement une mesure fiscale qui est une prérogative du gouvernement fédéral?

M. Oliver : C'est ce que je comprends, oui.

[Traduction]

Le président : Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup, vous et vos collaborateurs, d'avoir comparu devant nous aujourd'hui. Nous espérons que vous reviendrez souvent.

Comme je l'ai dit au début, cinq séances sont prévues pour l'étude préalable du projet de loi d'exécution du budget. Comme vous le savez, on nous a confié 3 parties complètes et 10 sections contenues dans la partie 6. Je dois dire que c'est le plus important ensemble de dispositions que le Comité des finances nationales a confiées à un autre comité.

Je répète qu'il s'agit d'une étude préalable. On n'a pas renvoyé le projet de loi à notre comité. Je propose que nous procédions par sujet plutôt que de passer une partie ou un article à la fois.

À la fin des audiences, nous préparerons un rapport provisoire, qui sera un résumé des témoignages que nous aurons entendus.

Nous accueillons aujourd'hui des fonctionnaires pour commencer à étudier la teneur du projet de loi. Pour ce qui est des sections que nous examinerons, celles qui modifient la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et la Loi sur les marques de commerce, deux éléments sur lesquels nous nous concentrons, nous avons réservé un autre jour pour étudier chacun des sujets, de sorte que nous ne précipiterons pas les choses. Notre séance d'aujourd'hui peut durer jusqu'à 13 h 30 si c'est nécessaire, et j'encourage tous les membres à poser toutes les questions qu'ils jugeront nécessaires pour bien comprendre le sujet à l'étude. S'il s'avère nécessaire de faire comparaître un témoin de nouveau à une date ultérieure, nous le ferons.

Est-ce que le comité est d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : Merci. Sur ce, nous passons immédiatement à la partie 2, qui met en oeuvre certaines mesures relatives à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée, que vous trouverez à l'onglet B dans votre cartable, et à la page 30 du projet de loi. Elle porte sur les amendements proposés à la Loi sur la taxe d'accise et la mise en oeuvre de certaines mesures relatives à la TPS/TVH. Pour en parler, accueillons M. Pierre Mercille, chef principal, législation, Législation sur la TPS, ministère des Finances Canada.

Monsieur Mercille, la parole est à vous.

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation, Department of Finance Canada: Honourable senators, Part 2 implements measures in the GST area and they can be found between clause 40 and 61 of the bill.

First, there are three measures that are included to improve the application of the GST/HST to the health care sector. The first health care related measure expands the current GST/HST exemption for training specially designed to assist individuals in coping with the effect of a disorder or disability, such as, for example, autism, and to also exempt the service of designing such training. Previously, the GST exemption did not cover the service related to designing a training plan for the actual training.

The second health care measure adds acupuncturists and naturopathic doctors to the list of health care practitioners whose professional services rendered to individuals are exempt from the GST/HST.

The third health care measure adds eyewear specially designed to electronically enhance the vision of individuals with vision impairment that is supplied on the order of a physician or other specified health care professional to the list of zero-rated GST/HST medical device. Zero-rated in the GST world means tax at the rate of zero, essentially tax free. This type of eyewear is not considered to be eyeglasses or contact lenses, so it was not previously falling under the GST/HST zero-rating provision and was taxable.

The next measure is much more technical, but it's a simplification measure for businesses, and it extends the existing election that allows members of a closely related group of corporations engaged exclusively in commercial activity to not account for GST/HST on certain transactions between them. For the purpose of the GST/HST a closely related group is generally a group of corporations or partnerships with a degree of common ownership of at least 90 per cent. You can think of a holding corporation with its subsidiaries.

Currently this group relief may not be available to a new member of a closely related group at the time of the initial transfer of assets from another member of the group. This is due to some requirement in the legislation such as the requirement to have some property before making the election. The measure extends the election to newly created members of a closely related group. For example, in the case of reorganization they want to create two corporations to do the work of one.

This measure also introduces joint and several liability to the parties to such an election for any GST/HST liability on supplies between the parties. Since the election allows transactions to be done tax free, if the transaction was not supposed to be relieved by that transaction while the CRA can get the tax from both

Pierre Mercille, chef principal, législation, Législation sur la TPS, ministère des Finances Canada : Honorables sénateurs, la partie 2 met en œuvre des mesures relatives à la TPS, que vous trouverez aux articles 40 à 61 du projet de loi.

Premièrement, trois mesures ont pour but d'améliorer l'application de la TPS/TVH au secteur de la santé. La première mesure relative au secteur de la santé vise à étendre l'exonération de TPS/TVH liée à la formation conçue spécialement pour aider les particuliers ayant un trouble ou une déficience, comme l'autisme, pour qu'elle s'applique également aux services de conception d'une telle formation. Auparavant, l'exonération de TPS ne couvrait pas les services liés à la conception d'un plan pour la formation en tant que telle.

La deuxième mesure vise à étendre l'exonération de TPS/TVH visant les services rendus à des particuliers par certains praticiens du domaine de la santé aux services professionnels rendus par les acupuncteurs et les docteurs en naturopathie.

La troisième mesure vise à ajouter à la liste des appareils médicaux et appareils fonctionnels détaxés sous le régime de la TPS/TVH les appareils d'optique conçus spécialement pour traiter ou corriger un trouble visuel par voie électronique. Quand on dit que quelque chose est détaxé sous le régime de la TPS, c'est que le taux de taxation est essentiellement à zéro. Ce type d'appareil optique ne tombe pas dans la catégorie des lunettes ni des lentilles de contact, alors il n'était pas couvert par la disposition de détaxation du régime de TPS/TVH et était donc taxable.

La prochaine mesure est beaucoup plus technique. Il s'agit en fait d'une mesure de simplification pour les entreprises. Elle vise à étendre le choix qui permet aux membres d'un groupe de sociétés étroitement liées et s'engageant exclusivement dans des activités commerciales de ne pas tenir compte de la TPS/TVH sur certaines fournitures effectuées entre elles. Aux fins de la TPS/TVH, un groupe étroitement lié est généralement un groupe de sociétés ou de partenariats qui sont à propriété commune à au moins 90 p. 100. On peut penser à une corporation de portefeuille et à ses filiales.

Actuellement, cet allègement accordé aux groupes n'est peut-être pas offert aux nouveaux membres d'un groupe étroitement lié au moment du transfert initial d'éléments d'actif d'un autre membre du groupe. C'est dû aux exigences législatives, qui prévoient notamment qu'un membre doit détenir des biens avant d'avoir ce choix. La mesure vise donc à étendre ce choix aux nouveaux membres d'un groupe étroitement lié. Pensons par exemple à une réorganisation dans le but de créer deux sociétés pour faire le travail d'une seule.

Cette mesure fait également en sorte que les parties à ce choix soient solidairement responsables du paiement de toute TPS/TVH sur ces fournitures. Puisque ce choix permet d'effectuer des transactions sans taxe, si une transaction n'aurait pas dû être détaxée, l'ARC peut réclamer les taxes aux deux parties en cause.

parties to the election. In addition, this measure adds a requirement to file such an election with the CRA to facilitate CRA's audit activities.

The next measure gives the Minister of National Revenue the discretionary authority to register a person for GST/HST purposes where the person fails to comply with the requirement to apply for registration, even after having been notified by CRA of the obligation to do so.

Under the GST/HST, vendors making \$30,000 in taxable supplies annually are generally required to register, collect and remit tax on their taxable supplies.

CRA found that during the course of their enforcement program they identified vendors who should be registered but are not, so CRA makes efforts to ensure that the vendor meets their tax obligation. However, legally, where a business fails to register as required, CRA currently cannot compel the business to register and this is what this measure is intended to address.

The next measure, and there are a few in Part 2, is actually consequential to income tax measures being made in Part 1 of the bill, and it's made in Part 2, and actually in Part 3 also you'll hear a little bit later, to ensure consistency across the Income Tax Act in terms of administrative provisions.

This amendment allows the CRA to share information with FINTRAC, which is the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, but solely for the purpose of enabling FINTRAC to evaluate the usefulness of information provided by FINTRAC to the CRA under the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act.

FINTRAC provides information to the CRA, and CRA, to be able to give feedback that may involve taxpayer information, they need to have the power to do so and this is what this amendment is doing.

The ones I just talked about were all included in Budget 2014. The other amendments I'm going to talk about are included in Part 2, but they may have been referenced in the budget or there's a few that are Budget 2013 measures that were not implemented yet, or they have been announced through news releases.

The next measure relates to the GST/HST on paid parking. The measure provides a GST/HST exemption for supply of hospital parking by public sector bodies for patients and visitors as announced on January 24, 2014. This exemption will apply in respect of parking lots that are reserved for or primarily for the use of individuals accessing a public hospital.

The amendment in Part 2 also includes the charity parking related integrity measures that were announced in Economic Action Plan 2013, such as to clarify that the special GST/HST exemption for charity parking does not apply to parking provided by a charity that is set up or used by certain PSB, such as a

De plus, cette mesure permet d'exiger que le formulaire concernant ce choix soit présenté à l'ARC afin de faciliter les vérifications.

La prochaine mesure confère au ministre du Revenu national le pouvoir discrétionnaire d'inscrire sous le régime de la TPS/TVH toute personne qui omet de se conformer à l'exigence d'inscription, même après avoir été avisée de cette exigence par l'ARC.

Sous le régime de la TPS/TVH, les marchands qui enregistrent annuellement 30 000 \$ en fournitures taxables sont généralement tenus de s'inscrire au régime, et de percevoir et de remettre des taxes sur leurs fournitures taxables.

L'ARC a constaté dans le cadre de son programme d'application que des marchands qui devraient être inscrits ne le sont pas, alors elle prend des mesures pour veiller à ce que les marchands s'acquittent de leurs obligations fiscales. Cependant, selon la loi, si une entreprise omet de s'inscrire comme elle le devrait, l'ARC ne peut pas la forcer à le faire. C'est ce que vise cette mesure.

La prochaine est une mesure corrélative aux mesures prévues à la partie 1, ainsi qu'aux parties 2 et 3, dont il sera question un peu plus tard. Il s'agit d'assurer l'uniformité de l'ensemble des dispositions administratives de la Loi sur la taxe d'accise.

Cet amendement permet à l'ARC d'échanger de l'information avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), mais seulement pour permettre à ce dernier d'évaluer l'utilité des renseignements qu'il fournit à l'ARC en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le CANAFE fournit des renseignements à l'ARC, et pour que l'ARC puisse formuler des commentaires qui pourraient contenir des données confidentielles, la loi doit lui conférer ce pouvoir. C'est ce qu'on vise avec cette mesure.

Les amendements que je viens d'énumérer ont tous été annoncés dans le budget de 2014. Les amendements suivants sont compris dans la partie 2, mais ils ont pu avoir été présentés dans le budget de 2014 ou encore dans celui de 2013, mais n'ont pas encore été mis en oeuvre. D'autres ont été annoncés par différents communiqués de presse.

La prochaine mesure porte sur la TPS/TVH sur les frais de stationnement. Elle prévoit d'exonérer de la TPS/TVH les fournitures de stationnement des hôpitaux par des entités du secteur public pour les patients et les visiteurs. Cette mesure a été annoncée le 24 janvier 2014. Cette exonération s'applique aux stationnements réservés principalement aux patients et aux visiteurs des hôpitaux publics.

L'amendement prévu à la partie 2 vient également clarifier les mesures d'intégrité concernant le stationnement fourni par des organismes de charité, telles qu'elles ont été annoncées dans le Plan d'action économique de 2013. On précise ainsi que l'exonération spéciale de la TPS/TVH pour les stationnements

university. For example, a university, since the inception of the GST, cannot directly provide exempt paid parking for students and staff and will not be able to set up a charity to run the parking in order to have the same parking treated on an exempt basis. This is a tax planning scheme that was sold to some entities to basically avoid the payment of tax for some of those public sector bodies.

The next measure was announced in Economic Action Plan 2013 also. Budget 2013 announced that certain financial intermediaries will be required under the Income Tax Act to report to the CRA international electronic funds transfer of \$10,000 or more. All those rules are not in Part 2. These rules are all in Part 1 of the bill. The only amendment in Part 2 that is included only clarifies that those reports provided to the CRA on the income tax side can also be used for the purpose of the administration of the GST by the CRA. This may be useful information for GST audit purposes.

The next measure, again, is another measure that is consequential to income tax amendments that were made in Part 1 and relates to the offshore tax informant program announced in Economic Action Plan 2013. Again, it's made to ensure consistency across tax administration rules in various tax acts. Under the Offshore Tax Informant Program, the Canada Revenue Agency will pay rewards to individuals who provide information relating to major international tax non-compliance where that information leads to the collection of tax.

The measure under Part 2 of this bill permits the sharing of certain very limited GST/HST information for the purpose of the administration by the CRA of the program and the first payment to HST province where assessed tax under this program until those taxes have been collected by the CRA. However, the information that can be shared is limited to information to be provided to a person that has a contract with the CRA under the program, and only to the extent necessary to inform the person of any amount they may be entitled to under the contract and of the status of their claim under the contract. The information that can be given is very limited.

The next measure relates to serious offences and is consequential again to income tax amendments made under Part 1 of the bill. This measure amends the GST/HST confidential information provision to permit the disclosure of confidential information to an appropriate police organization where there are reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to the investigation of serious offences, including money laundering.

The last measure in Part 2 was announced on January 17, 2014, and is designed to close a loophole. Under the Excise Tax Act, a business can generally claim input tax credit to recover any GST that they paid to acquire property or service for use in their

offerts par des organismes de charité qui sont établis ou utilisés par certains organismes du secteur public, comme les universités. Par exemple, une université, depuis l'instauration de la TPS, ne peut pas offrir directement un stationnement payant exonéré, ni établir un organisme de bienfaisance pour administrer ce même stationnement afin qu'il soit exonéré. C'est un montage de planification fiscale qui a été vendu à certaines entités du secteur public essentiellement pour leur éviter de payer des taxes.

La mesure suivante a aussi été annoncée dans le Plan d'action économique 2013. Le budget de 2013 indiquait que certains intermédiaires financiers seraient tenus par la loi de signaler à l'ARC les téléversements internationaux de 10 000 \$ ou plus. Toutes ces règles ne se trouvent pas dans la partie 2. Elles sont à la partie 1 du projet de loi. Le seul amendement de la partie 2 précise seulement que les rapports sur l'impôt sur le revenu fournis à l'ARC peuvent également servir aux fins de l'administration de la TPS/TVH par l'ARC. Cela peut être utile pour les vérifications de la TPS.

La mesure suivante est elle aussi une mesure corrélative aux amendements de la partie 1 qui portent sur le Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, un programme annoncé dans le Plan d'action économique de 2013. Encore là, il s'agit d'assurer l'uniformité des règles d'administration fiscale prévues par les différentes lois fiscales. Dans le cadre du Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, l'ARC offre des récompenses aux particuliers qui fournissent de l'information concernant des cas majeurs d'inobservation fiscale et qui permettent de récupérer les impôts non perçus.

La mesure prévue à la partie 2 du projet de loi permet l'échange de données très restreintes concernant la TPS/TVH aux fins de l'administration du programme par l'ARC et du premier versement à la province où l'impôt a été évalué conformément au programme, jusqu'à ce que ces montants aient été récupérés par l'ARC. Cependant, l'ARC peut uniquement communiquer certains renseignements confidentiels à une personne ayant conclu un contrat pour la fourniture de renseignements en vertu du programme, et seuls pourraient être communiqués les renseignements ayant pour but d'informer la personne de la somme qu'elle pourrait recevoir aux termes du contrat et de l'état de son dossier en vertu du contrat. Les renseignements pouvant être communiqués sont très restreints.

La mesure suivante porte sur les infractions graves et il s'agit encore une fois d'une mesure corrélative aux amendements prévus à la partie 1 du projet de loi. Elle consiste à modifier la disposition sur la confidentialité des renseignements relatifs à la TPS/TVH afin d'en permettre la divulgation à une organisation de police compétente, mais seulement si on a des motifs raisonnables de croire qu'ils sont pertinents aux fins de l'enquête sur des infractions graves, dont le blanchiment d'argent.

La dernière mesure prévue à la partie 2 a été annoncée le 17 janvier 2014 et vise à éliminer une échappatoire. En vertu de la Loi sur la taxe d'accise, une entreprise peut généralement réclamer un crédit de taxe sur les intrants pour récupérer la TPS payée à

commercial activities. However, in a recent court decision, a business was allowed to claim input tax credit in respect of an amount of GST that the business had already recovered from suppliers through credit notes, so there was double-dipping going on there. This measure clarifies that a person cannot claim input tax credit in respect of an amount of GST/HST that has already been recovered by the person from a supplier.

That concludes my description of the amendments in Part 2.

[*Translation*]

Senator Maltais: I would like you to clearly explain the measure on zero-rated eyewear to correct a defect of vision electronically. Does it allow people with a prescription from a medical professional to use service providers accredited by the federal government? Will the consumer have to pay the GST and HST, or will they have to apply for a reimbursement? Or will the tax not be applied at the point of sale, meaning the consumer will not have to pay the tax?

Mr. Mercille: The federal government is not responsible for the licensing of physicians, the provinces are. The GST talks about practitioners. If the individual has a prescription from a health care professional for this type of eyewear, they will be able to purchase it without paying the tax. They will not have to ask to be reimbursed. The measure is removing the tax, not reimbursing consumers for it.

Senator Maltais: The consumer will not have to pay the tax.

Mr. Mercille: This type of eyewear is fairly new and quite expensive, costing around \$10,000.

Senator Hervieux-Payette: I am actually surprised that the services of acupuncturists and naturopaths were not exempted, similar to those of physicians. What about osteopaths and physiotherapists?

Mr. Mercille: I will explain the principle governing whether professionals can register for the list of practitioners who are exempt from charging GST or not.

A series of administrative requirements is applied. The first is whether the cost of the service is reimbursed under a provincial health plan; if so, the service is exempt. The second states that if the cost of the same service is reimbursed under the health plans of two provinces, the service will be exempt country-wide. The third criterion used to determine whether practitioners can register for the list or not is the one that applies in the case of acupuncturists and naturopaths: the health care profession must be regulated by at least five provinces. That is a criterion that the department has publicized in the past, and when associations find that they satisfy the requirements to become a regulated health care body, they contact us to say that practitioners association X

l'achat de biens ou de services voués à ses activités commerciales. Par contre, un jugement de la cour a récemment permis à une entreprise de réclamer un crédit de taxe sur les intrants pour un montant de TPS qu'elle avait déjà récupéré auprès des fournisseurs sous forme de notes de crédit. Elle a ainsi profité de déductions en double. Cette mesure précise qu'une personne ne peut demander de crédits de taxe sur les intrants au titre de montants de TPS/TVH qu'elle a déjà recouvrés auprès d'un fournisseur.

C'est ce qui conclut ma description des amendements de la partie 2.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : J'aimerais avoir une explication claire concernant les appareils électroniques d'optique détaxés. Les personnes qui ont une ordonnance émise par des professionnels de la santé pourront se rendre chez les vendeurs de services qui seront accrédités auprès du gouvernement fédéral. La personne qui va acheter l'appareil devra-t-elle payer la TPS et la TVH ou devra-t-elle demander un remboursement? Ou encore, sera-t-elle détaxée à l'achat et, ainsi, n'aura pas à payer la taxe?

M. Mercille : Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui accrédite les médecins, c'est de responsabilité provinciale. La TPS fait référence aux praticiens. Pour ces appareils, la personne, si elle a une ordonnance de son professionnel de la santé, va pouvoir acheter l'appareil et ne paiera pas la taxe, n'aura pas besoin de demander un remboursement; c'est une détaxation et non pas un remboursement.

Le sénateur Maltais : La personne qui achète l'appareil n'a pas à payer la taxe.

M. Mercille : Ce sont des appareils très dispendieux d'environ 10 000 \$, et c'est un appareil assez nouveau.

La sénatrice Hervieux-Payette : En fait, je suis surprise que les acupuncteurs et les naturopathes n'étaient pas exonérés comme les médecins. Qu'arrive-t-il dans le cas des ostéopathes et des physiothérapeutes?

M. Mercille : Je vais vous expliquer le principe à savoir comment les professionnels sont inscrits à la liste des praticiens pour la TPS qui leur permet d'offrir des services exonérés.

Il y a certains critères administratifs qui sont utilisés. Le premier critère est le remboursement du service par l'assurance-maladie d'une province; dans ce cas, le service sera exonéré. Le deuxième critère stipule que, si le même service est remboursé par l'assurance-maladie de deux provinces, le service sera exonéré partout au Canada. Quant au troisième critère qui est utilisé pour décider si on doit inscrire les praticiens à la liste, c'est en fonction de celui-là que les acupuncteurs et les docteurs en naturopathie sont qualifiés, car la profession est réglementée comme une profession du domaine de la santé par au moins cinq provinces. C'est un critère qui a été rendu public dans le passé par le ministère, et les associations, lorsqu'elles constatent qu'elles

also wants to be exempted. Their applications are reviewed, and if the requirements are met, a recommendation is made to the minister.

Senator Hervieux-Payette: It has to be through one approach or the other; either the service is reimbursed under the provincial health plan or some other plan, like the one we, as senators, have. Would you draw the same parallel?

Mr. Mercille: No. The principle is to recognize the provinces' jurisdiction over health, and they are the authorities that determine whether the service constitutes a health service or not.

Senator Hervieux-Payette: That does not answer my question about osteopaths and the others.

Mr. Mercille: The answer in the case of osteopaths is no. There is a long list for physiotherapists, so I will have to check.

Senator Hervieux-Payette: They are going to start lobbying the government for recognition, because they are no different than other health care professionals.

Mr. Mercille: Yes, but they do have different specialties, and sometimes the provinces recognize them as health services and other times, not. On our end, then, the requirement that has to be met is recognition by five provinces; the service has to be recognized by more than just one province. There are audiologists, chiropractors, dieticians, midwives, occupational therapists, optometrists, osteopaths, pharmacists, physiotherapists and so forth.

[English]

The Chair: Would you like Mr. Mercille to provide us with some information if there is anything further you need, senator?

Senator Hervieux-Payette: He's just about finished. We're not far from Z.

Mr. Mercille: Physical therapists, podiatrists, psychological associates, psychologists, registered nutritionists, social worker and speech language pathologists.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Hospital parking will not be subject to GST.

Mr. Mercille: Parking for patients and visitors. Some rules apply; an effort was made to limit the measure somewhat so as not to include employee parking.

Senator Hervieux-Payette: I presume that universities, teachers and students will now have to pay the GST.

Mr. Mercille: Most of them already did. Some foundations were included.

répondent aux critères pour être réglementées comme un organisme de la santé, elles nous approchent et nous indiquent que telle association de praticiens voudrait aussi recevoir le traitement exonéré. On analyse la demande des représentations qui sont faites, et si elles sont conformes, on en fait la recommandation au ministre.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est l'une ou l'autre des approches; soit il y a remboursement par l'assurance-maladie ou remboursement par une autre assurance, telle que la nôtre en tant que sénateur. Est-ce que vous l'assimilez à la même chose?

M. Mercille : Non. Le principe, c'est de reconnaître la compétence des provinces dans le domaine de santé, et c'est leur expertise qui détermine si elles considèrent cela comme un service de santé.

La sénatrice Hervieux-Payette : Cela ne me donne pas la réponse pour les ostéopathes et les autres.

M. Mercille : Dans le cas des ostéopathes, c'est non; quant aux physiothérapeutes — il y a une longue liste que je vais devoir trouver.

La sénatrice Hervieux-Payette : On va commencer à faire du lobbying auprès du gouvernement pour les reconnaître, car ce sont tous des professionnels du même ordre.

M. Mercille : Oui, mais ils ont des spécialités différentes et, parfois, les provinces les reconnaissent comme des services de santé, et d'autres fois, pas. Donc, notre critère, c'est que s'il y a cinq provinces, c'est plus reconnu que s'il y en avait juste une ou s'il n'y en avait pas. Il y a les audiologistes, les chiropraticiens, les diététiciens, les sages-femmes, les ergothérapeutes, les optométristes, les ostéopathes, les pharmaciens, les physiothérapeutes...

[Traduction]

Le président : Voulez-vous que M. Mercille nous donne des précisions si vous avez d'autres questions?

La sénatrice Hervieux-Payette : Il a presque fini. On arrive à la lettre « z ».

M. Mercille : Physiothérapeutes, podiatres, associés en psychologie, psychologues, diététistes, travailleurs sociaux et orthophonistes.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Les stationnements des hôpitaux n'auront pas à payer de TPS.

M. Mercille : Ce sont les stationnements qui seront destinés aux patients et aux visiteurs. Il y a certaines règles; on a essayé de circonscrire un peu la mesure pour ne pas couvrir le stationnement destiné aux employés.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je suppose que, maintenant, les universités, professeurs et élèves devront payer la TPS.

M. Mercille : La majorité la payait de toute façon. Il y avait des fondations qui apparaissaient.

Senator Hervieux-Payette: Have parking services used by public servants always been subject to GST?

Mr. Mercille: Paid parking has always been GST taxable. The only difference is that, in 1997, a minor change was made, mainly affecting charitable organizations. In order to simplify things, paid parking operated by charities was exempted. As a result of that change, some tried using the measure to get around the rule and provide exempt parking when it should have been taxable.

Senator Hervieux-Payette: This question does not pertain to a charity, but in the case of the National Arts Centre, or NAC, is the parking — which, by the way is very generously funded and I believe the revenue helps the NAC — subject to GST?

Mr. Mercille: I am not familiar with specific cases, but I do know about that one. The NAC is a recognized charity, and its parking services are exempt.

Senator Hervieux-Payette: Thank you.

Senator Bellemare: My question has to do with the GST/HST registration requirements. Is \$30,000 the level of revenue required?

Mr. Mercille: For taxable sales.

Senator Bellemare: A self-employed worker earning \$30,000 or more in revenue has to register. As far as I can remember, the amount has always been \$30,000. Has it ever been adjusted for inflation?

Mr. Mercille: No.

Senator Bellemare: Might it be adjusted at some point, or is it a fixed amount?

Mr. Mercille: Adjusting the amount would be a political decision, but it has never been indexed, upward or downward. Some people argue that the rate should be reduced to counter underground work. And others call for an increase because it has never been indexed. So there are arguments for and against indexing.

Senator Bellemare: Thank you.

[English]

Senator Tkachuk: I notice you have a number of provisions for criminals and for other matters regarding the CRA or GST and HST. I thought the philosophy of paying tax is that everybody pays tax. It doesn't matter if you may not have gotten it from ill-gotten gains; prostitutes pay tax. In other words, there was a feeling that when you paid tax, that was between you and the government and nobody else.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que depuis toujours, les stationnements utilisés par les fonctionnaires sont aussi sujets à la TPS?

M. Mercille : Le stationnement payant depuis le début de la TPS a toujours été taxable. La seule chose qui ait changé, c'est qu'en 1997, il y a eu une petite réforme, surtout concernant les organismes de bienfaisance, comme mesure de simplification, qui accordait une exonération aux organismes de bienfaisance qui utilisaient le stationnement. C'est à cause de ce changement que certains ont essayé d'utiliser ce moyen pour détourner la règle et pour fournir du stationnement exonéré quand il aurait dû être taxable.

La sénatrice Hervieux-Payette : Dans le cas suivant, ce n'est pas de la bienfaisance, mais, par exemple, le stationnement du Centre national des Arts (CNA) qu'on subventionne très généreusement — et je crois que le stationnement aide à financer le CNA —, est-il susceptible de payer la TPS?

M. Mercille : Je ne suis pas au courant des cas particuliers, mais je suis au courant de ce cas. Le CNA est reconnu comme un organisme de bienfaisance, et son stationnement est exonéré.

La sénatrice Hervieux-Payette : Merci.

La sénatrice Bellemare : Ma question a trait à l'observation des exigences d'inscription au régime de TPS/TVH; 30 000 \$, est-ce l'exigence de revenus?

M. Mercille : Pour les ventes taxables.

La sénatrice Bellemare : Un travailleur autonome qui a des revenus de 30 000\$ et plus doit s'inscrire. Ce 30 000 \$, à mon souvenir, c'est le montant qui existe depuis le début; cela n'a jamais été indexé?

M. Mercille : Non.

La sénatrice Bellemare : Est-ce qu'il est question que ce soit indexé à un moment donné ou est-ce que c'est fixe?

M. Mercille : Ce serait une décision politique de le modifier, mais le taux n'a jamais été modifié, que ce soit pour l'augmenter ou le réduire. Il y a des gens qui demandent de réduire ce taux-là pour combattre le travail au noir; il y en a d'autres qui demandent de l'augmenter parce qu'il n'a jamais été indexé. Il y a des arguments des deux côtés.

La sénatrice Bellemare : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk : Je remarque qu'il y a des dispositions concernant les activités criminelles et d'autres questions liées à l'ARC ou à la TPS/TVH. Je croyais que l'idée derrière l'impôt était que tout le monde en payait. Cela ne fait rien si c'est de l'argent sale. Les prostituées paient aussi de l'impôt. Autrement dit, on avait l'impression que lorsqu'on payait nos impôts, c'était entre nous et le gouvernement, et personne d'autre.

It seems that we're using the tax system. It may be just me because I don't like paying tax — and maybe I'm always suspicious of it — but I think that we are using the tax system to prosecute people. In other words, when you say “criminal activity” here, in one of these paragraphs, it is not only proceeds of crime but also other criminal activity. How is that defined?

In other words, are we opening the tax files for police to rummage through them to see who is being bad? That's what I'm getting at here, in as frank a way as I can.

Mr. Mercille: You are talking about the measure rated “serious offence” that was made consequential to an income tax amendment. I can give you an example that was given to us by CRA.

The auditors go to a business and have access to the computer to do their audit to find the numbers, and whatever. Sometimes they find stuff other than just the spreadsheet. For example, they could find child pornography.

In the past a question has arisen that what this person has done is probably wrong. Could I do something with that as a CRA officer? The answer was no because there is a confidential information provision in the tax statute to prevent the CRA from sharing that information.

I understand that this trickles down from a commitment between Canada and the OECD that the CRA would report to the police about the bribery of foreign officials. From that, the file is looked at to see whether we provide the capacity to share information for the bribery of a foreign official or look at serious offences in general where CRA could provide the information for the police for investigative purposes. It was decided to choose what we define as “serious offence.”

Finance doesn't have expertise in criminal law matters, so the offence that we're choosing, the level of seriousness, is the one that follows the amendment to the Criminal Code that removed the mandatory jail sentence, or the offences that led to a mandatory jail sentence or to the removal of house arrest.

A policy decision was made regarding “offence of a serious nature” so that if CRA had information in that respect, they could share that information with the police organization so they could do their own investigation based on that information.

Senator Tkachuk: Just so I am clear, do the auditors make the decision or do police make requests on certain people for them to ferret out information?

Mr. Mercille: No, I think it is the first part. It is a random discovery of information.

Senator Tkachuk: Including proceeds of crime?

On dirait qu'on utilise le régime fiscal. C'est peut-être juste mon impression parce que je n'aime pas payer des impôts — et j'entretiens peut-être toujours des doutes là-dessus —, mais je pense qu'on utilise le régime fiscal pour tenter des poursuites. Donc, quand vous parlez d'activités criminelles dans un de ces paragraphes, vous ne faites pas seulement référence aux produits de la criminalité. Qu'est-ce que cela comprend?

Est-ce qu'on permet à la police de fouiller dans les dossiers fiscaux pour voir qui joue les vilains? C'est ce que j'essaie de dire, le plus franchement possible.

M. Mercille : Vous faites référence à la mesure portant sur les « infractions graves » qui renvoie à un amendement concernant l'impôt sur le revenu. Je peux vous donner un exemple que l'ARC nous a donné.

Les vérificateurs ont accès à l'ordinateur d'une entreprise quand ils vont sur place pour vérifier les chiffres, ou peu importe. Parfois, ils trouvent autre chose que des chiffres. Ils pourraient, par exemple, tomber sur de la pornographie juvénile.

Il est déjà arrivé que des agents de l'ARC se demandent s'ils pouvaient faire quelque chose lorsqu'ils remarquaient des activités illégales. Ils ne pouvaient rien faire, car la législation fiscale leur interdit de divulguer les renseignements confidentiels.

Je crois que cela découle d'un engagement du Canada envers l'OCDE à l'effet que l'ARC allait faire rapport à la police des cas de corruption des agents publics étrangers. De là, on s'est demandé s'il fallait donner à l'ARC la capacité de communiquer des renseignements à la police pour l'aider dans ses enquêtes sur les cas de corruption d'agents publics étrangers ou les infractions graves en général. Il a été décidé d'y aller avec ce qu'on définit comme une « infraction grave ».

Le ministère des Finances n'a pas l'expertise voulue pour traiter les affaires de droit pénal, alors nous avons établi que les infractions visées seraient celles pour lesquelles l'amendement au Code criminel élimine la peine d'emprisonnement minimale, ou encore les infractions qui étaient assujetties à une peine d'emprisonnement minimale ou à une détention à domicile.

Notre choix s'est arrêté sur les infractions graves, de façon à ce que l'ARC puisse communiquer les renseignements qu'elle détient à cet égard à l'organisation de police compétente à des fins d'enquête.

Le sénateur Tkachuk : Je veux être certain de bien comprendre. Est-ce que les vérificateurs prennent eux-mêmes cette initiative ou est-ce que la police demande de fouiller dans les dossiers de certaines personnes?

M. Mercille : Non, je pense que c'est la première option. C'est au cas où les vérificateurs tomberaient par hasard sur de tels renseignements.

Le sénateur Tkachuk : Y compris ce qui touche les produits de la criminalité?

Mr. Mercille: There's a long list. In general, it is infractions where you can be convicted by indictment for at least five years in prison. Specific offences are listed. There's bribery, money laundering, terrorist activities, organized crime and those kinds of things.

Senator Tkachuk: Once that's public, why would people file taxes anyway? This is a great incentive not to file tax; is it not? If a person is committing criminal activity or not setting up a GST corporation to file GST and now it is public — that is, while you are filing your regular income tax, they find out that you should have filed for GST — why would that person file his tax?

Mr. Mercille: I don't worry about CRA; I don't know their process. To answer your question, this is what it is intended to address. Nobody will write in their income tax or GST return "organized crime."

Senator Tkachuk: I know.

Mr. Mercille: CRA does audits. They go on a premise sometimes. They can find all sorts of information on computers. They can see a bunch of movement of money that is not reported for tax, or whatever, which may lead them to believe there's money laundering going on, or, as in the simple example I gave you, if they find child pornography.

This is practice. It is not information that someone sends in a return to the CRA. Probably many of them don't file their return regularly and they're caught on an audit on a premise.

Senator Tkachuk: We were told that information that the banks are sending in on transactions over \$10,000 would also be expunged after a certain number of years. Then we find out in testimony that it never was expunged. You can see why I have a certain distrust of them now accessing income tax files. All the information provided hasn't led to a lot of prosecutions. They're going to be looking for more and more information so they can justify their existence. This makes me suspicious.

Mr. Mercille: Who will get information? If you are talking about FINTRAC, they are not going to get information about taxpayers. The amendment in this part is that there already are, or there will be, reports provided by FINTRAC to the CRA. Right now, CRA cannot even give feedback. If they're asked if it is a useful report, CRA could not say anything. They would have to say, "No, it is not useful because you didn't include that taxpayer," and things like that.

M. Mercille : La liste est longue. En général, il s'agit d'infractions qui sont passibles d'au moins cinq ans d'emprisonnement. On énumère des infractions précises, dont la corruption, le blanchiment d'argent, les activités terroristes, le crime organisé, et ainsi de suite.

Le sénateur Tkachuk : Si ces renseignements deviennent publics, pourquoi les gens voudraient-ils déclarer leurs revenus? C'est une bonne raison pour ne pas le faire, n'est-ce pas? Si une personne s'adonne à des activités criminelles ou qu'elle omet d'inscrire son entreprise au régime de la TPS, et que ces renseignements font désormais partie du domaine public — c'est-à-dire que l'ARC pourrait s'apercevoir qu'elle aurait dû déclarer des revenus de TPS en plus de ses revenus réguliers —, pourquoi voudrait-elle faire sa déclaration de revenus?

M. Mercille : Je ne m'inquiète pas de ce que fait l'ARC; je ne sais pas comment elle procède. Mais pour répondre à votre question, c'est ce qu'on tente de régler avec cette mesure. Personne ne va indiquer dans sa déclaration de revenus ou dans son rapport de TPS que cet argent provient du crime organisé.

Le sénateur Tkachuk : Je sais.

M. Mercille : L'ARC fait des vérifications et se rend parfois sur place. Les vérificateurs peuvent découvrir toutes sortes de choses sur les ordinateurs. Ils peuvent suivre la trace d'une multitude de transferts d'argent qui ne sont pas déclarés, ce qui peut présager du blanchiment d'argent ou, comme dans l'exemple que je vous ai donné, ils peuvent trouver de la pornographie juvénile.

C'est la pratique. Il n'est pas question de renseignements inscrits dans une déclaration de revenus à l'ARC. Bon nombre d'entre eux ne produisent probablement pas de déclaration régulièrement, et ils se font prendre par une vérification sur place.

Le sénateur Tkachuk : On nous avait dit également que les données transmises par les banques sur les transactions de plus de 10 000 \$ allaient être supprimées après un certain nombre d'années. Un témoin nous a plus tard appris que ces données n'avaient jamais été supprimées. Vous comprendrez que j'ai maintenant un peu de mal à avaler l'idée qu'on fouille dans les dossiers fiscaux. Tous les renseignements divulgués n'ont pas mené à bien des poursuites. L'ARC va chercher à déterrer le plus d'informations possible pour justifier son existence. C'est douteux, à mon avis.

M. Mercille : Qui obtient l'information? Si vous parlez du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, sachez que celui-ci n'obtient aucun renseignement au sujet des contribuables. La modification de cette partie porte sur les rapports que le CANAFE soumet déjà à l'ARC, ou qu'il lui soumettra. Pour l'instant, l'ARC ne peut même pas fournir de commentaires. Si on lui demande dans quelle mesure le rapport est utile, elle ne pourra rien dire. Elle devra répondre qu'il n'est pas utile puisque tel contribuable ne s'y trouve pas, et ce genre de choses.

Senator Tkachuk: They shouldn't have to reveal anything unless there's evidence. Why would CRA have to reveal information because FINTRAC sends over information? Unless they have evidence of a crime committed, why would CRA release that information? Why would they do that to me or to any other citizen in the country?

Mr. Mercille: The amendment in the tax statutes are consequential to the overall scheme of the money laundering legislation. I'm not an expert in money laundering.

Senator Hervieux-Payette: Hopefully.

Mr. Mercille: I work in GST.

[Translation]

Senator Massicotte: We are very concerned about all the information because, traditionally, when you file your personal income tax return, the information is shared solely with CRA, end of story. You could feel confident that the information would not have an impact as far as other government programs were concerned.

I do realize that, in some instances, it may be necessary to prompt them to share information with the RCMP or other such organization. You said the criterion that had to be met to justify sharing information with the police was the discovery of an offence of a serious or criminal nature?

Mr. Mercille: The legislation contains a list; it is quite essential because it refers to sections in the Criminal Code. But the agency does have to show that the information found could give rise to an investigation, for that type of offence.

Senator Massicotte: Do you know whether the legislation relies solely on the opinion of a CRA auditor who thinks the information should be shared? Is there an obligation to create a permanent file in order to conduct a review two or three years later and determine that the information is serious, or is it simply referred to the person's supervisor, who sends the information elsewhere?

Mr. Mercille: I cannot speak to CRA's internal procedures specifically, but I do have an idea of how it operates because I work with the agency a lot. Most likely, supervisors conduct a certain level of review. All sorts of steps have to be followed before the information can be passed on. CRA officers are penalized for sharing information without authorization. If I were in their shoes, I would do some serious checks and reviews before sharing the information.

Senator Massicotte: Back to parking, if I understand the legislation correctly, hospital parking for clients is not payable. There is no impact. If it is paid parking, the GST does not apply in that case. Is that correct?

Le sénateur Tkachuk : L'ARC ne devrait pas devoir divulguer quoi que ce soit à moins d'avoir des preuves. Pourquoi l'ARC devrait-elle révéler des renseignements parce que le CANAFE lui envoie de l'information? À moins d'avoir la preuve qu'un crime a été commis, pourquoi l'ARC divulguerait-elle ce genre d'information? Pourquoi ferait-elle cela à moi ou à tout autre citoyen du pays?

M. Mercille : La modification apportée aux dispositions fiscales est corrélative à l'ensemble des mesures législatives sur le blanchiment d'argent. Je ne suis toutefois pas spécialiste en la matière.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est une chance.

M. Mercille : Je travaille du côté de la TPS.

[Français]

Le sénateur Massicotte : On est rendu très soucieux de toute l'information parce que la tradition est que, lorsqu'on fait notre rapport d'impôt personnel, l'information est partagée avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) seulement, point final. On pouvait avoir confiance qu'il n'y avait pas de conséquences dans tous les autres programmes gouvernementaux.

J'accepte cependant qu'il y ait peut-être des instances où l'on doit inciter ces gens à partager l'information avec la GRC ou avec d'autres. Vous dites que les critères à respecter sont une offuscation majeure ou criminelle qui peut justifier le partage de l'information avec la police?

M. Mercille : Dans la législation, il y a une liste; c'est assez critique parce que cela fait référence à des articles du Code criminel. Cependant, l'agence doit mettre en évidence que l'information qui y apparaît pourrait mener à des enquêtes, pour ce genre d'infraction.

Le sénateur Massicotte : Savez-vous si la législation comme telle est seulement le fait de l'opinion d'un vérificateur de l'ARC qui pense qu'on doit partager cela? Est-ce qu'il y a une obligation de créer un dossier permanent dans le but de faire une révision deux ou trois ans plus tard afin que l'on sache que l'information est sérieuse ou est-ce référé au supérieur, tout simplement, qui envoie l'information ailleurs?

M. Mercille : Je ne peux pas dire comment l'ARC fonctionne à l'interne exactement, mais j'en ai une petite idée parce que je travaille beaucoup avec elle; il y a probablement des étapes de révision effectuées par des superviseurs. Il y a toutes sortes d'étapes à suivre avant de transmettre de l'information. Des sanctions sont imposées aux agents de l'ARC s'ils partagent de l'information alors qu'ils n'y sont pas autorisés. À leur place, je ferais des vérifications très sérieuses avant de transmettre l'information.

Le sénateur Massicotte : Concernant les stationnements, si je comprends bien la législation, les stationnements des hôpitaux destinés aux clients ne sont pas payants. Il n'y a pas de conséquence. Si c'est payant, la TPS ne s'applique pas dans votre cas; c'est exact?

Mr. Mercille: If the parking is free, the GST applies to the value of what you pay to park; whatever rate you apply, zero times zero is still zero. If it is paid parking, it has to be parking for hospital patients. The parking facility has to be operated by a charitable organization or a public service body such as the hospital itself. The first condition to consider is whether the parking is for employees. And if so, it is taxable. The next thing to consider is whether the hospital employee pays a lower rate than patients. If so, it is taxable. In the case of monthly parking passes, hospital administration has to inquire as to the reason the person is using the parking and apply the exemption accordingly.

Senator Massicotte: It is okay for visitors. For employees, it constitutes an advantage of employment and is not okay. How do you manage that? How do you know whether the parking is being used by an employee or not?

Mr. Mercille: Every effort was made to establish clear parameters. For example, if the employee parking lot is full and the employee has to use the patient parking lot, they will have to pay at the parking booth, so the exemption applies. It is important to take as practical an approach as possible.

Senator Massicotte: Why have separate parking lots for employees and the public? If everyone used the same parking lot and you learned that employees represented 5 per cent of parking clientele, would that predetermine taxation for all the parking spots?

Mr. Mercille: The parking has to be used mainly by visitors, but in some cases, parking lots are reserved for employees.

Senator Massicotte: Basically, it has to be 51 per cent?

Mr. Mercille: Yes. The test is based on each accessible parking lot. It is applied per parking lot, not each spot.

Senator Massicotte: Hospital administrators must be pulling their hair out. They must see this as a complicated way to collect very little money.

Mr. Mercille: Nevertheless, it means that parking is exempt instead of taxable.

[English]

The Chair: We will now move to Part 3, the Excise Measures Act, found in tab C of your briefing binder. Page 48 of the bill makes amendments to the Excise Act, 2001, the Excise Act other than GST and HST measures and the Air Travellers Security Charge Act. It also adjusts the domestic rate of excise duty on tobacco products and eliminates the preferential treatment of

M. Mercille : Si le stationnement est gratuit, la TPS s'applique sur la valeur de ce que vous payez pour le stationnement; on aura beau appliquer quelque taux que ce soit, zéro fois zéro égale toujours zéro. Si le stationnement est payant, il faut que ce soit un stationnement réservé aux patients de l'hôpital. Le stationnement doit être opéré par un organisme de bienfaisance ou un organisme de services publics comme l'hôpital lui-même. Le premier critère à considérer, c'est si le stationnement est réservé aux employés. Si oui, cela devient taxable. Ensuite, est-ce que l'employé de l'hôpital paie une contrepartie ou un prix moindre que les patients? Si oui, ce sera alors taxable. Dans le cas des laissez-passer mensuels, l'administration devra s'enquérir du motif pour l'utilisation du stationnement et appliquer l'exonération selon la situation.

Le sénateur Massicotte : Pour les visiteurs, c'est correct; pour les employés, il s'agit d'un bénéfice d'emploi et ce n'est pas correct. Comment gérez-vous cela? Comment savez-vous si c'est un employé ou pas qui s'en sert?

M. Mercille : On a essayé le plus possible de circonscrire les situations. Par exemple, si le stationnement des employés est complet et qu'un employé utilise une place de stationnement réservée aux patients, il doit payer à la guérite; il aura donc le stationnement exonéré. Il faut essayer de rendre ça le plus pratique possible.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi des aires de stationnement désignées aux employés et d'autres au public? Avec un stationnement pour tous, si vous découvrez que les employés constituent 5 p. 100 de la clientèle, cela préjuge de la taxation sur la totalité des stationnements?

M. Mercille : Le stationnement doit être utilisé principalement pour les visiteurs, mais il existe des situations où il y a des aires de stationnements réservées aux employés.

Le sénateur Massicotte : Principalement, c'est 51 p. 100?

M. Mercille : Oui. L'analyse se fait par aire de stationnement accessible. Le test se fait par aire de stationnement et non par place individuelle de stationnement.

Le sénateur Massicotte : Les administrateurs des hôpitaux doivent s'arracher les cheveux de la tête? Ils doivent trouver que c'est compliqué pour récolter si peu d'argent?

M. Mercille : Le résultat, c'est quand même que le stationnement est exonéré au lieu d'être taxable.

[Traduction]

Le président : Nous allons maintenant passer à la partie 3, qui porte sur la Loi sur l'accise et se trouve à l'onglet C de votre cahier d'information. À la page 48, le projet de loi modifie la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, sauf les dispositions concernant la TPS/TVH, et la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. On ajuste aussi le

tobacco products available through duty-free markets. We are pleased to welcome Gervais Coulombe, chief, excise policy, sales tax division, from the Department of Finance.

Gervais Coulombe, Chief, Excise Policy, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: Honourable senators, I will review with you today the proposed amendments to Part 3 of Bill C-31, which covers clauses 62 to 90.

Part 3 of the bill introduces legislative amendments with respect to the federal excise framework. By way of background, Canada's excise framework comprises several statutes that impose excise duties and taxes on different products, such as alcohol, tobacco and motor fuels, as well as the Air Travellers Security Charge, the ATSC, a charge imposed on air travellers to offset security screening costs.

The main measure introduced in Part 3 relates to tobacco taxation and is covered by clauses 62 to 73 and 76 to 82. Please let me first outline the main components of that tobacco measure.

Before the budget, cigarettes were subject to an excise duty of \$17 per carton of 200 cigarettes, or about \$2.30 per pack of 25 cigarettes. However, the domestic rate of excise duty on cigarettes had not effectively changed since 2002, meaning that the real rate of the excise duty had deteriorated by about 23.7 per cent.

The first element of the tobacco legislative amendments is to increase the rate of duty on cigarettes from \$17 to \$21.03, or about 50 cents per pack of 25 cigarettes to account for inflation since 2002. Corresponding increases in the rate of excise duty on other tobacco products, such as fine-cut tobacco for use in roll-your-own cigarettes, are also proposed. All these rate adjustments apply as of February 12, 2014. In other words, the new rates are already in place.

Second, before the budget tobacco products delivered to duty-free shops were subject to a federal excise duty rate, a duty that was lower than the duty that applied to tobacco products available domestically, for instance \$15 per carton of 200 cigarettes versus \$17. This meant that a carton enjoyed a \$2 preferential treatment federally, because there are other provincial taxes and sales taxes that apply to tobacco products and are not charged in duty-free shops.

BI No.1 eliminates this preferential excise duty treatment effective February 12, 2014. As a result, the excise duty-free rate for cigarettes increases from \$15 to \$21.03 per carton, thereby matching the new general rate for cigarettes.

taux sur le marché intérieur du droit d'accise sur les produits du tabac, et abolit le régime préférentiel applicable aux produits du tabac sur les marchés hors taxes. Nous sommes heureux d'accueillir Gervais Coulombe, chef de la Politique de l'accise, dans la Division de la taxe de vente du ministère des Finances.

Gervais Coulombe, chef, Politique de l'accise, Division de la taxe de vente, ministère des Finances Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, je vais aujourd'hui examiner avec vous les modifications proposées à la partie 3 du projet de loi C-31, qui englobent les articles 62 à 90.

La partie 3 du projet de loi introduit des modifications législatives au régime fédéral sur l'accise. Pour situer les choses dans leur contexte, le régime canadien sur l'accise comprend plusieurs lois imposant des droits et des taxes d'accise à différents produits, comme l'alcool, le tabac et les carburants, de même que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, ou DSPTA, qui est imposé aux voyageurs aériens afin de compenser le coût des contrôles de sécurité.

La principale mesure de la partie 3 porte sur la taxe sur le tabac, et comprend les articles 62 à 73 et 76 à 82. Permettez-moi de commencer par en décrire les principales composantes.

Avant le dépôt du budget, les cigarettes étaient assujetties à des droits d'accise de 17 \$ par cartouche de 200 cigarettes, ou d'environ 2,30 \$ par paquet de 25 cigarettes. Le taux sur le marché intérieur du droit d'accise sur les produits du tabac n'avait toutefois pas vraiment changé depuis 2002, ce qui représente une détérioration de 23,7 p. 100 du véritable taux.

La première composante des modifications législatives sur le tabac est de hausser le taux de droit sur les cigarettes de 17 à 21,03 \$, ou d'environ 50 ¢ par paquet de 25 cigarettes afin de refléter l'inflation depuis 2002. On propose aussi des augmentations correspondantes du taux de droit d'accise sur d'autres produits du tabac, comme le tabac à coupe fine pour les cigarettes à rouler. Tous ces ajustements s'appliquent à compter du 12 février 2014. Autrement dit, les nouveaux taux sont déjà en place.

En deuxième lieu, avant le dépôt du budget, les produits du tabac des boutiques hors taxes étaient assujettis à un droit d'accise fédéral inférieur à celui qui s'applique aux produits du tabac vendus au pays, c'est-à-dire 15 \$ plutôt que 17 par cartouche de 200 cigarettes. Ainsi, on accordait un traitement préférentiel fédéral de 2 \$ aux cartouches, sans compter les autres taxes provinciales et de vente s'appliquant aux produits du tabac qui ne sont pas prélevées dans les boutiques hors taxe.

La première loi d'exécution du budget élimine ce traitement préférentiel à compter du 12 février 2014. Par conséquent, le droit d'accise des boutiques hors taxe sur les cigarettes passe de 15 à 21,03 \$ par cartouche, ce qui correspond au nouveau taux général s'appliquant aux produits du tabac.

The third amendment, going forward, in order to ensure tobacco tax rates retain their real value in the future, the rate will be indexed according to the Consumer Price Index and automatically adjusted accordingly every five years, beginning on December 1, 2019.

This bill contains the legislative amendments required to implement that aspect of the tobacco measure.

[Translation]

Lastly, we are proposing legislative amendments to impose an inventory tax on cigarettes held by manufacturers and distributors as of February 12, 2014, at a rate equivalent to the proposed increase, so \$4.03 per carton of 200 cigarettes. It should be noted that this inventory tax does not apply to small retailers, meaning those with inventories of less than 30,000 cigarettes — or 150 cartons — as of April 12, 2014. The inventory is always taken at midnight on the day the budget is tabled.

[English]

Budget 2014 also announced that the government will add a new administrative monetary penalty and amend the existing criminal offence for the making of false statements or omissions in an excise tax return under the non-GST/HST portion of the Excise Tax Act. That portion of the act imposes excise taxes on, among other things, motor fuels such as gasoline and diesel.

The proposed legislative amendments that you will find at clauses 83 to 86, 88 and 89 mirror parallel provisions under the GST legislation. They will provide the Canada Revenue Agency with a new tool to discourage taxpayers from reporting false information and allow for a broader range of sanctions that could be more appropriate for a broader spectrum of circumstances. Further, this proposal will harmonize parallel sanctions for similar taxpayer non-compliance under the Excise Tax Act, thereby simplifying the CRA's administration of these provisions. That means the proposed sanction would be the same as those currently in place under the GST legislation.

For instance, the new excise tax administrative penalty will be the greater of \$250 and 25 per cent of the tax avoided. An administrative monetary penalty can be applied directly by the CRA. The court does not have to be involved.

Finally, clauses 74, 75, 87, and 90 implement other measures previously presented by my colleague Pierre Mercille with respect to Part 2, the rules of which are mainly found under Part 1 of the legislation. These amendments are consequential to amendments that are made to the Income Tax Act and the Excise Tax Act. They're mainly for completeness.

La troisième modification vise à préserver à l'avenir la valeur réelle des taxes sur le tabac. Pour ce faire, le taux sera indexé à l'indice des prix à la consommation et sera ajusté automatiquement tous les cinq ans, à compter du 1^{er} décembre 2019.

Le projet de loi contient donc les modifications législatives nécessaires à la mise en œuvre de ce volet concernant le tabac.

[Français]

Finalement, nous proposons des amendements législatifs afin d'imposer une taxe d'inventaire sur les cigarettes qui étaient en possession des fabricants, des distributeurs, en date du 12 février 2014, au taux équivalent à l'augmentation proposée, à savoir 4,03 \$ par cartouche de 200 cigarettes. Il est à noter que cette taxe d'inventaire ne s'applique pas aux petits détaillants, à savoir ceux qui possèdent un inventaire de moins de 30 000 cigarettes — ou 150 cartouches — en date du 12 avril 2014, faisant partie de leur inventaire. Ces inventaires sont toujours pris à minuit le soir du budget.

[Traduction]

Dans le budget de 2014, le gouvernement a aussi annoncé qu'il allait ajouter une pénalité administrative pécuniaire et modifier les dispositions actuelles relatives à l'infraction criminelle en cas de faux énoncés ou d'omissions dans les déclarations des taxes d'accise, aux fins de la partie de la Loi sur la taxe d'accise qui ne porte pas sur la TPS/TVH. Cette partie de la loi impose notamment des taxes d'accise sur les carburants, comme l'essence et le diesel.

Les modifications législatives proposées aux articles 83 à 86, 88 et 89 reflètent des dispositions parallèles concernant la TPS. L'Agence du revenu du Canada aura ainsi un nouvel outil pour dissuader les contribuables de déclarer de faux renseignements et pour infliger une plus grande variété de sanctions, qui correspondront mieux à un vaste éventail de circonstances. De plus, la proposition vient harmoniser des sanctions similaires pour les contribuables qui commettent des infractions semblables en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, ce qui simplifie la tâche de l'ARC. La sanction proposée est donc la même que celles qui sont actuellement en vigueur dans les dispositions législatives sur la TPS.

Par exemple, la nouvelle pénalité administrative concernant la taxe d'accise sera de 250 \$ ou, s'il est plus élevé, d'un montant égal à 25 p. 100 de la taxe non payée. L'ARC peut appliquer directement cette pénalité sans avoir recours aux tribunaux.

Enfin, les articles 74, 75, 87 et 90 mettent en œuvre d'autres mesures que mon collègue, Pierre Mercille, a présentées tout à l'heure dans la partie 2 du projet de loi, et dont les règles sont principalement énoncées dans la partie 1. Ces modifications sont corrélatives à d'autres changements apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise. Elles viennent principalement compléter ces changements.

Specifically, subclause 75(1) will allow the CRA to share confidential information collected under the Excise Act, 2001 to be provided to an official of FINTRAC, the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, as Pierre mentioned previously solely for the purpose of giving feedback to the CRA.

These amendments under subclause 75(2) will also permit the sharing of information under the Excise Act, 2001, for the purpose of the administration by the CRA of the so-called OTIP program, the Offshore Tax Informant Program.

The proposed amendment under subclause 75(3) will permit the CRA official to provide confidential information to a law enforcement officer in limited circumstances; for example, when the official has reasonable grounds to believe that the information will have heard evidence of the commission of a serious crime.

Lastly, clauses 74, 87 and 90 clarify that certain reports that financial intermediaries will now be required to file with the CRA in relation to international electronic fund transfers of \$100,000 or more could be used for the purpose of the administration of excise statutes.

[Translation]

In other words, the part of the Excise Tax Act, 2001, that does not deal with the GST/HST under the excise tax, and the Air Travellers Security Charge Act.

[English]

I'm not the expert on these matters because they are mainly driven by Income Tax Act amendments, which I understand are being studied by another committee, but we will be happy to answer any questions you have.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I have two questions about cigarettes. Could you give me a general idea of what is going to happen, because every measure to raise the tax on cigarettes is always said to result in a greater influx of illegal cigarettes through various channels across the country, Mohawk vendors, in particular. Are steps being taken to ensure that what is not sold on one end does not wind up being sold at a substantial discount by the criminal underworld?

Mr. Coulombe: Thank you very much for that question. I would refer you to the budget; I am not sure whether you have it with you or not.

Senator Hervieux-Payette: It is back at my office.

Mr. Coulombe: In Budget 2014, amounts totalling \$91 million or \$92 million over the next five years were earmarked for the RCMP, precisely so that it could beef up its efforts to tackle contraband tobacco sales. The proposed increase basically reflects

Plus particulièrement, le paragraphe 75(1) permettra à l'ARC de transmettre des renseignements confidentiels recueillis en vertu de la Loi de 2001 sur l'accise à un fonctionnaire du CANAFE, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada dont Pierre parlait tout à l'heure, dans le seul but de fournir des commentaires à l'ARC.

Les modifications du paragraphe 75(2) permettront aussi la transmission de renseignements recueillis en vertu de la Loi de 2001 sur l'accise afin de permettre à l'ARC d'administrer le Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger.

La modification proposée au paragraphe 75(3) permettra à un fonctionnaire de l'ARC de fournir des renseignements confidentiels à un agent d'exécution de la loi dans certaines circonstances seulement, par exemple s'il a des motifs raisonnables de croire que l'information constitue un élément de preuve d'un crime grave.

Enfin, les articles 74, 87 et 90 précisent que les rapports que certains intermédiaires financiers seront désormais tenus de soumettre à l'ARC concernant les téléversements internationaux de 100 000 \$ ou plus pourront servir aux fins de l'administration des lois sur l'accise.

[Français]

À savoir la Loi de 2001 sur l'accise, la partie ne traitant pas de la TPS/TVH en vertu de la taxe d'accise, ainsi que la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.

[Traduction]

Je ne suis pas le spécialiste en la matière puisque cela relève surtout des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, qui sont étudiées par un autre comité, que je sache. Quoi qu'il en soit, nous répondrons à vos questions avec plaisir.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai deux questions en ce qui concerne les cigarettes. Pouvez-vous me brosser un portrait de ce qui va se passer, parce qu'on dit tout le temps que chaque fois que l'on augmente les taxes sur les cigarettes, on augmente l'entrée de cigarettes illégales par les différentes voies à travers le pays, en particulier les voies de nos vendeurs mohawks, et cetera. Est-ce qu'on prend des mesures pour s'assurer que ce qui ne sera pas vendu d'un côté, ne sera pas vendu à très grand rabais par le monde interlope?

M. Coulombe : Merci beaucoup pour votre question. J'aimerais vous référer au document budgétaire; je ne sais pas si vous l'avez avec vous.

La sénatrice Hervieux-Payette : Il est à mon bureau.

M. Coulombe : Des sommes d'argent ont été allouées dans le cadre du budget de 2014 afin de consacrer 91 ou 92 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à la GRC, justement, pour qu'elle puisse mettre en place et améliorer sa capacité à

an adjustment for inflation, which brings the real rate back to 2002 levels, were it based on a percentage. So we are talking about a reasonable increase. Since the government is giving the RCMP more resources to fight contraband activities, an influx in illicit sales, like the one observed in the 1990s, is not anticipated.

Senator Hervieux-Payette: With respect to the retroactively dated inventory you mentioned and the \$4.03 per carton, how are you able to ensure that companies are telling the truth about the inventory they held at that point in time?

Mr. Coulombe: When it comes to cigarette manufacturers, CRA already has a monitoring system and extensive controls in place. The agency is also taking other steps. New forms are being used, as well as field check programs. This is not the first time an inventory tax has been implemented. The country's big cigarette makers normally have no problem figuring out exactly how much inventory they had at a given point in the day, and CRA has access to all their records.

Senator Hervieux-Payette: They will send us a cheque and then pass the increase on to retailers; it is almost automatic.

Mr. Coulombe: The point of an inventory tax is to make sure the government receives its cut. Otherwise, the retail price would still go up regardless of the product being taxed at a lower rate. Keep in mind that the excise tax is imposed at the production stage, not at the point of final sale, hence the reason it is called an inventory tax. All cigarette inventories held up until midnight on the day the budget was tabled were taxed at the rate of \$17 per carton. From midnight on, any cigarettes that are manufactured or imported are taxed at a rate of \$21.04. The federal government would lose money without an inventory tax. It is one of the mechanisms in place to ensure that the government receives everything it is owed and reaches the \$3.3-billion target over 6 years.

Senator Hervieux-Payette: Are you the right person to ask about the informant program? How does one go about being an informant? I would like to understand how the process works.

If I happen to find out that someone is hiding a huge amount of money overseas, I will report it to you right away. But first I would like to know what happens as far as protecting the informant goes. For instance, if the informant is a neighbour, that will make for a very shaky relationship. How does it work? Is there a telephone number? Does the informant have to fill out a form? What is the process?

combattre la vente de tabac de contrebande. L'augmentation proposée est essentiellement un ajustement de nature inflationniste, donc on revient au taux réel tel qu'il aurait été en 2002, si c'était un taux basé sur un pourcentage. Donc, c'est une hausse raisonnable. Étant donné le fait que le gouvernement offre des ressources supplémentaires à la GRC pour combattre les phénomènes de contrebande, on ne s'attend pas à une augmentation comme celle qui avait eu lieu, par exemple, dans les années 1990.

La sénatrice Hervieux-Payette : En ce qui concerne l'inventaire dont vous parlez dont la date est rétroactive, et les 4,03 \$ qui s'appliquent, quels sont les mécanismes par lesquels vous vous assurez que les compagnies vous donnent l'heure juste sur les inventaires qu'elles avaient déjà à ce moment-là?

M. Coulombe : Dans le cas des fabricants des cigarettes, l'Agence du revenu a déjà mis en place une surveillance et des mécanismes de contrôle très complets. Il y a également des mesures prises par l'agence. On parle ici des nouveaux formulaires et des programmes de vérification sur place. Ce n'est pas la première taxe d'inventaire mise en place. Généralement, les grands cigarettiers du pays sont tout à fait à l'aise de faire les calculs pour savoir exactement quel était leur inventaire à un moment précis de la journée, et l'ARC a accès à tous leurs livres.

La sénatrice Hervieux-Payette : Ils vont envoyer un chèque que nous allons encaisser et ils vont repasser le prix à ceux qui vendent au détail; c'est pratiquement automatique.

M. Coulombe : Le but d'une taxe d'inventaire est de veiller à ce que le gouvernement reçoive sa part. Sinon, l'augmentation du prix au détail surviendrait malgré le fait que les produits aient été imposés à des taux inférieurs. Il faut se rappeler que les droits d'accise sont imposés à la production et non pas à la vente finale du produit, d'où la raison d'une taxe d'inventaire. Tous les inventaires fabriqués jusqu'à minuit le jour du budget étaient imposés au taux de 17 \$ la cartouche. À partir de minuit, tout ce qui est produit ou importé est dorénavant imposé à 21,04 \$. S'il n'y avait pas de taxe d'inventaire, il y aurait une perte pour l'État fédéral. C'est l'un des mécanismes mis en place pour veiller à ce que l'on reçoive la pleine portion des revenus qui nous reviennent et qu'on atteigne les 3,3 milliards sur six ans.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que vous êtes la bonne personne pour me parler du programme des dénonciateurs? Comment s'y prend-on pour dénoncer? J'aimerais comprendre le processus.

Si on m'informe un jour qu'une grosse fortune est cachée à l'étranger, je vais m'empresser de vous le référer, mais j'aimerais savoir, premièrement, ce qui se passe au chapitre de la protection du dénonciateur. Par exemple, s'il s'agit de voisins, les relations deviendront très incertaines. Comment cela se passe-t-il? Y a-t-il une ligne téléphonique? Est-ce que le dénonciateur doit remplir un formulaire? Quel est le processus?

Mr. Mercille: I will start by repeating what I said initially: the changes to the program, whether in part 2 or 3, were introduced to create a comprehensive program by way of tax legislation. It is mainly an income taxation program.

In the case of an individual with offshore investments and unreported income, there is no GST impact. No GST transaction applies. The same goes in the case of excise tax; there is no impact.

But in the case of an individual who has unreported income in Canada and who transfers money overseas, there could be a link at that point. When taxable sales are not reported and are transferred overseas, a link is possible.

All that to say that it is more uncommon; this is more of a taxation measure.

But it is also an administrative program for the agency, so its people would be the best ones to ask. On January 15, 2014, CRA put out a publication explaining all about how the measure works. A telephone line is indeed in place. The other important thing to remember is that the situation has to involve a substantial amount of money, at least \$100,000 in taxes to be collected.

Some cases in countries such as the United States and Germany have led to significant amounts being recovered.

Generally speaking, it works as follows: the person contacts CRA and passes on the information; CRA performs its audits and checks and enters into an agreement, if necessary. It will draw up a contract and determine how much the informant will receive in compensation. My understanding is that it can range from 5 per cent to 15 per cent of the amount recovered. That can take a lot of time, however, because all the court proceedings have to be completed first.

It is not yet in force. I believe it will be in 2015. You will find a lot of information in the publication CRA put out on January 15, 2014.

Senator Hervieux-Payette: I do not remember receiving that publication at my office. Could we get a copy?

The Chair: Yes.

Senator Bellemare: My question is for Mr. Mercille. We talked about the threshold for GST registration. In some cases, the amount makes the government money. In other cases, those who are following the committee's proceedings might think the government would lose money if the amount were indexed. Are there any standards? Why are some amounts indexed, but not others?

Are amounts indexed only in cases where it benefits the government?

M. Mercille : Premièrement, je vais répéter ce que j'ai dit au début : les modifications apportées à ce programme, que ce soit à la partie 2 ou 3, sont faites pour obtenir un programme complet au moyen des lois fiscales. C'est principalement un programme en impôts sur le revenu.

Le cas d'une personne qui a des placements à l'étranger et dont les revenus ne sont pas déclarés n'a aucune conséquence sur la TPS. Il n'y a pas de transaction en TPS qui s'applique. C'est la même chose dans le domaine de l'accise; il n'y a pas de conséquence.

Par contre, dans le cas d'une personne qui ne déclare pas de revenus ici et qui transfère de l'argent à l'étranger, à ce moment-là, il pourrait y avoir un lien. Dans le cas où il y a eu des ventes taxables qui n'ont pas été déclarées et qui ont été envoyées à l'étranger, il pourrait y avoir un lien.

Tout ça pour vous expliquer que c'est plus exceptionnel; il s'agit davantage d'une mesure pour l'impôt.

D'autre part, il s'agit d'un programme administratif pour l'agence, donc c'est elle qui serait la mieux placée pour vous répondre. Elle a publié un communiqué le 15 janvier 2014 qui contient tous les renseignements sur le fonctionnement de cette mesure. Il y a effectivement une ligne téléphonique. L'autre point important, c'est qu'il doit s'agir de montants substantiels, soit au moins 100 000 \$ de taxes à percevoir.

Il y a eu des exemples dans d'autres pays — aux États-Unis et en Allemagne, par exemple — où de grosses sommes ont été récupérées.

En général, cela se passe comme ceci : la personne contacte l'agence et lui transmet ses renseignements; l'agence fait ses vérifications et prend entente, s'il y a lieu. Elle va faire un contrat et déterminer la rémunération de l'informateur. De ce que je comprends, ça peut être de 5 à 15 p. 100 de l'argent collecté. Cela peut prendre beaucoup de temps parce que tous les recours devant les tribunaux doivent être terminés avant la fin des procédures.

Pour le moment, ce n'est pas en vigueur. Je crois que ça le sera en 2015. Vous trouverez beaucoup d'information dans le communiqué du 15 janvier 2014 fourni par l'agence.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je ne me rappelle pas avoir reçu ce communiqué à mon bureau. Pouvons-nous en obtenir une copie?

Le président : Oui.

La sénatrice Bellemare : Ma question s'adresse à M. Mercille. Nous avons parlé du seuil à partir duquel nous devons être inscrits au programme de la TPS. Dans certains cas, cela rapporte au gouvernement, et dans d'autres cas, les gens qui nous écoutent vont peut-être penser que, si c'était indexé, le gouvernement y perdrait. Y a-t-il des normes? Pourquoi indexe-t-on certains montants et pas d'autres?

Est-ce qu'on le fait quand c'est à l'avantage du gouvernement ou non?

Mr. Mercille: I am not sure my answer will help you much. I think it is determined on a case-by-case basis, and at the end of the day, it reflects a political decision one way or the other. The minister is the one who decides to index certain thresholds and not others.

Senator Bellemare: For a self-employed worker, the red tape surrounding GST registration can be complicated and discouraging. Thirty thousand dollars today is not what it was 20 years ago.

Mr. Mercille: It is important to understand that, when the GST was introduced, a threshold of \$30,000 may have been considered generous, so as to keep the cost of transitioning more manageable. So the \$30,000-threshold for small suppliers benefits those at the \$29,000 mark, in contrast with those at the \$31,000 mark.

Senator Bellemare: Please explain it to us.

Mr. Mercille: The difference is that the person with \$31,000 in annual taxable sales has to charge tax on their supplies. In Ontario, the difference is 13 per cent.

Senator Bellemare: It has to be indexed, then?

Mr. Mercille: You would still have to be careful. If the threshold were at \$50,000, there would always be someone at \$49,000 and someone else at \$51,000.

Senator Massicotte: As I understand it, a small to medium-sized business with less than \$30,000 in revenues does not have to include tax in their price and is therefore not eligible to receive a GST rebate on the supplies they purchase.

Mr. Mercille: No. That is a choice, since an individual can still decide to register to take advantage of the input tax credit. If your clients are companies and you charge them taxes, nothing changes. They will claim that in input tax credits. It is beneficial for people to register, even if they are under the \$30,000 threshold, since the input tax will be recovered.

Senator Massicotte: The benefit is not very significant. A company whose profit is from 5 per cent to 10 per cent is doing fairly well. GST is charged only on the 5 per cent to 10 per cent difference. The company will not charge \$30,000. It will charge \$30,000 plus the tax it will pay and not obtain a refund for. The benefit is very small.

Mr. Mercille: To register?

Senator Massicotte: Yes. You are saying registering provides a significant advantage. On the contrary.

Mr. Mercille: You also have to consider the supplier threshold that applies. I understand that some consultants may make less than \$30,000, but some people only work on the weekend. They spend that time buying and selling items. If they make a purchase and pay the tax, and they resell the item in Ontario, an additional 13 per cent on the purchase price makes a difference. It always

M. Mercille : Je ne suis pas certain que ma réponse vous aidera énormément. Je crois que cette question est traitée au cas par cas et, à la fin de la journée, c'est une décision de politique qui est prise. C'est une décision prise par le ministre d'indexer certains seuils et pas d'autres.

La sénatrice Bellemare : Pour ce qui est de s'inscrire ou non, dans le cas d'un travailleur autonome, la bureaucratie derrière tout cela peut être compliquée et décourageante. Une somme de 30 000 \$ aujourd'hui, ce n'est pas la même chose qu'une somme de 30 000 \$ il y a 20 ans.

M. Mercille : Il faut reconnaître que, quand la TPS est arrivée, on a peut-être fixé une somme de 30 000 \$ pour être généreux, pour qu'il n'y ait pas trop de coûts de transition au système. Le seuil des petits fournisseurs de 30 000 \$ donne un avantage à la personne qui est à 29 000 \$ comparativement à la personne qui est à 31 000 \$.

La sénatrice Bellemare : Expliquez-nous cela.

M. Mercille : La différence, c'est que la personne qui gagne 31 000 \$ par année doit charger la taxe sur ses fournitures. En Ontario, c'est 13 p. 100 de différence.

La sénatrice Bellemare : Il faudrait l'indexer alors?

M. Mercille : Il faut toujours faire attention. Si le seuil était à 50 000 \$, il y aurait toujours une personne à 49 000 \$ et une autre à 51 000 \$.

Le sénateur Massicotte : Si je comprends bien, une PME qui a des revenus inférieurs à 30 000 \$ n'inclut pas de taxe dans son prix de vente et, par conséquent, elle n'a pas droit au remboursement de TPS sur ses achats.

M. Mercille : Non. C'est un choix, parce qu'une personne peut décider quand même de s'inscrire pour bénéficier des crédits de taxe sur les intrants. Si vos clients sont des entreprises, que vous leur chargez la taxe, ça ne change rien; ils vont la réclamer en crédits de taxe sur les intrants. C'est avantageux de s'inscrire, même si on est sous le seuil de 30 000 \$, parce qu'on va récupérer la taxe sur nos intrants.

Le sénateur Massicotte : Il n'y a pas un gros avantage. Une entreprise qui a un profit de 5 à 10 p. 100, c'est quand même très bien. On parle seulement de la TPS sur la différence de 5 à 10 p. 100. Elle ne va pas charger 30 000 \$; elle va charger 30 000 \$ plus la taxe qu'elle va payer et qu'elle ne se fera pas rembourser. Il y a très peu d'avantage.

M. Mercille : À s'inscrire?

Le sénateur Massicotte : Oui. Vous dites qu'il y a un gros avantage à ne pas s'inscrire. Au contraire.

M. Mercille : Il faut penser aussi au seuil du fournisseur qui doit s'appliquer. Je comprends qu'il va y avoir des consultants qui peuvent générer moins de 30 000 \$, mais il y a aussi des gens qui ont des emplois de fin de semaine. Ils achètent des choses la fin de semaine et les revendent. Eux, s'ils achètent puis qu'ils paient la taxe, puis qu'ils revendent cela en Ontario, à 13 p. 100 de plus sur

depends on who the client is. The client will incur the cost, but they will not want to pay it. If the client is a company, they will not mind.

[English]

Senator Black: Thank you very much to you both. I have a straightforward question, but it does disclose a bias. There is an undoubted connection between health care costs and cigarette consumption. My question to you is: Why is the increase in the price of cigarettes only limited to inflation? Why is there not a greater punitive assessment applied?

Mr. Coulombe: I would say that, as for any tax increase, ultimately, it's a political decision.

Senator Black: I expected that answer, but I wanted the record to reflect this.

The Chair: Thank you very much, Mr. Coulombe. And, again, Mr. Mercille, thank you very much for helping us through this part.

We are now moving to Part 4, the Custom Tariffs Act, tab D in your briefing binder, page 71 of the bill, which amends the custom tariffs, reduces rates of duty on items related to mobile offshore drilling units used in oil and gas exploration and development.

For a presentation, we have Dean Beyea, Director, International Trade Policy from the Department of Finance Canada, and Patrick Halley, Senior Chief, International Trade Policy. The floor is yours, sir.

Dean Beyea, Director, International Trade Policy, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. There are really three components to these amendments. I will talk to each briefly and then take any questions.

The first is a clarification of the tariff classification of certain imported food products covered under Canada's supply managed agriculture system. This clarification addresses a gap whereby certain imported goods were packaged in a deliberate manner solely to circumvent Canada's tariff structure, specifically the high supply managed goods tariff.

The second change permanently eliminates the 20 per cent most favoured nation duty rate on mobile offshore drilling units, or MODUs, used in offshore oil and gas exploration and development. The duty free status of these units, which was scheduled to expire in 2014, lowers business costs, improves the global competitiveness of Canadian energy products and increases the potential for valuable resource discoveries in Canada's Atlantic and Arctic offshore areas.

les coûts d'achat, il y a une différence. Cela dépend toujours qui sont les clients. Le client va l'encourir, mais il ne voudra pas la payer. Si le client est une entreprise, cela ne va pas le déranger.

[Traduction]

Le sénateur Black : Je vous remercie infiniment tous les deux. J'ai une question simple, mais quelque peu tendancieuse. Il y a incontestablement un rapport entre le coût des soins de santé et l'usage du tabac. Voici ma question : pourquoi limiter la hausse du prix des cigarettes à l'inflation? Pourquoi n'appliquons-nous pas une mesure plus punitive?

M. Coulombe : Je dirais que toute hausse de taxe constitue une décision politique, au bout du compte.

Le sénateur Black : C'est la réponse à laquelle je m'attendais, mais je voulais qu'elle figure au compte rendu.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Coulombe. Monsieur Mercille, je vous remercie infiniment de nous avoir aidés avec cette partie.

Nous allons maintenant passer à la partie 4 sur les Tarifs des douanes, qui se trouve à l'onglet D de votre cahier d'information, et à la page 71 du projet de loi. Ces dispositions modifient les tarifs des douanes et réduisent les taux des numéros tarifaires relatifs aux unités mobiles de forage au large utilisées à des fins d'exploration et de mise en valeur d'hydrocarbures.

À ce sujet, nous aurons l'aide de deux représentants de la Politique commerciale internationale du ministère des Finances Canada : Dean Beyea, directeur; et Patrick Halley, chef principal. La parole est à vous, messieurs.

Dean Beyea, directeur, Politique commerciale internationale, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Ces modifications comportent trois composantes, en réalité. Je vais brièvement parler de chacune, après quoi je répondrai aux questions.

La première précise la classification tarifaire de certains produits alimentaires importés qui appartiennent au volet du système agricole canadien soumis à la gestion de l'offre. Cette précision corrige une lacune qui faisait en sorte que certains produits importés étaient expressément conditionnés pour contourner la structure tarifaire canadienne, plus particulièrement les tarifs élevés qui s'appliquent aux produits assujettis à la gestion de l'offre.

La deuxième modification supprime en permanence le taux de la nation la plus favorisée de 20 p. 100 sur les unités mobiles de forage au large utilisées à des fins d'exploration et de mise en valeur d'hydrocarbures. La franchise douanière de ces unités, qui devait prendre fin en 2014, diminue les coûts d'exploitation, améliore la compétitivité mondiale des produits énergétiques canadiens, et accroît la possibilité de découvrir des ressources précieuses dans les zones extracôtières canadiennes de l'Atlantique et de l'Arctique.

The final component eliminates a special tariff exemption for the Governor General. However, to ensure the continued tariff-free treatment of representational gifts given to the Governor General, the Governor General will now receive the same tariff treatment as other public office-holders, including members of Parliament, senators, provincial premiers and municipal mayors.

That's a brief overview of the three. I'm happy to take your questions.

Senator Tkachuk: I have a question on supply management. Just explain that a little more to me. I didn't quite get what you meant by that.

Mr. Beyea: The supply management tariffs are quite high, as they restrict imports. There is a kind of an ongoing dynamic where there are products that are put together in a means to get a tariff classification that falls outside of supply management where you wouldn't be subject to — I think it's a 245 per cent tariff in this case. All this does is clarify. In this case, it was a good for pizza toppings where there was a big bag of cheese coming in with wax paper and a big bag of pepperoni, and it was being classified as a food product rather than cheese and pepperoni, so this clarifies that that won't happen again in that instance.

Senator Tkachuk: You closed that and put that product in, or are there other products? I had heard something about somebody doing something similar with yogurt.

Mr. Beyea: This specifically addresses that issue. Products containing cheese will be classified as cheese and whatever other component.

Senator Tkachuk: Thank you.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to come back to this clarification of the tariff classification of certain imported food products. If my understanding is right, you are not changing the rate, but only the classification. I just wanted to confirm that.

Mr. Beyea: Yes.

[English]

The Chair: Is that sufficient, Senator Bellemare? I think we're happy. It was very succinct, very direct and very clear. Thank you very much, gentlemen.

We now have quite a group joining us. We're on Part 6, Division 2, Bank of Canada Act and Canada Deposit Insurance Corporation Act. We're on tab F2 in your briefing binders, page 88 of the bill. This authorizes the Bank of Canada to provide banking and custodial services to the Canada Deposit Insurance Corporation.

La dernière composante élimine une exonération spéciale de tarif qui s'applique au gouverneur général. Afin de préserver l'exemption de tarif pour les cadeaux offerts au gouverneur général à des fins de représentation, celui-ci sera désormais assujéti aux mêmes règles tarifaires que les autres titulaires d'une charge publique, y compris les députés, les sénateurs, les premiers ministres provinciaux et les maires.

C'était un bref survol des trois composantes. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

Le sénateur Tkachuk : J'ai une question sur la gestion de l'offre. Pourriez-vous m'expliquer un peu ce point? Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire.

M. Beyea : Les tarifs des produits assujétiés à la gestion de l'offre sont assez élevés dans le but de limiter les importations. Or, certains regroupent des produits pour que ceux-ci appartiennent à une classification tarifaire non assujétiée à la gestion de l'offre, dans le but de se soustraire aux tarifs — je crois qu'il s'agissait de 245 p. 100 dans ce cas. La modification ne fait que préciser la procédure. L'exemple en question était des garnitures à pizza comprenant un gros sac de fromage en papier ciré accompagné d'un gros sac de pepperoni, qui étaient classifiées comme un produit alimentaire plutôt que du fromage et du pepperoni. Les dispositions évitent donc qu'une telle situation ne se reproduise.

Le sénateur Tkachuk : La disposition se limite-t-elle à ce produit, ou vise-t-elle d'autres produits? J'ai entendu parler d'une pratique semblable avec le yogourt.

M. Beyea : La modification vise précisément cet exemple. Les produits contenant du fromage appartiendront aux catégories du fromage et de toute autre composante.

Le sénateur Tkachuk : Merci.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais revenir sur cette clarification tarifaire de certains produits alimentaires importés. Si je comprends bien, vous ne touchez pas au taux, c'est simplement la classification. Je voulais être bien certaine de cela.

M. Beyea : Oui.

[Traduction]

Le président : La réponse vous suffit-elle, sénatrice Bellemare? Je pense que nous en sommes satisfaits. Elle est très concise, directe et claire. Merci infiniment, messieurs.

Il y a maintenant tout un groupe qui se joint à nous. Nous sommes rendus à la section 2 de la partie 6, qui modifie la Loi sur la Banque du Canada et la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Nous sommes à l'onglet F2 du cahier d'information et à la page 88 du projet de loi. Cette section autorise la Banque du Canada à fournir des services bancaires et de dépôt de biens à la Société d'assurance-dépôts du Canada.

To discuss this with us, we have Mr. Kevin Wright, Chief, Financial Markets Division; Mr. Rob Turnbull, Special Counsel, Financial System, Bank of Canada; and Mr. Mark Maltais, Director, Treasury and Investment Management, Canada Deposit Insurance Corporation.

Please go ahead, Mr. Wright.

Kevin Wright, Chief, Financial Markets Division, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair and honourable senators. Hopefully this will be a fairly straightforward explanation for you.

This is a measure that was announced in Economic Action Plan 2014, found at page 133. The proposed amendment will basically allow the Bank of Canada to provide banking and custodial services to the Canada Deposit Insurance Corporation.

By way of background, CDIC maintains a fund to cover potential deposit insurance losses. That fund is currently at around \$2.7 billion. Current custodial services and banking arrangements related to it are provided through private-sector financial institutions. This poses some challenges. In particular, should CDIC be required — for example, in the case of a troubled financial institution to access the funds — there is a risk that activity will signal to markets and institutions that there's a problem out there.

This division proposes to allow for the custodial and banking arrangements with respect to that fund to be managed by the Bank of Canada. The Bank of Canada already has authority to provide those types of services to other central banks and central international financial organizations.

In order to make this change, there are two legislative changes that are required, and they're in Bill C-31. The first is a change to the Bank of Canada Act to give the Bank of Canada the authority to act as a custodian in the case of Canada Deposit Insurance Corporation. The other one is with respect to the Canada Deposit Insurance Corporation Act. There is already provision contemplating the Bank of Canada providing banking services to CDIC or Canada Deposit Insurance Corporation. This provision would allow for the payment of interest on monies deposited to the Bank of Canada.

I will stop there, Mr. Chair, and we are more than happy to answer any questions.

Senator Massicotte: Mr. Turnbull, you can help me. Obviously, this is normally beyond the scope of Bank of Canada. In this case, you will be managing somebody else's funds, which expects them — within a certain risk parameter it seems to maximize the return for obviously its own interests.

But often the Bank of Canada is managing a lot of funds, but profit optimization is not its principal objective; it is more security of capital, and having access to capital when you need it for whatever monetary policy the bank wants to do.

Pour en discuter, nous recevons M. Kevin Wright, chef de la Division des marchés financiers; M. Rob Turnbull, conseiller spécial du Système financier de la Banque du Canada; et M. Mark Maltais, directeur de la Trésorerie et la Gestion de placement de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Vous pouvez y aller, monsieur Wright.

Kevin Wright, chef, Division des marchés financiers, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. J'espère arriver à vous donner une explication assez simple.

Cette mesure annoncée dans le Plan d'action économique de 2014 se trouve à la page 133. La modification proposée permettra essentiellement à la Banque du Canada de fournir des services bancaires et de dépôt de biens à la Société d'assurance-dépôts du Canada, ou SADC.

En guise de contexte, la SADC amasse des fonds pour couvrir les pertes éventuelles d'assurance-dépôts. Le fonds compte actuellement quelque 2,7 milliards de dollars. Or, ce sont des institutions financières privées qui fournissent les services de dépôt de biens et d'opérations bancaires du fonds, ce qui crée certaines difficultés. Plus particulièrement, si une institution financière en difficulté a besoin des fonds de la SADC, les marchés et les institutions risquent de croire qu'il y a un problème.

La section propose de permettre à la Banque du Canada de gérer les opérations bancaires et de dépôt de biens relatives au fonds. La Banque du Canada peut déjà fournir des services semblables à d'autres banques et organisations financières internationales centrales.

Deux modifications législatives sont nécessaires à ce changement, et elles se trouvent dans le projet de loi C-31. La première vise à modifier la Loi sur la Banque du Canada pour permettre à celle-ci d'agir à titre de dépositaire dans le cas de la SADC. L'autre porte sur la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui contient déjà une disposition prévoyant que la Banque du Canada offre des services bancaires à la SADC. La disposition permettra le versement d'intérêts sur les fonds déposés à la Banque du Canada.

Je vais m'arrêter ici, monsieur le président, et nous serons ravis de répondre à vos questions.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Turnbull, vous allez certainement pouvoir m'aider. Cette pratique va bien sûr au-delà du mandat de la Banque du Canada. Dans ce cas-ci, vous allez gérer les fonds d'autres personnes, qui ont certaines attentes — suivant un certain seuil de risque, elles semblent en maximiser le rendement dans leurs propres intérêts, évidemment.

Même si la Banque du Canada gère souvent de nombreux fonds, l'optimisation du profit n'est pas son objectif premier : il s'agit plutôt d'assurer la sécurité du capital et d'avoir accès au capital, au besoin, pour toute politique monétaire qu'elle souhaite appliquer.

How would you manage that? You are not investment counsellors; you are not investment fund managers. How do you do that?

Rob Turnbull, Special Counsel, Financial System, Bank of Canada: That's a very good question. When we say at the Bank of Canada with this new power in the amendment we will act as custodian of these assets and also take on deposit the funds part of the assets, we will not play the role of any kind of investment adviser with respect to those assets. As custodian, the bank will simply act on the instructions of CDIC, and it is up to them. They may receive external investment advice as to how to actually manage the fund, but the Bank of Canada, for this purpose, will play a fairly passive role.

Senator Massicotte: Simply custodial — like a trust, effectively?

Mr. Turnbull: That's correct; like an agent or custodian.

Senator Massicotte: Let me go back to the objective of the amendments. What is gained here? You said earlier that nobody can track your debits and credits — what money is taken out — but I presume you will probably employ a third-party fund manager to advise you how to invest the funds?

Mark Maltais, Director, Treasury and Investment Management, Canada Deposit Insurance Corporation: We make investment decisions ourselves; we have a group that looks after that. In the event we need to prepare for an intervention or a crisis, we will — if the funds are within the banking sector, which are our member institutions, and we take any action with those funds, it becomes readily apparent to them that we're preparing for some sort of intervention.

Moving the custodial relationships to the bank permits us to accumulate funds outside of the banking sector so that this signaling impact doesn't occur. Also, if we need to get liquidity from our fund, it provides a short-term mechanism in which to do that.

Senator Massicotte: You are not trying to save money here.

Mr. Maltais: No.

Senator Massicotte: Because the custodial fees are nominal.

Mr. Maltais: They are at commercially reasonable rates.

Senator Massicotte: Which is what, approximately?

Mr. Maltais: I can't recall off the top of my head. It is based on total holdings, and it is 50 basis points per 100 million.

Comment allez-vous gérer le fonds? Vous n'êtes ni des conseillers en investissement ni des gestionnaires de fonds d'investissement. Comment vous y prendrez-vous?

Rob Turnbull, conseiller spécial, Système financier, Banque du Canada : C'est une très bonne question. Lorsqu'on dit qu'en vertu de ce nouveau pouvoir qui lui sera accordé grâce à l'amendement, la Banque du Canada agira à titre de dépositaire pour ces biens et qu'elle acceptera en dépôt les fonds liés à ces biens, cela ne veut pas dire qu'elle jouera le rôle de conseillère en placement par rapport à ces biens. En tant que dépositaire, la banque ne fera que suivre les directives de la SADC. C'est celle-ci qui prend les décisions. La SADC se fera peut-être conseiller par une firme externe sur la façon de gérer le fonds, mais la Banque du Canada, elle, jouera un rôle plutôt passif.

Le sénateur Massicotte : Simplement un dépositaire — comme fiduciaire?

M. Turnbull : C'est exact. Comme un agent ou un dépositaire.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais revenir à l'objectif de ces amendements. Quel est le gain? Vous avez dit plus tôt que personne ne peut suivre vos débits et crédits — les sorties d'argent —, mais j'imagine que vous ferez probablement appel à un gestionnaire de fonds indépendant pour vous conseiller sur la façon d'investir les fonds?

Mark Maltais, directeur, Trésorerie et Gestion de placement, Société d'assurance-dépôts du Canada : Nous prenons nos propres décisions en matière d'investissement. Nous avons un groupe qui s'en charge. Si jamais nous devons nous préparer à intervenir ou en cas de crise, nous — si les fonds se trouvent dans les banques, nos institutions membres, et que nous prenons des mesures par rapport à ces fonds, il devient évident pour elles que nous préparons une intervention quelconque.

Le fait de confier le rôle de dépositaire aux banques nous permet d'accumuler des fonds à l'extérieur du secteur bancaire et d'éviter de mettre la puce à l'oreille des banques. Aussi, si nous devons retirer des liquidités de notre fonds, nous avons un mécanisme à court terme pour le faire.

Le sénateur Massicotte : Votre but n'est pas de faire des économies.

M. Maltais : Non.

Le sénateur Massicotte : Parce que les droits de garde sont insignifiants.

M. Maltais : Ils correspondent à un taux commercial raisonnable.

Le sénateur Massicotte : Quel est ce taux, environ?

M. Maltais : Je ne m'en souviens pas exactement. Il s'appuie sur l'inventaire total et correspond à 50 points de base par 100 millions.

Senator Massicotte: All you are trying to avoid is giving a signal to your potential clients, if you wish — you could have deposits with clients — you are avoiding giving a signal to the marketplace or those parties that maybe something is brewing or some difficulty is impending?

Mr. Maltais: One of CDIC's legislated objectives is to contribute to financial stability. Making these arrangements really does that. It provides the ability to prepare for a crisis without causing collateral concerns in the marketplace.

Senator Massicotte: And your banking clients who would normally hold these funds don't have an obligation to confidentiality? You don't trust them?

Mr. Maltais: They do have an obligation for confidentiality. Trading floors are open areas, and when trades take place, it is common — individual traders are not in enclosed areas, so things can be overheard on those trading floors.

[Translation]

Senator Bellemare: My question is somewhat outside the scope of the proposed amendments. I would just like to understand something. Could the Canada Deposit Insurance Corporation have intervened in the 2007 domestic crisis regarding non-bank asset-backed commercial paper? Did you have any sort of involvement in that whole asset securitization crisis?

[English]

Mr. Maltais: Non-bank asset-backed commercial paper? That product is not an insured product from Canada Deposit Insurance Corporation's perspective.

Senator Tkachuk: Just on the Deposit Insurance Fund, does this give you the right to put it in or the right for the money to be deposited to the Bank of Canada rather than with private insurance? That doesn't mean they will, or does it mean that they will?

Mr. Maltais: The fund itself is invested in Government of Canada and provincial debt securities. Custodial arrangement is really an arrangement, like a trust arrangement, whereby CDIC would maintain ownership of the individual securities. The bank would simply hold them for us.

Senator Tkachuk: Is that what happens now with the private bank?

Mr. Maltais: Yes.

Senator Tkachuk: Just in case one of the private banks is in trouble where they're holding it, right?

Mr. Maltais: That's right. As I mentioned, it avoids the signaling component of taking any sort of preliminary or advance action.

Le sénateur Massicotte : Tout ce que vous voulez faire, c'est d'éviter de signaler à vos clients potentiels, disons — vous pourriez avoir déposé des fonds chez vos clients —, donc, d'éviter de signaler au marché ou à ces intervenants que quelque chose se trame ou qu'un problème s'annonce?

M. Maltais : Un des objectifs de la SADC prescrits par la loi est de contribuer à la stabilité financière. Ces arrangements vont en ce sens. Ils nous permettent de nous préparer en cas de crise sans perturber le marché.

Le sénateur Massicotte : Et vos clients bancaires qui détiennent habituellement ces fonds n'ont aucune obligation de confidentialité? Vous ne leur faites pas confiance?

M. Maltais : Ils ont une obligation de confidentialité. Les parquets des bourses sont ouverts, et lorsqu'une transaction survient, habituellement — les négociateurs ne sont pas dans un endroit fermé. Donc, il est possible d'entendre ces discussions.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question dépasse un peu l'objectif des modifications proposées. Je voudrais simplement comprendre. La Société d'assurance-dépôts du Canada aurait-elle pu intervenir dans la crise intérieure de 2007 au sujet des papiers commerciaux adossés? Concernant toute cette crise de la titrisation, y étiez-vous impliqué?

[Traduction]

M. Maltais : Les papiers commerciaux adossés à des actifs non bancaires? La Société d'assurance-dépôts du Canada n'assure pas ce produit.

Le sénateur Tkachuk : Au sujet du Fonds d'assurance-dépôts, cela vous donne-t-il le droit d'investir ou de déposer l'argent à la Banque du Canada plutôt qu'auprès d'un assureur privé? Est-ce que c'est ce qu'elles feront?

M. Maltais : Le fonds lui-même est investi dans des titres de créances fédéraux et provinciaux. La convention de garde est en réalité un accord, comme un accord de fiducie, qui permet à la SADC de demeurer propriétaire des titres individuels. La banque ne fait que les conserver pour nous.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce que c'est ce qui se produit actuellement avec les banques?

M Maltais : Oui.

Le sénateur Tkachuk : Au cas où une d'entre elles aurait des problèmes avec leurs choix d'investissement, c'est cela?

M. Maltais : C'est exact. Comme je l'ai souligné, cela évite de signaler aux banques de prendre une quelconque mesure préliminaire ou anticipée.

[Translation]

Senator Bellemare: I have another question that goes somewhat beyond the scope of the proposed amendments, but it is related to a study we are doing on bitcoins. The following paragraph drew my attention: “The Bank of Canada currently provides some banking and custodial services to foreign central banks...”. So we are talking about foreign currency here. In our study, some bitcoin stakeholders asked that the regulations be applied to foreign currencies. What would the bitcoin gain if the regulations were applied?

Would that mean bitcoin producers could obtain a guarantee under the Canadian Deposit Insurance Corporation?

[English]

The Chair: I’m not sure this is within the scope of the discussion we are having today. If you do wish to comment, fine, but it is a little outside of what the purpose of today’s meeting is.

Mr. Wright: The type of services that might be offered for foreign financial wouldn’t really affect individual companies or private firms that engage in purchasing or trading with bitcoin. But I will let Rob respond.

Mr. Turnbull: Currently, the Bank of Canada, as we said, provides custodial and some banking services for other central banks and also for certain international financial institutions like the International Monetary Fund. It’s limited to Canadian dollars, so we will take deposits of Canadian dollars from those institutions and Canadian dollar denominated securities. We do not hold foreign currencies for financial institutions or other central banks.

The Chair: Gentlemen, that concludes our questions. We greatly appreciate your appearance today. Thank you.

We are now on Part 6, Division 3, the Hazardous Products Act. It’s at Tab F3 in your briefing binder, page 88 of the bill. It will amend the Hazardous Products Act to better regulate the sale and importation of hazardous products.

To discuss this with us, from Health Canada, we have Suzy McDonald, Director General, Workplace Hazardous Materials Directorate; Jason Wood, Director, Policy and Program Development, Workplace Hazardous Materials Directorate; and John Morales, Legal Counsel, Legal Services Unit.

Ms. McDonald, I understand you have some opening remarks.

Senator Massicotte: This is part of the budget bill?

[Français]

La sénatrice Bellemare : J’ai encore une question qui dépasse un peu l’objectif des modifications proposées, mais qui est en lien avec une étude que nous faisons sur les bitcoins. Mon attention a été attirée par un petit paragraphe : « À l’heure actuelle, la Banque du Canada fournit certains services bancaires et de garde à des banques centrales étrangères. » Donc, on parle ici de monnaie étrangère. Dans notre étude, certains protagonistes du bitcoin ont demandé d’appliquer la réglementation aux monnaies étrangères. Qu’est-ce que cela apporterait au bitcoin si on appliquait la réglementation?

Est-ce que cela veut dire que les producteurs de bitcoins pourraient avoir une garantie dans le cadre de la Société d’assurance-dépôts du Canada?

[Traduction]

Le président : Je ne crois pas que votre question cadre avec la discussion d’aujourd’hui. Si vous voulez répondre, vous pouvez, mais ce n’est pas le sujet d’aujourd’hui.

M. Wright : Le genre de service que nous pourrions offrir pour les monnaies étrangères n’aurait aucune conséquence sur les sociétés individuelles ou privées qui achètent ou font le commerce de bitcoin. Mais, je vais laisser le soin à Rob de vous répondre.

M. Turnbull : Comme nous l’avons souligné, pour le moment, la Banque du Canada offre des services de dépositaire et quelques services bancaires à d’autres banques centrales et à certaines institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international. Elle se limite au dollar canadien. Donc, nous acceptons de ces institutions les dépôts en dollars canadiens et les titres libellés en dollars canadiens. Nous ne conservons aucune monnaie étrangère pour les institutions financières ou les autres banques centrales.

Le président : Messieurs, cela met fin à la période des questions. Nous vous sommes très reconnaissants d’avoir accepté notre invitation. Merci.

Nous amorçons maintenant l’étude de la partie 6, section 3 concernant la Loi sur les produits dangereux. Il s’agit de l’onglet F3 dans votre cartable et c’est à la page 88 du projet de loi. Cette section propose de modifier la Loi sur les produits dangereux de façon à mieux réglementer la vente et l’importation des produits dangereux.

Pour l’étude de cette section, nous accueillons, de Santé Canada, Suzy McDonald, directrice générale, Direction des matières dangereuses utilisées au travail; Jason Wood, directeur, Bureau d’élaboration des politiques et de programmes, Direction des matières dangereuses utilisées au travail; et John Morales, avocat, Unités des Services juridiques.

Madame McDonald, je crois comprendre que vous avez un exposé à nous présenter.

Le sénateur Massicotte : Cela fait partie du projet de loi sur le budget?

The Chair: This is part of the budget bill, absolutely. It is all encompassing.

Ms. McDonald, please proceed.

Suzy McDonald, Director General, Workplace Hazardous Materials Directorate, Health Canada: Thank you for having us here this morning. I'm here to provide an overview on Division 3, Part 6 of Bill C-31. These provisions would amend the Hazardous Products Act, the Canada Labour Code and the Hazardous Materials Information Review Act in order to implement the Canada-U.S. Regulatory Cooperation Council commitment on workplace chemicals, clauses 110 to 161.

In Canada, worker protection is enhanced by making available critical safety information. This system, referred to as the Workplace Hazardous Materials Information System, better known as WHMIS, has been in place since 1988.

The WHMIS has three components: product labels, detailed hazard information in the form of safety data sheets, and worker training. The proposed legislative changes cover only the first two elements of the WHMIS program, that being product labels and safety data sheets.

WHMIS requires anyone who sells or imports a hazardous chemical for use in the workplace to label the product and to provide a safety data sheet. This information informs workers about the hazards associated with the product and provides information on how to handle these products safely. For example, for a product that's flammable, workers would be warned to keep the product away from heat, sparks and open flame.

The proposed changes allow Canada to adopt the internationally agreed-upon system for workplace chemicals known as the Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals, or GHS for short. The U.S. has already adopted the GHS.

The majority of changes within this proposal are related to the Hazardous Products Act, proposed amendments to the Canada Labour Code and to the Hazardous Materials Information Review Act and are consequential in nature. Within the Hazardous Products Act, we're making the following changes to three key areas. With respect to definitions and terminology, these changes are to use the international standard or the GHS standard, as well as to bring clarity to terms to facilitate the interpretation of the act.

With respect to changes to the regulatory authorities, these changes allow, for example, the creation of the hazard classes we need to adopt the GHS.

Le président : Absolument. C'est un projet de loi qui englobe tout.

Madame McDonald, vous avez la parole.

Suzy McDonald, directrice générale, Direction des matières dangereuses utilisées au travail, Santé Canada : Merci de nous avoir invités. Je suis ici pour vous donner un aperçu de la section 3 de la partie 6 du projet de loi C-31. Ces dispositions proposent de modifier la Loi sur les produits dangereux, le Code canadien du travail et la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses afin de mettre en œuvre l'engagement du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation concernant les produits chimiques dans les lieux de travail, les articles 110 à 161.

Au Canada, la protection des travailleurs est accentuée grâce à la publication d'informations essentielles en matière de sécurité. Ce système, appelé Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, que l'on connaît également sous l'acronyme SIMDUT, existe depuis 1988.

Le SIMDUT a trois composantes : les étiquettes de produits, les fiches signalétiques qui offrent des informations détaillées sur les dangers liés au produit, et la formation des travailleurs. Les changements législatifs proposés ne concernent que les deux premières composantes, soit les étiquettes de produits et les fiches signalétiques.

En vertu du SIMDUT, quiconque vend ou importe des matières dangereuses aux fins d'utilisation dans les lieux de travail doit étiqueter les produits et fournir une fiche signalétique. Ces renseignements informent les travailleurs sur les dangers associés aux produits et leur fournissent des informations sur la façon de manipuler les produits en toute sécurité. Par exemple, si un produit est inflammable, les informations fournies préviendront les travailleurs de garder le produit loin des sources de chaleur, des étincelles ou des flammes nues.

Les changements proposés visent à permettre au Canada d'adopter le système international convenu pour les produits chimiques sur les lieux de travail connu sous le nom de Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, ou le SGH. Les États-Unis ont déjà adopté ce système.

La plupart des changements proposés concernent la Loi sur les produits dangereux, avec des changements conséquents au Code canadien du travail et à la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Concernant la Loi sur les produits dangereux, nous proposons des changements dans trois secteurs. D'abord, les définitions et les terminologies. Ces changements nous permettront d'utiliser les normes internationales ou les normes du SGH et de préciser la terminologie afin de faciliter l'interprétation de la loi.

Ensuite, les pouvoirs de réglementation. Ces changements nous permettront, par exemple, de créer les catégories de danger nécessaires pour adopter le SGH.

Changes to compliance and enforcement are also being proposed to bring the Hazardous Products Act into line with more modern legislation. These are changes such as updating inspection authorities; for example, the removal of samples free of charge. Maintaining documents related to workplace chemicals and the ability to order companies to conduct tests. This will help us to verify compliance; for example, whether or not the product has been classified in the appropriate category. Ability to order companies to take corrective measures; for example, make changes to the label to more accurately reflect the hazards; and updating penalties, which have not been updated since WHMIS came into force in 1988.

There are two other proposed changes that I would like to explain. The first is around what we call excluded sectors. There are currently certain sectors or products that are excluded from the application of the Hazardous Products Act. However, they're covered in many other jurisdictions, including the United States.

We are proposing that eight of these excluded sectors — including consumer products, pesticides, drugs, medical devices, cosmetics, food, explosives, wood and wood products — be moved from the body of the legislation to a schedule to the act.

There is no immediate change for these sectors. However, in the future, these sectors could be brought under the Hazardous Products Act through a full regulatory process, including full consultation and pre-publication in the *Canada Gazette*.

Finally, the bill provides provisions to allow suppliers time to transition to WHMIS after GHS. Simply put, there will be a period of time where labels and safety data sheets that comply with the current system will continue to be accepted, and both the new and old system will exist at the same time. This is to allow sufficient time to transition to the system.

I would be happy to answer any questions you have about the WHMIS system or about the proposed changes to implement the GHS and the international standard.

Senator Tkachuk: Under the appendix, what food is placed under the Hazardous Products Act?

Ms. McDonald: Currently, those sectors are excluded. What is listed is anything under the definition of the Food and Drugs Act. If you are included under the scope or application of the Food and Drugs Act, you are currently excluded from the application of the Hazardous Products Act. That would include a series of foods from flour and sugar, the basics, but those are currently excluded from the system.

Les changements proposés en matière de conformité et d'application visent à aligner la Loi sur les produits dangereux sur des mesures législatives plus modernes. Ces changements — comme la mise à jour des autorités d'inspection, l'élimination sans frais des échantillons, le maintien de documents liés aux produits chimiques sur les lieux de travail et la capacité d'obliger les sociétés à effectuer des tests —, tous ces changements nous aideront : à vérifier la conformité, par exemple, si un produit a été classé dans la bonne catégorie; à obliger les sociétés à prendre des mesures correctives, comme modifier des étiquettes pour qu'ils reflètent plus fidèlement les dangers; et actualiser les sanctions qui n'ont pas été actualisées depuis l'entrée en vigueur du SIMDUT, en 1988.

Il y a deux autres changements proposés que j'aimerais vous expliquer. Le premier concerne ce qu'on appelle les secteurs exclus. Actuellement, certains secteurs ou produits ne sont pas assujettis à la Loi sur les produits dangereux. Toutefois, dans d'autres pays, comme les États-Unis, ils sont couverts par de telles lois.

Ce que nous proposons, c'est que huit de ces secteurs exclus — les produits de consommation, les pesticides, les médicaments, les dispositifs médicaux, les produits cosmétiques, les aliments, les explosifs, et le bois et les produits en bois — fassent l'objet d'une annexe distincte de la loi plutôt que d'être abordés dans le texte législatif.

Il n'y a aucun changement immédiat à ces secteurs. Toutefois, à l'avenir, ils pourront être regroupés sous la Loi sur les produits dangereux en vertu d'un processus complet de réglementation incluant une consultation et une publication préalable dans la *Gazette du Canada*.

Finalement, le projet de loi propose des dispositions qui laisseraient le temps au fournisseur de faire la transition du SIMDUT au SGH. En termes simples, il y aura une période au cours de laquelle les étiquettes et les fiches signalétiques conformes au système actuel continueront d'être acceptées et où le nouveau et le vieux système coexisteront. Cela permettra à tous les intervenants de s'ajuster au nouveau système.

Je serai heureuse de répondre à toutes vos questions sur le SIMDUT ou les changements proposés afin de mettre en œuvre le SGH et les normes internationales.

Le sénateur Tkachuk : Au sujet de l'annexe, quels sont les éléments assujettis à la Loi sur les produits dangereux?

Mme McDonald : Pour le moment, ce secteur est exclu. La liste contient tout ce qui cadre avec la définition de la Loi sur les aliments et drogues. Tout produit qui tombe sous la portée de cette loi ou qui y est assujéti n'est pas assujéti aux dispositions de la Loi sur les produits dangereux. Cela inclut toutes sortes d'aliments, de la farine au sucre en passant par des aliments de base. Actuellement, ces produits sont exclus du système.

Senator Tkachuk: So let me get this right. The stuff that is in the Food and Drugs Act is not presently under the Hazardous Products Act, but someone wants to be able to take food from the Food and Drugs Act and place it under the Hazardous Products Act?

Ms. McDonald: Correct.

Senator Tkachuk: What would that be?

Ms. McDonald: One example would be flour.

Senator Tkachuk: Really?

Ms. McDonald: If you use flour, from a consumer perspective, there's no problem. However, flour can be a combustible dust, so it could explode in the workplace. We wouldn't necessarily label the flour to say "this is a workplace chemical." What we would do is provide a safety data sheet, for example, to inform workers that flour could explode.

Another example would be nuts or nut products that could create skin sensitization in people who work with it all the time. If you are handling those products on a regular basis, you might be exposed or become more sensitized to them. Those are the kinds of things.

Senator Tkachuk: But aren't those things covered under the Food and Drugs Act, as far as nuts and stuff like that? What I'm concerned about is food police, right? Or this being used to prevent imports from coming in or other nefarious things that governments and bureaucrats often think about when, really, it seems to me putting food under the Hazardous Products Act is a stretch, especially under an appendix where nobody sees it. Someone will just do it, right? How does it happen? Is there a regulation? Is there deputy minister approval? How does that happen?

Ms. McDonald: Right. This is part of the reason why we have chosen not to bring them under the Hazardous Products Act immediately but to move them to a schedule. As I said, they're currently regulated in other jurisdictions, such as the United States.

By moving them to the schedule, it essentially allows us the opportunity to have a full consultation with, for example, the food sector to determine whether or not it should be brought under the Hazardous Products Act, under what kind of conditions, and then in order to do that we would have to do it through an order-in-council. The Governor-in-Council has the authority to do that. Again, that's through a full regulatory process.

Senator Tkachuk: I don't like it but I'm good.

Le sénateur Tkachuk : Si j'ai bien compris, les produits assujettis à la Loi sur les aliments et drogues ne sont pas assujettis à la Loi sur les produits dangereux, mais quelqu'un voudrait que certains d'entre eux le soient?

Mme McDonald : C'est exact.

Le sénateur Tkachuk : Quels seraient ces produits?

Mme McDonald : Un exemple serait la farine.

Le sénateur Tkachuk : Vraiment?

Mme McDonald : Pour le consommateur, la farine ne présente aucun danger. Toutefois, elle peut devenir une poussière combustible. Donc, il y a un danger d'explosion sur les lieux de travail. On ne collerait pas une étiquette indiquant qu'il s'agit d'un « produit chimique utilisé au travail. » On fournirait plutôt une fiche signalétique, par exemple, pour informer les travailleurs que la farine peut exploser.

Un autre exemple serait les noix ou les produits dérivés des noix qui peuvent causer des sensibilisations cutanées chez ceux qui travaillent continuellement avec ces produits. Ces gens peuvent y être exposés ou y développer une sensibilité. C'est de ce genre de produits qu'il est question.

Le sénateur Tkachuk : Mais, ces produits, les noix, par exemple, sont déjà couverts par la Loi sur les aliments et drogues, non? Ce qui m'inquiète, c'est la police alimentaire, vous savez? Je crains que ce changement permette aux autorités d'interdire certaines importations ou d'autres vilenies auxquelles les gouvernements et bureaucrates pourraient penser. Il me paraît exagéré d'ajouter les aliments à la Loi sur les produits dangereux, notamment dans une annexe où personne ne les remarquera. Mais, c'est ce qui arrivera, non? Quel est le processus? Y a-t-il le règlement? Est-ce que cela nécessite l'approbation du sous-ministre? Quel est le processus?

Mme McDonald : C'est une des raisons pour lesquelles nous avons décidé de ne pas ajouter immédiatement ces produits à la Loi sur les produits dangereux, mais bien de les ajouter dans une annexe. Comme je l'ai dit, ces produits sont déjà à réglementer dans d'autres pays, comme les États-Unis.

En les plaçant dans une annexe, cela nous permet de mener une consultation complète. Par exemple, le secteur de l'alimentation pourrait décider s'il est nécessaire d'ajouter des produits alimentaires à la Loi sur les produits dangereux et sous quelles conditions. Ensuite, pour faire l'ajout, il faudrait un décret. Le gouverneur en conseil a ce pouvoir. Encore une fois, il faudrait respecter un processus complet de réglementation.

Le sénateur Tkachuk : Je n'aime pas ça, mais ça va.

Jason Wood, Director, Policy and Program Development, Workplace Hazardous Materials Directorate, Health Canada: It might be worth adding, about the WHMIS system itself, it's not a pre-market regime where products would be restricted from the market. It's really about communicating accurate information about the products themselves.

If any of the excluded sectors were to be brought under the WHMIS system, the important information about the hazards associated with the products would be required. There wouldn't be any issue of restricting access to any of those products.

Senator Tkachuk: Can't you do that now under the Food and Drugs Act?

Ms. McDonald: The Food and Drugs Act would continue to apply. We're not recommending that food safety be regulated under the Hazardous Products Act. It would continue to be under the Food and Drugs Act.

[Translation]

Senator Bellemare: I have two short questions that are related. The globally harmonized system of classification and labelling has been mentioned. It is said that this is an international system and the idea is to harmonize with the United States, but other countries are also involved. Can you tell me a bit more about this global system and its origin? In other words, I would like to know how it was developed and with which countries.

Ms. McDonald: Thank you for the question. I will answer in English if that is okay with you.

[English]

Ms. McDonald: The system is essentially a UN system. It was developed under the auspices of the United Nations. Canada was one of the key players in the development of this international system called the GHS and it was developed in collaboration with a number of other countries. As we noted in the overview, it is already in place in a series of other countries, including the United States, European Union, China, Korea and Australia. It is the standard to which most countries are currently aligning.

[Translation]

Senator Bellemare: So it is not only the United States.

Ms. McDonald: Not at all.

Senator Bellemare: We know that occupational health and safety come under provincial jurisdiction, and employers must provide their employees with training on hazardous materials. Will the provinces have a say in this? What is their role?

Ms. McDonald: Absolutely. This is a series of federal, territorial and provincial laws and regulations. We created a management committee once the system was implemented. That committee includes provinces and territories, as well as industry,

James Wood, directeur, Bureau d'élaboration de politiques et de programmes, Direction des matières dangereuses utilisées au travail, Santé Canada : Au sujet du SIMDUT, il serait important d'ajouter qu'il ne s'agit pas d'un mécanisme préalable à la mise en marché. Le but, c'est de communiquer l'information exacte sur les produits eux-mêmes.

Si un des secteurs exclus était ajouté au SIMDUT, les produits concernés devraient être obligatoirement accompagnés des renseignements importants relatifs aux dangers associés à ces produits. Il ne serait pas question de limiter l'accès à ces produits.

Le sénateur Tkachuk : N'est-ce pas déjà possible en vertu de la Loi sur les aliments et drogues?

Mme McDonald : La Loi sur les aliments et drogues continuerait de s'appliquer. Nous ne recommandons pas que la salubrité alimentaire soit réglementée par la Loi sur les produits dangereux. La Loi sur les aliments et drogues continuerait de s'appliquer.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'ai deux petites questions reliées. On parle d'un système général harmonisé des classifications et de l'étiquetage, et on dit que c'est un système international et qu'on veut s'harmoniser avec les États-Unis, mais il y a d'autres pays impliqués. Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur ce système généralisé et son origine, à savoir comment il a été élaboré et avec quels pays?

Mme McDonald : Merci pour la question. Je vais répondre en anglais si vous me le permettez.

[Traduction]

Mme McDonald : Il s'agit d'un système mis sur pied sous l'égide des Nations Unies. Le Canada a été un des principaux intervenants dans l'élaboration de ce système international qu'on appelle le SGH. Plusieurs autres pays y ont aussi participé. Comme je l'ai souligné dans mon exposé, ce système a déjà été adopté par d'autres pays, dont les États-Unis, la Chine, la Corée et l'Australie, ainsi que l'Union européenne. Il s'agit d'une norme sur laquelle la plupart des pays s'alignent.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ce n'est pas seulement les États-Unis.

Mme McDonald : Absolument pas.

La sénatrice Bellemare : On sait que la santé et la sécurité au travail sont des responsabilités qui relèvent des provinces, et les employeurs sont obligés de donner de la formation aux employés en ce qui concerne les matières dangereuses. Est-ce que les provinces auront quelque chose à dire à ce sujet? Quel est leur rôle?

Mme McDonald : Absolument. C'est une série de lois et de réglementations fédérales, territoriales et provinciales. Nous avons mis en place un comité de gestion depuis le début du système qui inclut les provinces et les territoires, ainsi que

employers and workers. Since the beginning of this project, we have implemented a work plan with the provinces and territories, and that plan has been reviewed and approved by the deputy ministers of each province and territory. The management group has also done a lot of work in terms of legislation and regulations, and that work is also been reviewed and approved.

Senator Bellemare: So the system will work with WHMIS.

Ms. McDonald: This is simply a new way to work on WHMIS.

[English]

Senator Campbell: I would like to go back to the flour, nuts and things like that. I have some knowledge with regard to explosions and I have to tell you if you grind anything fine enough, toss in a spark, it will explode. I have no idea what this is doing in this bill. If it is an issue, which I don't think it is, why wouldn't it be under labour, workplace safety or something like that? It makes no sense to me.

Coming from the United Nations, of course, that just adds to the dismay that I have on this. It seems to me like we're going into areas that have no real import to Canada. The only explosion I know of in Canada that involved anything to do with flour was a grain terminal in Vancouver. Who will this help?

Ms. McDonald: Let me start by saying that the WHMIS system is a national system that is put in place between both the federal government and the provinces and territories. Under that system, the Hazardous Products Act lays out the requirements for suppliers to classify their products and to label them and provide the safety data sheet. Provinces and territories then have the requirement to provide training on those hazardous products in their own workplaces.

With respect to the excluded sectors, as my colleague Jason noted, we've moved them to a schedule because there are worker health and safety concerns that have been raised by our provincial and territorial counterparts, as well as by workers, where providing the important safety information with regard to some of these products would bring additional benefit to workers.

With regard to the overall GHS system and the benefit for workers, we already have a very strong system in place in Canada. The GHS covers a broader range of products for Canadian workers, and what it does essentially is standardize the way this information is portrayed so that workers have easier access to information on the dangers of handling these chemicals.

l'industrie, les employeurs et les travailleurs. Depuis le début de ce projet, nous avons mis en œuvre un plan de travail avec les provinces et les territoires, qui a été revu et approuvé par les sous-ministres de chaque province et territoire. Le groupe de gestion a aussi fait beaucoup de travail en ce qui concerne la législation et la réglementation, et ce travail a également été revu et approuvé.

La sénatrice Bellemare : Le système sera donc en lien avec le SIMDUT.

Mme McDonald : C'est simplement une nouvelle façon de faire le travail sur le SIMDUT.

[Traduction]

Le sénateur Campbell : J'aimerais revenir à la farine, aux noix et à ces choses-là. J'ai une certaine connaissance des explosions et je peux vous dire qu'il est possible de créer une explosion avec n'importe quoi, pour peu que la substance ait été moulue assez fin et qu'on lui ait fourni une amorce. Je n'ai aucune idée de ce que cela vient faire dans ce projet de loi. Si c'est un problème — et, à mon avis, ce ne l'est pas —, pourquoi ne le place-t-on pas sous les rubriques main-d'œuvre, sécurité au travail ou quelque chose de ce genre? Je ne vois vraiment pas la logique derrière cela.

Bien entendu, c'est encore plus consternant si l'on tient compte du fait que cela vient de l'Organisation des Nations Unies. J'ai l'impression que nous nous aventurons dans des domaines qui n'ont aucune signification réelle pour le Canada. Ici, la seule explosion impliquant de la farine dont j'ai entendu parler était celle d'un terminal céréalier de Vancouver. À qui cela sera-t-il utile?

Mme McDonald : Tout d'abord, sachez que le SIMDUT est un système national mis en place à la fois par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Selon ce système, la Loi sur les produits dangereux fixe les exigences destinées aux fournisseurs en ce qui a trait à la classification et à l'étiquetage des produits, ainsi qu'à la production des fiches de données de sécurité. Les provinces et les territoires ont ensuite l'obligation d'offrir de la formation sur ces produits dangereux dans les lieux de travail dont ils ont la responsabilité.

Comme l'a fait remarquer mon collègue Jason, nous avons inscrit les secteurs exclus dans une annexe, car certaines préoccupations en matière de santé et de sécurité des travailleurs ont été soulevées par nos homologues provinciaux et territoriaux ainsi que par les travailleurs qui évoluent dans des endroits où les renseignements importants touchant à la sécurité pourraient s'avérer salutaires.

En ce qui concerne le SGH et l'utilité de ce système pour les travailleurs, rappelons que nous avons déjà un système très efficace en place au Canada. Le SGH couvre cependant une plus grande gamme de produits. Sa principale caractéristique est qu'il normalise la présentation de l'information de manière à ce que les travailleurs aient plus facilement accès aux renseignements sur les dangers qui peuvent accompagner la manipulation de ces produits chimiques.

Senator Campbell: Hold on a minute here; flour is not a chemical.

Ms. McDonald: Just to be clear, flour is currently not under the scope of the Hazardous Products Act. Those are the items that have been moved to a schedule to allow us to do additional research to determine whether or not they should be brought under the scope of the Hazardous Products Act.

Senator Campbell: How about if we just do a study to find out if any of this is germane, if any of this makes any sense? How many people in Canada work in the flour industry?

Ms. McDonald: Workers in Canada that will have received training under the WHMIS program is about 13.2 million. Those Canadians are impacted.

Senator Campbell: On flour?

Ms. McDonald: Not on flour. I'm speaking about the Hazardous Products Act writ large.

Senator Campbell: We're talking about flour and hazardous products. You brought it here. I didn't bring it here. I'm saying to you that if there are people out there that think that flour is a hazardous substance, they have a problem.

Here we are discussing this and spending valuable time in a bill that's supposed to be doing something about the economy and the budget. We're into minutia that from my point of view should not be in this bill and makes absolutely no sense to the workers.

Ms. McDonald: Bringing the GHS into effect in Canada will provide benefits to Canadian industry of over \$400 million over a 20-year period. It will also, over a 20-year period, provide savings in the amount of \$200 million in terms of worker health and safety — lost days at work, worker deaths and worker injuries.

Senator Campbell: Would you please send this committee a breakdown of these \$400 million and \$200 million in some detail so that I can understand this?

I want to make it clear: I'm frustrated but I'm not frustrated at you. I think you guys are doing a great job and trying to sell this is more than I would have been able to do. I apologize if it seems like I'm angry at you; I'm not. I am angry at the fact that we're wasting our time on an issue that I don't see as having any great import. If you would send that to us before the bill comes back to us for final approval I would really appreciate that.

Ms. McDonald: We have developed a full cost benefit analysis because one is required for the regulatory proposal, and we can provide additional detail on how that cost benefit analysis was arrived at and what the overall benefits to industry are, as well as

Le sénateur Campbell : Un petit instant... La farine n'est pas un produit chimique.

Mme McDonald : Soyons clairs, la farine ne fait pas présentement partie des produits visés par la Loi sur les produits dangereux. Elle fait partie des produits qui ont été mis en annexe. Nous pourrions faire des recherches plus approfondies pour établir si ces produits doivent faire partie de ceux qui sont visés par la Loi sur les produits dangereux.

Le sénateur Campbell : Que diriez-vous si nous nous efforcions plutôt de vérifier la pertinence de tout cela, d'établir si tout cela a un sens? Combien l'industrie canadienne de la farine emploie-t-elle de travailleurs?

Mme McDonald : Les 13,2 millions de travailleurs qui auront reçu une formation dans le cadre du SIMDUT sont ceux que cela touche.

Le sénateur Campbell : Des travailleurs de la farine?

Mme McDonald : Non, pas de la farine. Je parle de la portée globale de la Loi sur les produits dangereux.

Le sénateur Campbell : Nous parlons de la farine et des produits dangereux. C'est vous qui en avez parlé. Ce n'est pas moi qui ai soulevé la question. Tout ce que je dis c'est que les gens qui voient la farine comme un produit dangereux ont quelque chose qui ne tourne pas rond.

Nous sommes ici en train de discuter de cette question et de consacrer un temps précieux à l'examen d'un projet de loi qui est censé faire quelque chose pour l'économie et le budget. Nous nous échinons sur des particularités qui, selon moi, ne devraient pas faire partie de ce projet de loi et qui n'ont rien à voir avec les travailleurs.

Mme McDonald : Pour l'industrie, l'application du SGH au Canada créera des retombées de plus de 400 millions de dollars sur 20 ans. Au cours de la même période, ce système permettra de faire des économies de l'ordre de 200 millions de dollars en ce qui a trait à la santé et la sécurité au travail — on n'a qu'à penser aux jours de travail perdus, aux décès et aux blessures.

Le sénateur Campbell : Pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent ces montants — les 400 et 200 millions de dollars — afin que nous comprenions mieux de quoi il s'agit?

Laissez-moi m'expliquer : je suis mécontent, mais je ne vous en veux pas. Je crois que vous faites un excellent travail et que j'aurais été bien mal pris si j'avais eu à vendre cette idée à votre place. Je m'excuse si je vous donne l'impression d'être fâché contre vous; ce n'est pas le cas. C'est le fait de perdre notre temps sur une question qui ne m'apparaît pas très importante qui me fâche. Je vous saurais gré de nous faire parvenir cette information avant que le projet de loi nous soit renvoyé aux fins d'approbation finale.

Mme McDonald : Nous avons élaboré une analyse coûts-avantages en bonne et due forme puisqu'il en faut une pour le projet de directive, et nous pouvons vous fournir de plus amples détails sur la façon dont cette analyse a été préparée ainsi

to Canadian workers, as well as to reducing the trade barriers between Canada and the United States with regard to those chemicals.

Senator Campbell: That would be wonderful. Thank you so much.

The Chair: Thank you, senator, for your insightful question.

Ms. McDonald, if you would be good enough to forward that to the clerk she will see that it is provided to all members of the committee.

With that our questions are concluded. Thank you very much.

Page 131 of the bill — this is to give a little more incentive to the activity of our members — amends the Importation of Intoxicating Liquors Act to authorize individuals to transport beer and spirits from one province to another for their personal consumption. We have before us Mr. Brian McCauley, Assistant Commissioner, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch, from the Canada Revenue Agency.

Brian McCauley, Assistant Commissioner, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch, Canada Revenue Agency: Thank you, Mr. Chair. I did not bring samples.

To be succinct, the statute, the Importation of Intoxicating Liquors Act, is a 1928 post-prohibition statute that was put in place to help to establish the legal framework within which both the federal government and the provincial governments managed the movement of alcohol products both into the country and between provinces. After a review by the House Agriculture and Agri-Food Committee that reported in May of 2013, I believe, and then a commitment in the Speech from the Throne, the bill suggests that the act would be changed, which would mirror a change that this committee looked at a couple of years ago that was done for wine. You may recall that. It's simply the very same change that would allow individuals, for personal consumption, to bring either beer or spirits from one province to another.

The way the IILA is currently written, there is a legal federal impediment to do that. The bill removes that legal federal impediment, but it does not affect the structure that the provinces have in place. So the provinces would have to subsequently make an adjustment within their regimes, as B.C., for example, has done in the case of wine, to put in whatever conditions or limits they might want to put in place, whether it has to be on your person or whether you can order them over the Internet or whatever. So that's basically what the clause does. I'll stop there, Mr. Chair.

que sur les avantages globaux que cela représente pour l'industrie et les travailleurs canadiens. Nous pouvons en outre vous donner des détails sur la façon dont cela permettra de réduire les barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis en ce qui a trait à ces produits chimiques.

Le sénateur Campbell : Ce serait formidable. Merci beaucoup.

Le président : Merci, sénateur, de votre question très pertinente.

Madame McDonald, auriez-vous l'obligeance d'acheminer ces documents à la greffière? C'est elle qui verra à ce que tous les membres du comité en reçoivent des copies.

Voilà qui met fin à nos questions. Merci beaucoup.

La page 131 du projet de loi — voilà de quoi susciter un regain d'intérêt chez nos membres — modifie la Loi sur l'importation des boissons enivrantes de manière à permettre aux particuliers de transporter de la bière et des spiritueux d'une province à l'autre pour leur consommation personnelle. Pour nous parler de cela, nous accueillons M. Brian McCauley, sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires à l'Agence du revenu du Canada.

Brian McCauley, sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada. : Merci, monsieur le président. Je n'ai pas apporté d'échantillons.

Pour faire court, disons que la Loi sur l'importation des boissons enivrantes est une loi qui a été adoptée en 1928, après la prohibition, afin de créer un cadre juridique permettant à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux de gérer l'entrée au pays et la circulation interprovinciale des produits alcoolisés. Tenant compte de l'examen réalisé par le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes et du rapport subséquent déposé, je crois, en mai 2013, ainsi que d'un engagement formulé lors du discours du Trône, le projet de loi suggère que la loi soit modifiée, ce qui ferait écho à une modification similaire sur le vin sur laquelle s'est penché votre comité il y a environ deux ans. Vous vous en souvenez peut-être. C'est tout simplement la même modification, mais qui, cette fois, permettrait aux particuliers d'apporter de la bière ou des spiritueux d'une province à une autre aux fins de consommation personnelle.

Le libellé actuel de la Loi sur l'importation des boissons enivrantes contient un obstacle juridique fédéral qui empêche de faire cela. Le projet de loi supprime cet obstacle, mais sans toucher aux structures dont se servent les provinces. Les provinces auront donc subséquentement à adapter leurs régimes en conséquence — comme l'a fait la Colombie-Britannique, par exemple, en ce qui concerne le vin — afin d'y poser les conditions ou les limites qu'elles jugeront appropriées, à savoir si l'alcool doit se trouver sur vous, s'il est possible d'en commander par Internet ou quoi que ce soit d'autre. Voilà, en essence, ce que cet article cherche à faire. Je vais m'arrêter là, monsieur le président.

Senator Massicotte: I appreciate the legislation. I support it fully. As you know, many provinces still have major impediments. They haven't amended their legislation. To make it really useful, has there been any progress in getting the provinces to change their legislation?

Mr. McCauley: Probably the best incentive is for Canadians to express their interest to the provinces in terms of their wanting to have a choice in the marketplace. The legislative changes around wine and certainly now around beer and spirits will certainly make the federal government's position very clear, and I think that's probably as far as we, as the regulator, can go. If this is passed, we will provide information and bulletins to provincial authorities and to the liquor licence boards and others to make sure that they fully understand that there are no more federal restrictions in place, and that's where we would stop.

Senator Massicotte: Thank you.

The Chair: Mr. McCauley, you're done. It was very clear. Everybody understood it. Thank you, Mr. McCauley.

We are now in Part 6, Division 8, Customs Act, which is tab F-8 in your briefing binder. Page 134 of the bill amends the Customs Act to extend to 90 days the time for making a request for a review of a seizure, forfeiture or penalty assessment and to provide that a request for a review and third party claims can be made directly to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. To discuss this with us is Ms. Tammy Branch, General Director, Canada Border Services Agency.

Tammy Branch, General Director, Canada Border Services Agency: Thank you very much, Mr. Chair and committee members. My name is Tammy Branch. I'm Director General of the Recourse Program for the Canada Border Services Agency, and I'm pleased to be here with you to brief you on Division 8 of Part 6 of the Budget Implementation Act. As the chair mentioned, these are legislative amendments to the Customs Act, and they will have a positive impact on the operations of the Recourse Program of the agency but also on our clients.

Just to give a very short context, the Recourse Program provides the business community and individuals with an accessible mechanism to seek a review of enforcement actions or program decisions that are taken by the CBSA. The program ensures decisions are fair, transparent and accurately reflect the agency's policies and acts administered by the CBSA.

Le sénateur Massicotte : J'aime bien cette mesure législative et je l'appuie sans réserve. Comme vous le savez, de nombreuses provinces ont encore des obstacles majeurs. Elles n'ont pas encore modifié leurs lois. Pour donner tout son poids à cette démarche, savez-vous si nous avons fait des progrès pour amener les provinces à modifier leurs lois?

M. McCauley : J'estime que la meilleure façon de faire avancer les choses serait que les Canadiens fassent savoir aux provinces qu'ils souhaitent pouvoir choisir où ils feront leurs achats. Les modifications législatives entourant le vin et, bien entendu, en ce qui concerne maintenant la bière et les spiritueux auront assurément l'avantage de rendre la position du gouvernement fédéral très claire en la matière. Et je crois que c'est à peu près le maximum que nous pouvons faire en tant qu'autorité de réglementation. Si cette disposition est adoptée, nous fournirons de l'information et de la documentation aux autorités provinciales, aux sociétés des alcools et aux autres parties concernées afin qu'elles comprennent bien que la restriction fédérale a été supprimée, et nous n'irons pas plus loin.

Le sénateur Massicotte : Merci.

Le président : Monsieur McCauley, vous avez terminé. Votre exposé était limpide. Tout le monde a compris. Merci, monsieur McCauley.

Nous passons donc à la section 8 de la partie 6, qui modifie la Loi sur les douanes, et qui se trouve à l'onglet F-8 de votre cahier d'information. La page 134 du projet de loi modifie la Loi sur les douanes pour porter à 90 jours le délai permis pour présenter une demande de révision pour un processus de saisie, de confiscation compensatoire ou de pénalité, ainsi que pour faire en sorte que les demandes de révision et les demandes de tiers puissent être présentées directement au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Pour nous en parler, nous avons avec nous Mme Tammy Branch, directrice générale à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Tammy Branch, directrice générale, Agence des services frontaliers du Canada : Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux membres du comité. Je m'appelle Tammy Branch. Je suis la directrice générale du Programme des recours de l'Agence des services frontaliers du Canada, et je suis heureuse d'être ici pour vous donner de plus amples renseignements sur la section 8 de la partie 6 de la Loi d'exécution du budget. Comme le président l'a dit, ce sont des modifications législatives à la Loi sur les douanes qui auront des effets bénéfiques sur les opérations du Programme sur les recours de l'agence, mais aussi pour nos clients.

Pour mettre les choses en perspective, sachez que le Programme sur les recours est un mécanisme mis à la disposition de la communauté des affaires et des particuliers pour demander la révision de l'application de mesures ou de décisions de programme prises par l'ASFC. Le programme veille à faire en sorte que les décisions soient équitables et transparentes, et qu'elles tiennent rigoureusement compte des politiques de l'agence et des lois qu'elle administre.

There are two changes included in Division 8. As mentioned, the first is to extend the period of time that a correction of an enforcement action can be made from 30 days to 90 days. A cancellation or correction can be made at the port of entry if it is discovered that the CBSA made an error on an enforcement action. It is a less burdensome process, to both the agency and the client, than an appeal, which is a prescribed and involved process. This amendment will save time and be more efficient in correcting errors that all parties agree should be corrected.

The second amendment is to ease the application procedure for an appeal. A traveller or business may submit an appeal directly to the Recourse Program, rather than having to file it with the port of entry where the infraction took place, which is the specificity that is now in the Customs Act. This will allow us to receive appeals directly. It will also allow us to receive appeals electronically, which will make our service more accessible to clients and allow us to serve our clients in a more timely fashion.

The same amendment is included for third party claims, those to whom the goods belong but who are not the recipient of the enforcement action. A good example of that is a rental car company whose vehicle may have been seized as part of an enforcement action against that driver. Thank you for your time. That sums it up. It is fairly straightforward, I believe, but I'm happy to answer any of your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Branch. Are there any questions?

[Translation]

Senator Bellemare: Are the amendments to the Customs Act related to the amendments to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act?

[English]

Ms. Branch: The CBSA administers a number of different acts. The Customs Act, of course, is one of those, but we are also responsible for the seizure of currency, for example, under the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, at the border. A number of these changes to the Customs Act are similar to changes that we are proposing to make to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act.

Senator Massicotte: I was going to ask if the import of flour is dangerous.

The Chair: Thank you, Ms. Branch.

Ms. Branch: Thank you very much.

The Chair: Part 6, Division 13, the Bank Act, tab F-13 in your briefing binder. Page 144 of the bill amends the Bank Act to add regulation making powers respecting a bank's activities in relation

La section 8 comprend deux modifications. Comme on l'a dit, la première vise à prolonger de 30 à 90 jours le délai admis pour corriger une mesure d'exécution. Une annulation ou un redressement peut être appliqué au point d'entrée si l'on découvre que l'ASFC s'est trompée au sujet d'une mesure d'exécution. Tant pour l'agence que pour le client, c'est un processus moins fastidieux qu'une révision, qui est un processus réglementaire et compliqué. Cette modification permettra d'économiser du temps et sera plus efficace pour corriger les erreurs qui, selon toutes les parties, devraient être corrigées.

Le deuxième amendement vise à simplifier la procédure de demande de révision. Grâce à ce changement, un voyageur ou une entreprise pourra soumettre une demande de révision directement au Programme sur les recours plutôt que de passer par le point d'entrée où l'infraction s'est produite, comme c'est le cas avec le libellé actuel de la Loi sur les douanes. Nous pourrions donc recevoir les demandes directement, et ce, par voie électronique, ce qui rendra notre service plus accessible pour nos clients et nous permettra de leur offrir un service plus rapide.

Le même amendement s'applique en outre aux demandes de tiers, qui sont ceux à qui les biens appartiennent, mais qui ne sont pas visés par la mesure d'exécution. Un bon exemple de cela serait une compagnie de location de voitures dont le véhicule aurait été saisi en vertu d'une mesure d'exécution à l'endroit de son conducteur. Je vous remercie de m'avoir accordé votre attention. Voilà qui fait le tour du sujet. Je crois que c'est relativement simple, mais je serai heureuse de répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci, madame Branch. Y a-t-il des questions?

[Français]

La sénatrice Bellemare : Les modifications à la Loi sur les douanes sont-elles mises en lien avec les modifications à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes?

[Traduction]

Mme Branch : L'ASFC applique un certain nombre de lois, au nombre desquelles, bien sûr, la Loi sur les douanes, mais elle est aussi chargée de la saisie de la monnaie à la frontière, par exemple, en application de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Un certain nombre de ces modifications de la Loi sur les douanes sont semblables à celles que nous proposons pour cette loi.

Le sénateur Massicotte : J'allais vous demander si l'importation de farine est dangereuse.

Le président : Merci, madame Branch.

Mme Branch : Merci beaucoup.

Le président : Partie 6, section 13, Loi sur les banques, onglet F-13 de votre classeur. La page 144 du projet de loi modifie la Loi sur les banques pour y ajouter le pouvoir de réglementer les

to derivatives and benchmarks. From the Department of Finance, we welcome Mr. David Smith, Senior Chief, Capital Markets Policy.

David Smith, Senior Chief, Capital Markets Policy, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair and senators. As to the two proposed amendments, under clause 211 of the Budget Implementation Act, in the first case, for over-the-counter derivatives, the government has been doing work, over the last several years, to implement our G20 commitments around OTC derivatives and other financial reform. This would permit the Governor-in-Council to bring forward regulations, if necessary, for any other changes. Banks are the largest players in this field for Canada, and the primary players.

On benchmarks, more recently, with the allegations around potential manipulation of LIBOR in the United Kingdom, international regulators have endorsed principles to strengthen the oversight of benchmarks.

This is a matter that is in its infancy, and all the international standards are being finalized. As such, the other proposal would be to add a regulation-making authority to govern banks, how they submit data and what they submit in the creation of benchmarks, to make sure we can stay abreast of any international commitments that would come forward.

I'm happy to take any questions you might have.

[Translation]

Senator Massicotte: I assume this amendment proposed to the existing legislation is in response to the 2007-08 experience. When discussing all these contracts, we no longer knew who should be doing what, nor did we know the consequences for the banking system or the objective of having a central registry to ensure that everything would remain solvent. What is this amendment's objective? Was this amendment proposed in response to what I just mentioned?

[English]

Mr. Smith: That is the objective. In 2012, we brought forward amendments to facilitate central planning of derivatives and LCH out of the U.K. was recently designated by the Bank of Canada as a systemically important clearing house for derivative transactions. Most recently, the provinces have brought forward some requirements with regard to the reporting of trades and bringing about clarity on, if you will, who the counterpart of each other is to make the market more transparent.

activités des banques liées aux instruments dérivés et aux indices de référence. Nous accueillons le représentant du ministère des Finances, M. David Smith, chef principal, Politiques sur les marchés financiers.

David Smith, chef principal, Politiques sur les marchés financiers, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. En ce qui concerne les deux modifications proposées dans l'article 211 de la loi d'exécution du budget, pour la première, concernant les instruments dérivés négociés de gré à gré, le gouvernement s'est attelé, ces quelques dernières années, à mettre en œuvre ses engagements auprès du G20, à l'égard de ces instruments dérivés et d'autres engagements de réforme financière. Le gouverneur en conseil pourra ainsi promulguer des règlements, au besoin, pour toute autre modification. Les banques sont les principaux joueurs dans ce domaine au Canada.

En ce qui concerne les indices de référence, en raison des allégations récentes d'une possible manipulation du taux LIBOR, au Royaume-Uni, les organismes internationaux de réglementation ont avalisé les principes visant à renforcer la surveillance.

Pour cette question toute nouvelle, toutes les normes internationales sont en train d'être mises sous forme finale. À ce titre, l'autre proposition serait d'ajouter un pouvoir de réglementation des banques, des modalités de présentation de leurs données et des données qu'elles présentent pour la création d'indices, pour nous assurer de nous tenir au courant des éventuels engagements internationaux.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je présume que cet amendement proposé à la loi existante fait suite à l'expérience de 2007-2008. Lorsqu'on parlait de tous ces contrats, on ne savait plus qui devait quoi à qui, on ne connaissait pas les conséquences pour le système bancaire et quel était le but de tenir un registre central pour s'assurer que tout demeure solvable. Est-ce l'objectif de l'amendement? Est-ce suite à cela?

[Traduction]

M. Smith : C'est son objectif. En 2012, nous avons proposé des amendements pour faciliter la planification centralisée des instruments dérivés. Récemment, la Banque du Canada a désigné LCH, au Royaume-Uni, comme chambre de compensation d'importance systémique pour les opérations sur instruments dérivés. Plus récemment encore, les provinces ont fait connaître certaines exigences touchant les relevés sur les opérations et l'éclaircissement, si vous voulez, de l'identité des parties avec lesquelles chaque partie est liée, pour rendre le marché plus transparent.

[Translation]

Senator Massicotte: All those regulations will force the players involved to trade through that central registry to ensure ongoing transparency?

[English]

Mr. Smith: The Office of the Superintendent of Financial Institutions has guidelines around banks' derivative activities, and last year they put forward their expectations that, where a central counterparty accepts a derivative for clearing, the banks would clear it. Internationally, generally, the major players are that way. With respect to end users, it's a little bit different, for example, with foreign exchange transactions. A lot of them aren't accepted by central counterparties because they are not consistent enough. Everyone is different. As a result, they are exempted from central clearing requirements internationally. In part, a lot of them are used by end users, small businesses, where the cost of having to post collateral to a central counterparty would cost more than the actual amount of insurance that they're getting from doing a financial transaction hedge.

[Translation]

Senator Massicotte: They will deal with the central registry. If I understand correctly, contracts and interest rates have to be cleared with the central registry.

[English]

Mr. Smith: For foreign currency transactions, they still have to be reported, not necessarily cleared.

[Translation]

Senator Massicotte: Interest rates have to be registered.

[English]

Mr. Smith: Yes, an interest rate swap from a bank would be both cleared and reported.

The Chair: Thank you, Mr. Smith. You've been very clear.

We're now on Part 6, Division 14 of the Insurance Companies Act. Since it's the same panel, we will also deal with Division 24, which is the Protection of Residential Mortgage or Hypothecary Insurance Act. You will find these under tabs F14 and F24 in your briefing binder, pages 145 and 206 of the bill.

Division 14 amend the Insurance Companies Act to broaden the Governor-in-Council's authority to make regulations respecting the conversion of a mutual company into a company with common shares, and Division 24 amends the Protection of Residential Mortgage or Hypothecary Insurance Act and the

[Français]

Le sénateur Massicotte : Tous ces règlements vont forcer les joueurs impliqués à transiger par l'intermédiaire de ce registre central pour s'assurer que tout demeure transparent?

[Traduction]

M. Smith : Le Bureau du surintendant des institutions financières a publié des lignes directrices sur les activités des banques touchant les instruments dérivés et, l'année dernière, il a exprimé l'espoir que, lorsqu'un contrepartiste central acceptera la compensation d'un instrument dérivé, les banques accepteront de le faire. Ainsi font les gros joueurs internationaux, en général. En ce qui concerne les utilisateurs finaux, c'est un peu différent, par exemple dans les opérations de change. Beaucoup ne sont pas acceptées par les contrepartistes centraux, par manque d'uniformité. Chacun est différent. Il s'ensuit qu'elles sont exemptées des exigences internationales concernant la compensation centralisée. C'est en partie parce que beaucoup d'entre elles sont utilisées par des utilisateurs finaux, de petites entreprises, pour qui le coût de devoir envoyer un nantissement à un contrepartiste centralisé coûterait davantage que le montant réel d'assurance qu'elles obtiennent d'une couverture d'opération financière.

[Français]

Le sénateur Massicotte : On va traiter avec le registre central. Au point de vue des contrats et des taux d'intérêt, il faut traiter avec le registre central, si je comprends bien.

[Traduction]

M. Smith : Les opérations de change continuent de devoir être déclarées, mais pas nécessairement compensées.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Les taux d'intérêt doivent être enregistrés.

[Traduction]

M. Smith : Oui. Un swap de taux d'intérêt auquel une banque serait partie devrait être compensé et déclaré.

Le président : Merci, monsieur Smith. Vous avez été très clair.

Nous sommes maintenant à la partie 6, section 14 de la Loi sur les sociétés d'assurances. Puisque cela intéresse le même groupe de témoins, nous allons nous occuper aussi de la section 24, sur la Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle. Vous les trouverez aux onglets F14 et F24, dans votre classeur, aux pages 145 et 206 du projet de loi.

La section 14 modifie la Loi sur les sociétés d'assurances pour conférer au gouverneur en conseil des pouvoirs réglementaires élargis en ce qui concerne la transformation de sociétés mutuelles en sociétés avec actions ordinaires. La section 24 modifie la Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle et la Loi

National Housing Act to provide that certain criteria established in a regulation may apply to an existing insured mortgage or hypothecary loan.

To discuss this with us, we welcome Mr. James Wu from the Department of Finance, Financial Institutions Analysis, where he is the chief, and Michèle Legault, Senior Project Leader, Financial Institutions Analysis. Mr. Wu, the floor is yours, sir.

James Wu, Chief, Financial Institutions Analysis, Department of Finance Canada: Thank you very much, Mr. Chair and honourable senators. It's my pleasure to be here today to give you a presentation on these proposed amendments in Bill C-31.

In respect of Division 14, the amendments to the Insurance Companies Act, this reflects the government's intention as announced in Economic Action Plan 2014 to move ahead with its commitment to make legislative and regulatory changes that would create a federal mutual property and casualty insurance company's demutualization framework.

In essence, mutual companies are companies that are run by policyholders, very similar to credit unions that are run by their membership. This framework would allow such mutual companies to convert into share-owned companies. As set out in the Insurance Companies Act, there are a number of policy objectives for such a framework. One is to ensure that the framework provides a transparent and orderly demutualization process. The second is that such a framework should provide for fair and equitable outcomes for policyholders.

The proposed amendments in Bill C-31 expand the regulatory-making authority so that the government can address unique circumstances that exist in the federal property and casualty insurance companies sector. This is the first part of a two-part process to create this framework. The second part indeed is the creation of the regulations through the normal regulations-making process and would set out the details of the demutualization framework. This is still subject to further ministerial and Governor-in-Council approval as well.

As announced in Budget 2014, the government will consult on the proposed framework. Indeed, as early as 2011, there were very public consultations on a proposed framework. The department has had ongoing targeted discussions with stakeholders since then and, as part of the normal regulation-making process, there will be further consultations as part of Part 1 in the regulatory process, which involves publication of the proposed regulations in the *Canada Gazette*.

I'm happy to take any questions you may have.

[Translation]

Senator Bellemare: Can you explain what the demutualization of a property and casualty insurance company is? How does that occur?

nationale sur l'habitation afin de prévoir que certains critères fixés par règlement peuvent s'appliquer à un prêt hypothécaire assuré existant.

Pour en discuter, accueillons deux fonctionnaires de l'Analyse des institutions financières, au ministère des Finances, M. James Wu et Mme Michèle Legault qui en sont respectivement le chef et l'économiste principale. Monsieur Wu, vous avez la parole.

James Wu, chef, Analyse des institutions financières, ministère des Finances Canada : Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis heureux d'être ici pour vous faire un exposé sur les modifications proposées dans le projet de loi C-31.

En ce qui concerne la section 14, les modifications de la Loi sur les sociétés d'assurances traduisent l'intention du gouvernement, annoncées dans le Plan d'action économique de 2014, d'honorer son engagement d'apporter des modifications aux lois et aux règlements qui instaurent un cadre de démutualisation pour les sociétés mutuelles d'assurances multirisques sous régime fédéral.

Essentiellement, les mutuelles sont des sociétés dirigées par des assurés, très semblables aux coopératives de crédit qui sont dirigées par leurs membres. Ce cadre permettrait à ces mutuelles de se transformer en sociétés par actions. Tel que prévu dans la Loi sur les sociétés d'assurances, il est assorti d'un certain nombre d'objectifs stratégiques. L'un d'eux est de régir un processus transparent et ordonné de démutualisation. Un deuxième est de produire des résultats justes et équitables pour les assurés.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-31 élargissent le pouvoir de réglementation de manière à ce que le gouvernement puisse répondre aux circonstances particulières qui existent dans le secteur des sociétés d'assurances multirisques sous régime fédéral. C'est la première des deux parties du processus de création de ce cadre. La deuxième partie, bien sûr, est la promulgation de règlements, par le processus normal, qui exposeront les détails du cadre de démutualisation. Ce cadre reste encore à approuver par le ministère et le gouverneur en conseil.

Comme il l'a annoncé dans le budget de 2014, le gouvernement fera des consultations sur le cadre projeté. Bien sûr, dès 2011, des consultations très publiques ont eu lieu sur un projet de cadre. Depuis, le ministère tient des discussions ciblées avec les joueurs, et, dans le cadre du processus normal de réglementation, qui comporte la publication du projet de règlement dans la *Gazette du Canada*, d'autres consultations en occuperont la première partie.

Je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Pouvez-vous nous expliquer ce qu'on entend par la démutualisation d'une société d'assurances multirisques. Comment est-ce que cela se fait?

[English]

Mr. Wu: Currently there are mutual companies in the property and casualty sector. They are, in essence, governed by their policyholders where the decisions around how the companies are run are made by the policyholders, so basically the clients of the company. This is a different type of structure than I think most people may be used to. Most people are used to share-owned companies where the company is basically owned and in essence governed by the shareholders of the company, which are often different but not always different from the clients of the company.

In terms of the conversion process being discussed today, the demutualization, currently there are these mutual companies in the sector and, for whatever corporate reasons that may exist, they may wish to convert to become share-owned companies. Legislation and the regulations have to set out the framework under which this conversion could take place. There are a number of fairly detailed steps involved, such as providing proper notices to those stakeholders involved, going through the office of superintendent in terms of administering the process and then ultimately getting approval from the Minister of Finance for the conversion.

[Translation]

Senator Bellemare: That has nothing to do with insurance companies that insure other insurance companies, such as in the case of floods or natural disasters. An individual can be insured by an insurance company, which in turn is insured by another company. Is that related to this kind of insurance company system?

[English]

Mr. Wu: There is no direct relation. I think you are referring to the activities of a re-insurer; that is, an insurance company that basically insures another insurance company. In general, this process is about demutualization, which is the change or convention of the corporate structure of the given company.

Senator Tkachuk: We have a framework for life insurance companies in Canada, right, but we never had one for property and casualty? Or are we improving on one for property and casualty?

Mr. Wu: That's correct; we never had one for property and casualty mutual companies. The way the department sees it, we're designing the framework that appropriately meets the unique context of the property and casualty mutual sector.

Senator Tkachuk: How would it be different from, say, a life insurance demutualization, which has happened a number of times?

Mr. Wu: As the regulations have not yet been finalized, it's subject to approval by the minister and Governor-in-Council and it's their prerogative to decide what the details might be in such a framework. The department's view is that we are following more or less the same approach in the life insurance companies'

[Traduction]

M. Wu : Actuellement, il existe des mutuelles d'assurances incendie, accidents, risques divers. Ces mutuelles multirisques sont essentiellement dirigées par leurs assurés, leurs clients donc, qui prennent les décisions sur la façon de les diriger. C'est une structure différente de celle à laquelle, je pense, la plupart des gens peuvent être habitués, la société par actions, qui est essentiellement la propriété des actionnaires qui la dirigent et qui sont souvent différents, mais pas toujours, de ses clients.

En ce qui concerne la transformation dont nous discutons aujourd'hui, la démutualisation, des sociétés mutuelles du secteur peuvent souhaiter, pour une raison quelconque, se transformer en sociétés par actions. La loi et les règlements doivent fixer le cadre dans lequel l'opération pourrait avoir lieu. Il faut suivre un certain nombre d'étapes assez détaillées, par exemple envoyer des avis appropriés aux intéressés, s'adresser au Bureau du surintendant des institutions financières pour la gestion du processus, puis, enfin, obtenir l'approbation du ministre des Finances pour la transformation.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Cela n'a rien à voir avec des compagnies d'assurances qui assurent d'autres compagnies d'assurances, comme dans les cas d'inondation ou de désastres, ou lorsqu'une personne est assurée par une compagnie d'assurances qui, elle, est assurée par une autre compagnie. Est-ce que cela a un lien avec ce genre d'échafaudage de compagnies d'assurances?

[Traduction]

M. Wu : Non, pas directement. Je pense que vous faites allusion à la réassurance; c'est-à-dire l'activité d'une société qui, essentiellement, assure une autre société d'assurances. En général, le processus dont nous parlons est la démutualisation, c'est-à-dire la transformation de la structure de la société.

Le sénateur Tkachuk : Il existe, au Canada, un cadre pour les sociétés d'assurance-vie, n'est-ce pas, mais il n'y en a jamais eu pour celles d'assurances multirisques? Ou bien est-ce que nous améliorons celui qui existe pour ces sociétés?

M. Wu : C'est juste. Il n'y en a jamais eu pour les mutuelles multirisques. D'après le ministère, nous concevons le cadre qui répond au contexte particulier de ce secteur.

Le sénateur Tkachuk : En quoi cela serait-il différent, par exemple, de la démutualisation d'une société d'assurance-vie, ce qui est arrivé un certain nombre de fois?

M. Wu : Comme les règlements ne sont pas encore arrêtés, c'est sous réserve de l'approbation du ministre et du gouverneur en conseil, qui ont la prerogative de décider des détails d'un tel cadre. Le ministère estime que nous suivons plus ou moins la même démarche que dans la démutualisation des sociétés

demutualization process but there are unique circumstances specific to the property and casualty mutual sector that we have to account for. For example, this legislative amendment gives the government that greater flexibility to address those circumstances.

Senator Tkachuk: Can you give me an example of one?

Mr. Wu: Sure. I think the Honourable Senator Hervieux-Payette highlighted one for the committee a little earlier. There is a large, if you will, discrepancy between the numbers of mutual policyholders versus non-mutual policyholders in some of these mutual PNC companies. As a result, and as was clear also in the public consultations from 2011, there is a strong difference of opinion as to how the demutualization should unfold and who would get the benefits. So this type of, if you will, disagreement did not seem to exist in the life insurance companies' demutualization. As my boss, the Director General, indicated, one of the concepts we are working on with that has been highlighted in this legislative amendment is the potential use of a court process to help facilitate the negotiation between the mutual policy holders and the non-mutual policyholders.

The Chair: Thank you very much. Are there comments on the Hypothecary Insurance Act?

Mr. Wu: Sure. This is in respect of Division 24. This one goes back to Economic Action Plan 2013. The government reiterated in Economic Action Plan 2014 that it would prohibit the use of taxpayer backed insured mortgages as collateral for securitization vehicles that are not sponsored by the Canada Mortgage and Housing Corporation. The intent is to help manage the potential exposure to taxpayers as well as to try to increase and impose market discipline in such markets.

The proposed amendments in Bill C-31 would also broaden the regulation-making authority under two related acts. One is the protection of residential mortgages or Hypothecary Insurance Act; the other one is the National Housing Act. These would allow the government to introduce regulations that would more effectively meet the objectives of managing taxpayer exposures and improving and increasing market discipline. Specifically, the amendments will allow the regulations that are to be made and subject to further approval to apply to insured loans that already exist. The current regulation-making authority, unfortunately, does not allow this retroactive application of any criteria.

[Translation]

Senator Bellemare: So this provision of the bill aims to mitigate the risks involved in asset-backed commercial papers, where all the assets were debts, and the provision aims to protect ordinary Canadians and those who borrow these commercial papers?

Did I understand correctly?

d'assurance-vie, mais des circonstances sont propres au secteur multirisques, dont nous devons tenir compte. Par exemple, la modification législative donne au gouvernement plus de souplesse pour y répondre.

Le sénateur Tkachuk : Pouvez-vous m'en donner un exemple?

M. Wu : Bien sûr. Je pense que l'honorable sénatrice Hervieux-Payette en a mis un en évidence pour le comité, un peu plus tôt. Il existe un gros écart, si vous voulez, entre le nombre de titulaires de polices d'assurance mutuelle et le nombre de titulaires de polices d'assurance non mutuelle, dans certaines de ces mutuelles multirisques. Il s'ensuit, et c'était clair d'après les consultations publiques tenues depuis 2011, qu'il existait une forte divergence d'opinions sur les modalités de la démutualisation et sur ses bénéficiaires. Ces divergences ne semblaient pas exister pour la démutualisation des sociétés d'assurance-vie. Comme mon patron, le directeur général, l'a dit, nous travaillons notamment à un concept qui a été mis en évidence dans cette modification législative, le recours éventuel aux tribunaux pour faciliter la négociation entre les titulaires de polices d'assurance mutuelle et ceux d'autres polices.

Le président : Merci beaucoup. Y a-t-il des observations sur la loi sur l'assurance hypothécaire?

M. Wu : Bien sûr. Cela concerne la section 24 et cela remonte au plan d'action économique de 2013. Le gouvernement a réitéré, dans celui de 2014, qu'il interdirait le recours aux hypothèques assurées garanties par les contribuables comme nantissement pour les instruments de titrisation qui ne sont pas parrainés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On veut ainsi moins exposer les contribuables et essayer de discipliner ces marchés.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-31 élargiraient aussi le pouvoir de réglementation sous le régime de deux lois connexes : la Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle et la Loi nationale sur l'habitation. Elles permettraient au gouvernement de promulguer des règlements qui répondent plus efficacement aux objectifs de la gestion de l'exposition des contribuables et de l'amélioration et de l'augmentation de la discipline des marchés. Plus précisément, elles permettraient aux règlements à venir et assujettis à une approbation ultérieure à s'appliquer aux prêts assurés existants. Actuellement, le pouvoir de réglementation, malheureusement, n'autorise pas l'application rétroactive d'aucun critère.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Donc, cette disposition du projet de loi vise à réduire les risques qu'on a connus dans le cadre des papiers commerciaux adossés à des actifs, où tous les actifs étaient des dettes, et la disposition vise à protéger le Canadien ordinaire et les personnes qui empruntent ces papiers commerciaux?

Ai-je bien compris?

[English]

Mr. Wu: The asset-backed commercial paper that you're speaking of, I believe, is in respect of the nonbank asset-backed commercial paper and, because they no longer exist in terms of a market in Canada, would not be impacted by this measure. One area that could be impacted by this measure would be the bank sponsored asset-backed commercial paper because they do also have mortgages as collateral. It's a bit related but not quite the specific risk that you identify.

The Chair: Thank you very much, senator. Mr. Wu and Ms. Legault, thank you very much for your presentation.

Colleagues, we are down to the final division of the day. I am saying it is so. As I indicated earlier, Division 19 will be dealt with next Wednesday and Division 25 will be dealt with next Thursday at our regular meeting.

To conclude our discussions today, we are on Part 6, Division 22, the Softwood Lumber Products Export Charge Act. Tab F22 in your briefing binder, page 204 of the bill, amends the Softwood Lumber Products Export Charge Act to clarify how payments to provinces are to be determined. We have with us to explain it Michèle Govier, Chief, Trade Remedies and General Trade Relations, from the Department of Finance Canada; and Colin Bird, Director, Softwood Lumber Divisions, from Foreign Affairs, Trade and Development Canada.

Michèle Govier, Chief, Trade Remedies and General Trade Relations, Department of Finance Canada: I will give an overview and then Colin can provide responses to questions that go beyond the scope of this particular measure.

This part makes clarifications to the existing cost recovery structure with provinces under the Canada-U.S. Softwood Lumber Agreement. The intent is to ensure the legal basis for the existing structure is clear and more cohesive. The administration of the system will remain the same.

Under the Softwood Lumber Products Export Charge Act the federal government collects export charges and transfers these to the provinces, holding back amounts to cover federal administration and legal costs. This is done on a quarterly basis as set out in the payments to provinces regulations. These amendments incorporate existing provisions in the payments to provinces regulations into the Softwood Lumber Products Export Charge Act with certain modifications.

I'll go through a few of those modifications which clarify it. First, the federal government costs that have not been offset by export charge revenues in a particular period will be carried forward so that they can be offset and recovered in future periods; second, costs may be recovered pursuant to section 40.1 of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act or through voluntary payments made by a province; and, third, the Minister of

[Traduction]

M. Wu : Les papiers commerciaux adossés à des actifs dont vous parlez sont, je crois, adossés à des actifs non bancaires et, comme il n'y a plus de marché pour eux au Canada, cette mesure ne les concerne pas. Elle concernerait les papiers commerciaux adossés à des actifs garantis par des banques, parce qu'ils sont aussi garantis par des hypothèques. Ils sont apparentés un peu aux papiers qui présentaient le risque précis dont vous parlez, mais ce n'est pas tout à fait le même risque qui leur correspond.

Le président : Merci beaucoup, madame la sénatrice, monsieur Wu et madame Legault, merci beaucoup pour votre exposé.

Chers collègues, nous sommes arrivés à la dernière section prévue pour aujourd'hui. En effet, comme j'ai dit plus tôt, la section 19 nous occupera mercredi prochain, tandis que la section 25 nous occupera à notre prochaine séance ordinaire de jeudi prochain.

Pour conclure nos discussions d'aujourd'hui, nous sommes à la partie 6, section 22, sur la Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre. Cela se trouve à l'onglet 22 de votre classeur, à la page 204 du projet de loi. On propose de modifier la loi en question pour clarifier la façon dont les paiements aux provinces sont calculés. Pour les explications, nous pouvons compter sur Mme Michèle Govier, chef des Recours commerciaux et relations commerciales, au ministère des Finances du Canada, et sur M. Colin Bird, directeur des Directions du bois d'œuvre, au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Michèle Govier, chef, Recours commerciaux et relations commerciales, ministère des Finances Canada : Je donnerai un aperçu général, puis Colin pourra répondre aux questions qui débordent le cadre de cette mesure particulière.

Dans cette partie du projet de loi, on apporte des éclaircissements sur la structure existante du recouvrement des coûts avec les provinces dans le cadre de l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux. On veut assurer la clarté et la cohérence de son fondement juridique. L'administration du système restera la même.

Conformément à la Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre, le gouvernement fédéral prélève ces droits et il les transfère aux provinces, en retenant les montants qui couvrent les frais juridiques et les frais d'administration engagés par lui. L'opération est trimestrielle, comme il est prévu dans les règlements sur les paiements aux provinces. Les modifications intègrent dans la loi, avec certaines modifications, des dispositions en vigueur de ces règlements.

Je vais en revoir quelques-unes qui clarifient la loi. D'abord, les frais fédéraux non compensés par les droits d'exportation, dans une période donnée, seront reportés pour compensation et recouvrement; ensuite, on peut les recouvrer en application de l'article 40.1 de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ou au moyen de paiements volontaires de la province; enfin, le ministre du Revenu national

National Revenue is not required to transfer revenue into a province if that province has an accrued balance with the federal government. There are also some modifications to the regulation making authority. It has been moved, but that's about it. It's fairly minor. I would be happy to take questions.

The Chair: Mr. Bird, we have four minutes left but we must conclude this meeting, because we cannot sit while the Senate is sitting and it will start at 1:30.

Colin Bird, Director, Softwood Lumber Divisions, Foreign Affairs, Trade and Development Canada: I believe Ms. Govier has covered it adequately.

The Chair: Questions? Ms. Govier, that shows that you did cover it very well because there are no questions.

I thank you very much for being here and, to my colleagues, I express my great appreciation for your perseverance through a lengthy program today. This meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

n'est pas tenu de transférer de montant à une province qui a un solde accumulé à l'égard du gouvernement fédéral. Des modifications sont également proposées au pouvoir de réglementation. C'est à peu près tout. C'est relativement peu. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Monsieur Bird, il nous reste quatre minutes, mais nous devons mettre un terme à la séance, parce que nous ne pouvons pas siéger en même temps que le Sénat, qui le fait à 13 h 30.

Colin Bird, directeur, Directions du bois d'œuvre, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada : Je crois que Mme Govier a bien présenté la question.

Le président : Y a-t-il des questions? Non. Madame Govier, cela prouve la qualité de votre synthèse.

Je vous remercie beaucoup d'être venus. À mes collègues, j'exprime toute mon appréciation de leur persévérance dans un programme très chargé. La séance est levée.

(La séance est levée.)

Bank of Canada:

Rob Turnbull, Special Counsel, Financial System.

Canada Deposit Insurance Corporation:

Mark Maltais, Director, Treasury and Investment Management.

Banque du Canada :

Rob Turnbull, conseiller spécial, Système financier.

Société d'assurance-dépôts du Canada :

Mark Maltais, directeur, Trésorerie et Gestion de placement.

APPEARING

Thursday, May 1, 2014

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES

Wednesday, April 30, 2014

Bank of Canada:

Stephen S. Poloz, Governor;

Tiff Macklem, Senior Deputy Governor.

Thursday, May 1, 2014

Department of Finance Canada:

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Toni Gravelle, General Director, Financial Sector Policy Branch;

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation;

Gervais Coulombe, Chief, Excise Policy, Sales Tax Division;

Dean Beyea, Director, International Trade Policy;

Patrick Halley, Chief, Trade and Tariff Policy;

Kevin Wright, Chief, Financial Markets Division;

David Smith, Senior Chief, Capital Markets Policy;

James Wu, Chief, Financial Institutions Analysis;

Michèle Legault, Senior Project Leader, Financial Institutions Division;

Michèle Govier, Chief, Trade Remedies and General Trade Relations.

Health Canada:

Suzy McDonald, Director General, Workplace Hazardous Materials Directorate;

Jason Wood, Director, Policy and Program Development, Workplace Hazardous Materials Directorate;

John Morales, Legal Counsel, Legal Services Unit.

Canada Revenue Agency:

Brian McCauley, Assistant Commissioner, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch.

Canada Border Services Agency:

Tammy Branch, General Director.

Foreign Affairs, Trade and Development Canada:

Colin Bird, Director, Softwood Lumber Divisions.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le jeudi 1^{er} mai 2014

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mercredi 30 avril 2014

Banque du Canada :

Stephen S. Poloz, gouverneur;

Tiff Macklem, premier sous-gouverneur.

Le jeudi 1^{er} mai 2014

Ministère des Finances Canada :

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Toni Gravelle, directeur général, Direction de la politique du secteur financier;

Pierre Mercille, chef principal, législation, Législation sur la TPS;

Gervais Coulombe, chef, Politique de l'accise, Division de la taxe de vente;

Dean Beyea, directeur, Politique commerciale internationale;

Patrick Halley, chef, Politique tarifaire et commerciale;

Kevin Wright, chef, Division des marchés financiers;

David Smith, chef principal, Politiques sur le marché financiers;

James Wu, chef, Analyse des institutions financières;

Michèle Legault, économiste principale, Division des institutions financières;

Michèle Govier, chef, Recours commerciaux et relations commerciales.

Santé Canada :

Suzy McDonald, directrice générale, Direction des matières dangereuses utilisées au travail;

Jason Wood, directeur, Bureau d'élaboration de politiques et de programmes, Direction des matières dangereuses utilisées au travail;

John Morales, avocat, Unité des Services juridiques.

Agence du revenu du Canada :

Brian McCauley, sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires.

Agence des services frontaliers du Canada :

Tammy Branch, directrice générale.

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :

Colin Bird, directeur, Directions du bois d'œuvre.

(Suite à la page précédente)